Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Ces nouvelles filières peuvent être réfléchies dans une perspective d'économie circulaire et de l'écologie industrielle, en favorisant au maximum les synergies entre les entreprises du territoire et les différents secteurs économiques (comme par exemple, celui de la **valorisation des déchets**).

Partie 5 - LES RISQUES ET NUISANCES

Chapitre 1 - La qualité de l'air et la pollution atmosphérique

Le territoire du Scot ne fait pas partie des communes classées sensibles à la qualité de l'air de Gironde (Profil environnemental de la Gironde, 2013) et la **qualité de l'air y est jugée « bonne ».** D'autre part, aucune des 84 ICPE du département soumises à déclaration pour leurs rejets atmosphériques n'est présente sur le territoire du Scot.

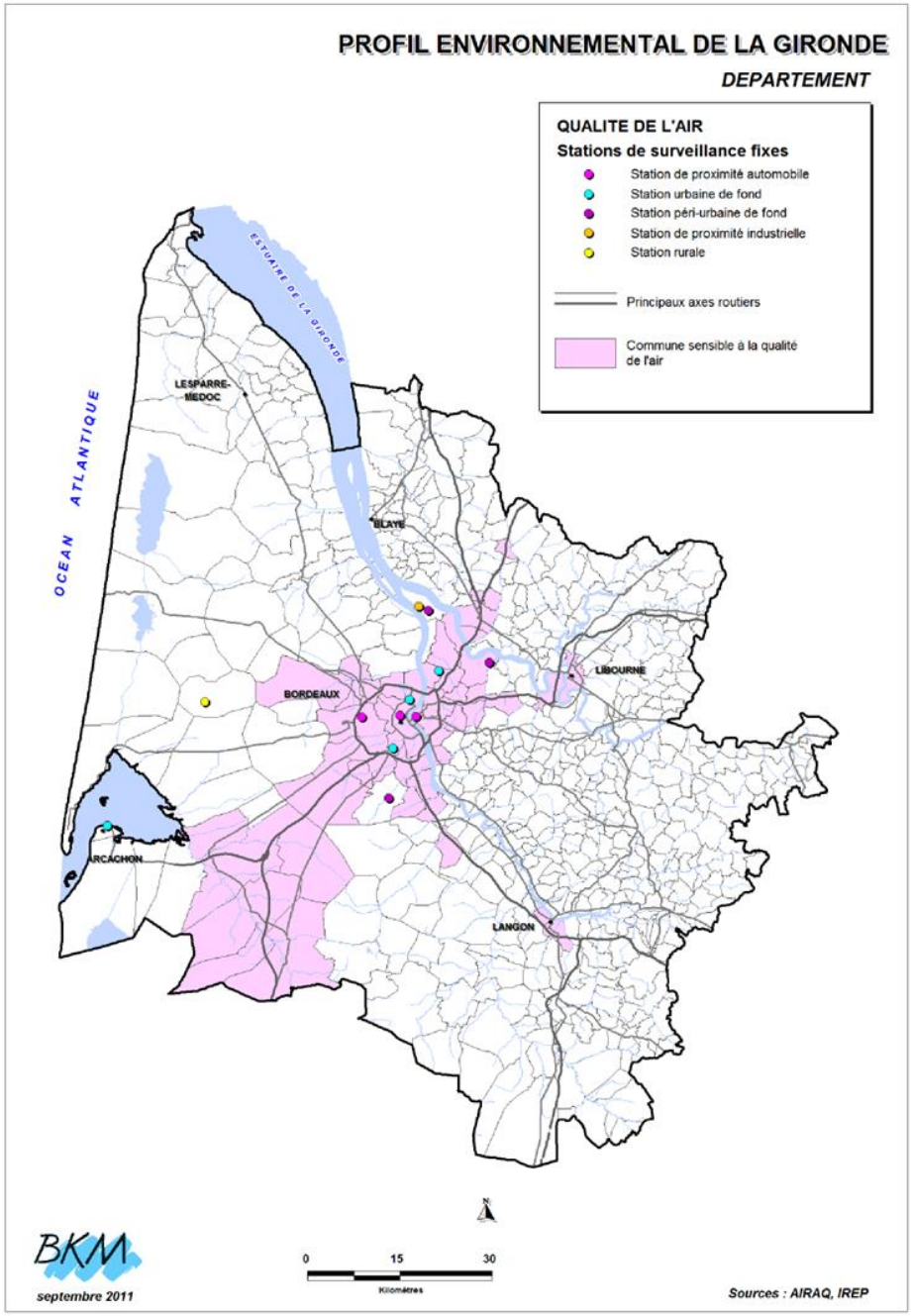

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Carte 31 - Communes sensibles à la qualité de l'air et stations de surveillance fixes en Gironde
(Profil Environnemental de la Gironde, 2013)

Chapitre 2 - Les nuisances sonores

2.1 Le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement

Le dernier **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** adopté en Gironde le 17 novembre 2015, a pour objectif d'identifier et traiter les **Points Noirs du Bruit (PNB)**[55].

Sur le territoire du Scot, seule **l'autoroute A10 est concernée par le PPBE** départementale.

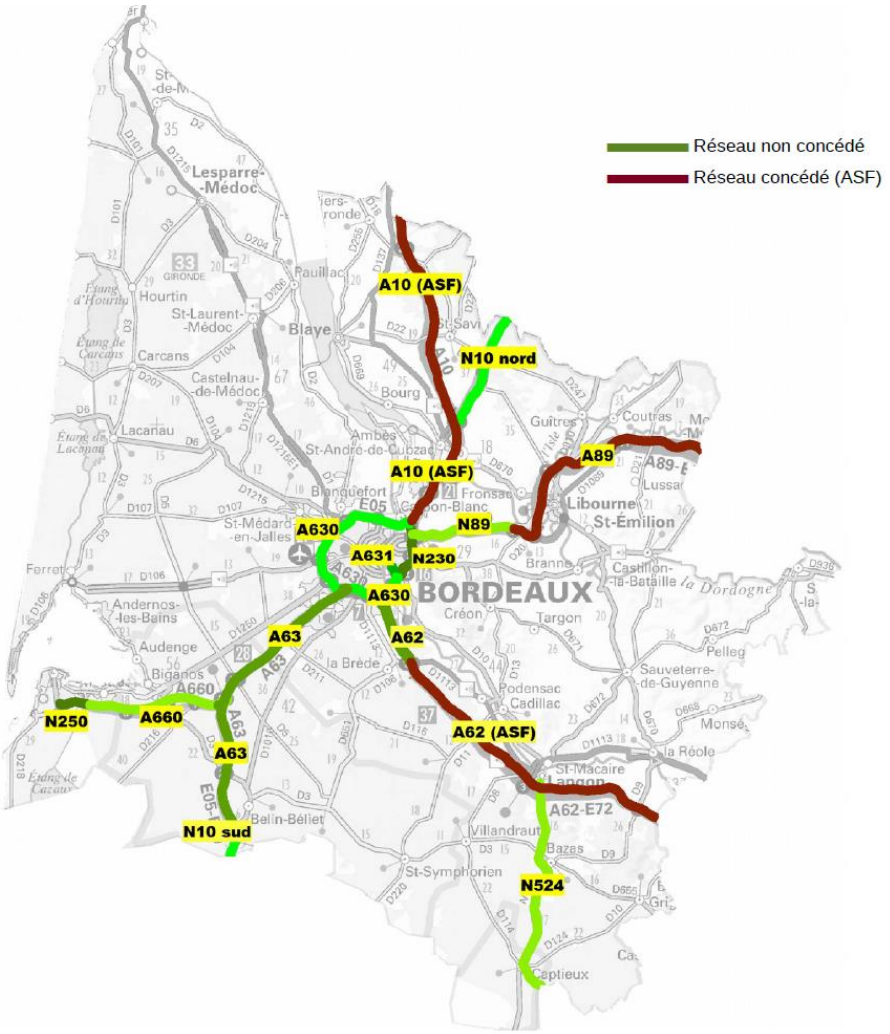

Carte 32 - Réseau routier couvert par le PPBE de la Gironde

Pour **l'A10**, **4 des 5 Points Noirs de Bruit** (PNB) identifiés à l'échelle départementale se situent sur la commune de **Saint-Christoly-de-Blaye**. Ils sont néanmoins aujourd'hui tous traités, grâce à la mise en place de protections individuelles.

[55] Les Points Noirs du Bruit (PNB) sont des bâtiments sensibles localisés dans une zone de bruit critique (ZBC) engendrée par au moins une infrastructure de transport terrestre. Les bâtiments se trouvant dans une ZBC ne sont pas tous des PNB, leur éligibilité est relatif à la typologie du bâtiment sensible, à des critères acoustiques et d'antériorité.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

2.2 Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Sur le territoire, **seule l'A10 est classée en catégorie 1** en termes de niveau de bruit. La plupart des autres infrastructures du territoire est **classée aux niveaux les plus bas, en catégories 3 ou 4**. L'annexe 10 liste le détail du classement sonore des infrastructures routières du territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Ces classements doivent faire l'objet d'un **report sur les cartes des documents d'urbanisme** (loi n°92-1444 du 31 décembre 1992).

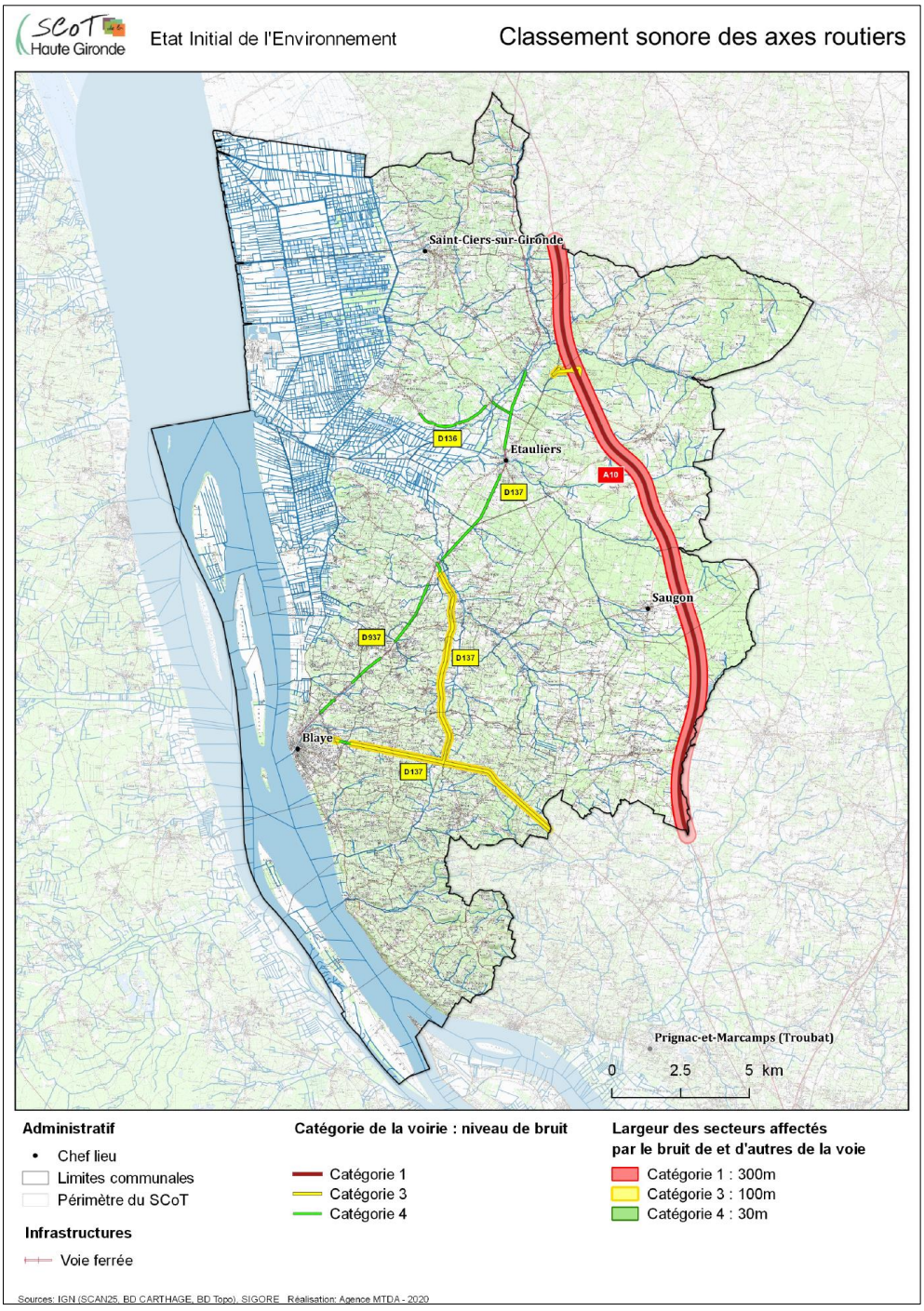

Carte 33 - Classement sonore des axes routiers de la Haute Gironde
(Agence MTDA, 2020)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Chapitre 3 - La gestion des déchets

3.1 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Scot relève de la compétence du **Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL),** qui assure la collecte des déchets et leur traitement.

Carte 34 - Territoire du SMICVAL

Les outils de gestion des déchets qui couvrent le territoire du Scot

*La région Aquitaine s'est dotée en décembre 2007 d'un **Plan de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux en Aquitaine (PREDDA).** Ce document s'applique aux plans de gestion départementaux, qui ont une obligation de compatibilité avec le PREDDA.*

A l'échelle de la Gironde, deux plans de gestion des déchets co-existent :

- ***Le plan de gestion départemental des déchets ménagers et assimilés** (approuvé en oct. 2007), qui prévoit un programme d'actions jusqu'en 2016. Actuellement en cours de révision, le nouveau plan départemental devrait voir le jour en 2018.*
- ***Le plan départemental de gestion des déchets du BTP** (approuvé en juin 2004).*

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

3.1.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

Sur le territoire du Scot, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)[56] représentent le 2ème poste des déchets produits sur le territoire du Scot, avec près de 8 000 t/an (tableau 23).

Ramené à l'habitant, le gisement d'OMR est de 222kg/an en 2016, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale (268 Kg/hab/an). De ce point de vue, le **territoire de la Haute Gironde fait partie des bons élèves.** D'autre part, les données collectées montrent une tendance à la baisse depuis 2007 (- 15,8%, correspondant à une baisse au-delà de celle des engagements du Grenelle).

Tableau 23 – Estimation des déchets produits en 2016 sur le territoire du Scot

Déchets	SMICVAL (t/an)	Kg/hab	Scot HG (t/an estimation)
Déchèteries	59 423	298	10 541
OMR	44 161	222	7 853
Papiers et emballages recyclables	9 639	52	1 840
Verre	6 669	33,5	1 185

Source : rapport d'activité annuel SMICVAL, 2016

Les autres déchets assimilés recouvrent les **déchets industriels banals** (DIB) et les **déchets agricoles banals**. Les **déchets industriels banals** sont non dangereux et non inertes et assimilables aux ordures ménagères. Ils regroupent différentes familles de déchets : bois, papiers, cartons, matières plastiques, verre, caoutchouc, textiles, cuir, organiques, etc. **Le gisement girondin des DIB est mal connu[57].**

Quant aux **déchets agricoles banals,** ils concernent les déchets verts, les emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) ou des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU). Le tonnage produit par an est estimé dans le plan de gestion des déchets (tableau 24).

Tableau 24 -Déchets agricoles banals produits en Gironde

Nature des déchets	Quantités
Déchets viticoles *(ECdCT, 2002)*	Lies : 32 000 m3 / marc pressé : 77 400 t / tertres de filtration : 4 000 t
	Déchets verts et sarments : 300 000 t
	DIB : 20 000 t
Autres déchets agricoles *(ECdCTA, 2004)*	3 900 à 4 000 t/an dont 50 % de films plastiques

[56] Elles concernent la part des déchets restant après les collectes sélectives.
[57] En l'absence de données précises, les flux sont estimés à partir des exploitants et la base de données de l'ADEME (ITOM). En 2004, 202 000 t/an de DIB ont été traités à l'échelle du département (dont 49 000 t ont été recyclés et 153 000 t ont été enfouis).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

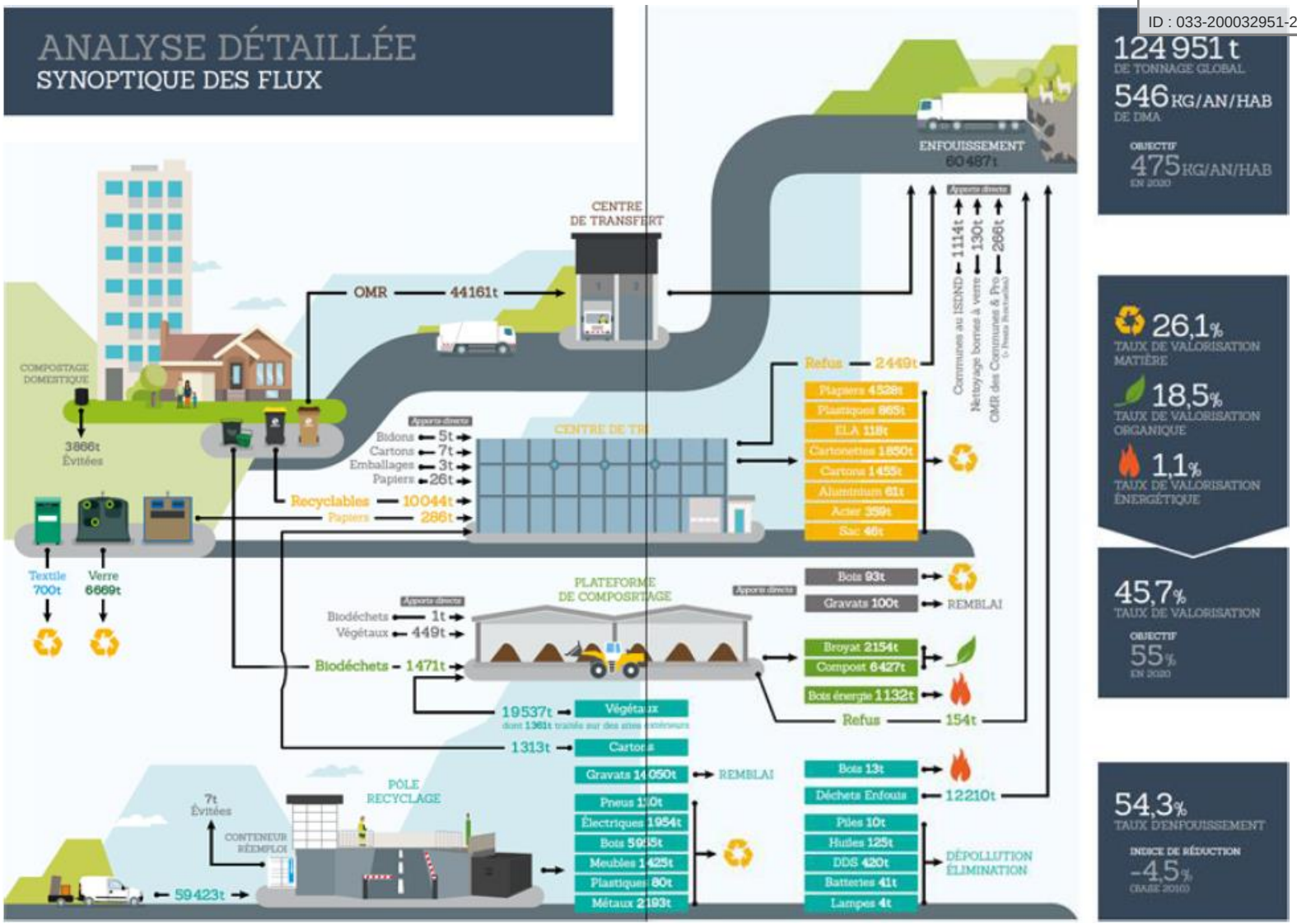

Figure 6 - Traitement et valorisation des déchets par le SMICVAL
(SMICVAL, rapport annuel 2016)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

3.1.2. Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Sur le territoire du Scot, le traitement et la valorisation des déchets sont pris en charge par :

- **2 déchèteries** : celle de Saint-Paul et de Saint-Aubin-de-Blaye[58],
- **2 centres de transfert** dont l'un se situe à Saint-Girons-d'Aiguevives[59]

Au total, les déchèteries du territoire **desservent près de 37 500 habitants et collectent près de 9 000 tonnes de déchets par an**. Elles assurent également le traitement de déchets issus de filières professionnelles.

Tableau 25 - Activités des déchèteries du territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

	Saint-Aubin-de-Blaye	Saint-Paul
Total déchets (t/an)	2 702	6 283
Nombre d'habitants desservis	13 270	24 220

3.2. Collecte et traitement des déchets liés à l'assainissement

3.2.1. Collecte des déchets d'assainissement

Deux types de déchets sont concernés : les **boues des stations** d'épuration et les **sous-produits de l'assainissement**[60].

Sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, les déchets d'assainissement sont collectés et traités par **24 stations d'épuration**[61].
Nous ne disposons pas des volumes traités à l'échelle du territoire de Scot, néanmoins en s'appuyant sur les valeurs données à l'échelle du département en 2004, la quantité annuelle de **matière sèche produite sur le territoire du Scot est estimée nettement inférieure à 4500 t/an** (tableau 26).

[58] Les habitants du territoire du Scot ont également accès à des déchèteries à proximité du territoire comme celle de St Mariens, de Montendre ou de St Gervais.
[59] Le centre d'enfouissement des déchets ultimes n'est plus en activité.
[60] Les matières de vidanges des dispositifs d'assainissement autonomes ; les déchets de dessablage issus des stations d'épuration ; les déchets de dégraissage issus des stations d'épuration ; les déchets de curage des réseaux d'assainissement.
[61] Trois d'entre elles disposent d'une capacité supérieure à 2 000 habitants : la station de Blaye (7 000 EH), de Saint-Ciers-sur-Gironde (3 8000 EH) et de St Martin Lacaussade (2 700 EH).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Tableau 26 -Volumes de boues produites par les STEP de la Gironde en 2004
(Plan de gestion des déchets ménagers de Gironde, 2007)

A actualiser avec le prochain Plan de gestion des déchets ménagers de Gironde

Boues de STEP	Tonnes MS	Tonnes brutes
CUB	7 300	22 500
SIBA	6 200	19 000
Reste du département	4 500	105 200
Total	**18 000**	**146 700**

Le volume des **sous-produits de l'assainissement est estimable** à partir des valeurs données pour le Nord-ouest girondin. La production ainsi retenue s'élève à 42 321 m^3 en 2004, dont la majorité provient des matières de vidange (89%).

Tableau 27 -Sous-produits de l'assainissement produits en Gironde (2004)

A actualiser avec le prochain Plan de gestion des déchets ménagers de Gironde

m^3/an	Déchets de dessablage	Déchets de dégraissage	Déchets de curage de réseaux	Matières de vidange	Total
Département de la Gironde	15 625	18 800	3 830	252 000	290 255
Nord-Ouest de la Gironde	2 031	2 068	421	37 800	42 321

3.2.2. Traitement des déchets d'assainissement

L'incinération est la 1ère filière de traitement des déchets d'assainissement en Gironde. Pour autant, le recyclage agronomique représente également un mode de recyclage des boues important à l'échelon départemental (64% des volumes recyclés).

En ce qui concerne les **sous-produits de l'assainissement** et les déchets de dessablage sont orientés vers les **Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)** mais il n'y a pas de traçabilité en matière de déchets de dégraissage et de déchets de currage des réseaux. En outre, près de 80% des rejets issus de l'assainissement autonome (matières de vidange des particuliers) sont non maîtrisés.

3.3 Collecte et traitement des déchets du BTP

*Contrairement à la gestion des déchets ménagers qui est du ressort des communes, la gestion des déchets du BTP est de la **responsabilité du producteur** (article L541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).*

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Conformément au Code de l'environnement, les déchets du BTP sont collectés en **porte-à-porte** par le SMICVAL ou **par enlèvement, par des prestataires privés**[62]. Les activités liées au BTP produisent trois grands types de déchets : les **déchets inertes** à dominance minérale, les **déchets dangereux** et les **déchets banals.** Les volumes produits sur le territoire du Scot ont été estimés à partir des cartes 35, 36 et 37 et reportés tableau 28. Globalement, les déchets issus de BTP sur le territoire du Scot représentent **1% de ceux du département.**

Tableau 28 - Volumes des déchets du BTP entre 2000 et 2002 en Gironde (t / an)
(Plan départemental de gestion des déchets du BTP de la Gironde, 2004)

	Déchets inertes	Déchets banals	Déchets dangereux
Volumes produits en Gironde	1 665 695	185 016	33 072
Volumes estimés pour le territoire de Scot	Entre 2000 à 5000	Entre 1000 à 2500	Entre 100 à 500

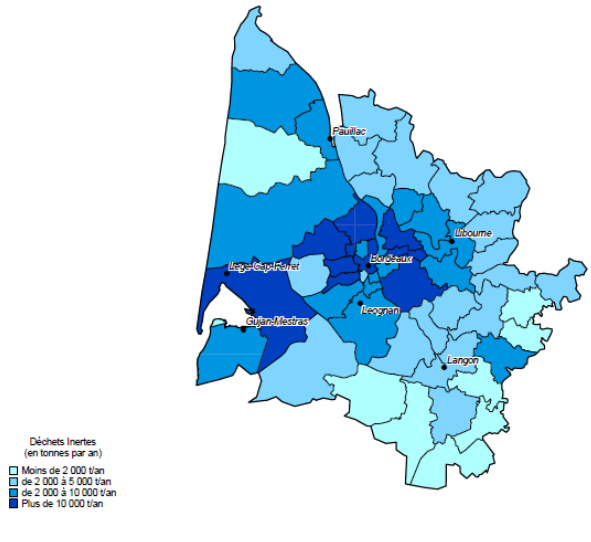

Carte 35 - Flux des déchets inertes du bâtiment par canton en t/an

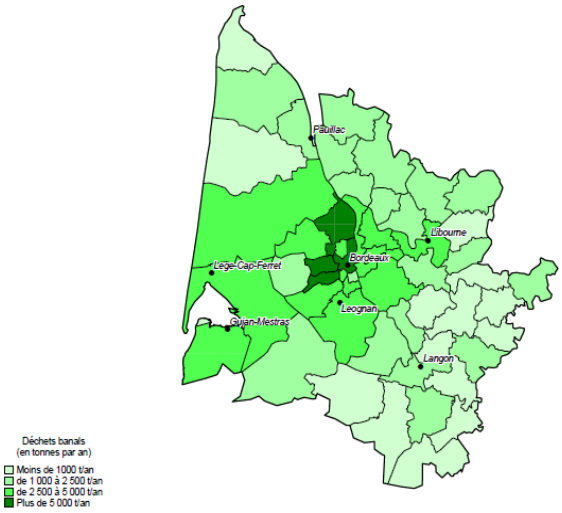

Carte 36 - Flux des déchets banals du bâtiment par canton en t/an

[62] Décret n°94-609 du 13 juillet 1994.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

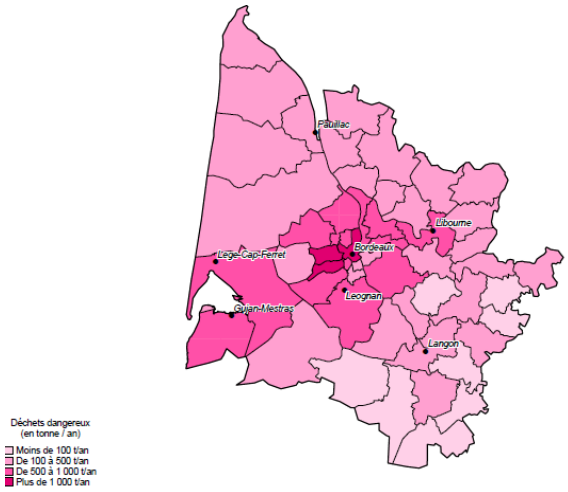

Carte 37 - Flux des déchets dangereux du bâtiment par canton en t/an

3.4 Collecte et traitement des déchets dangereux

Les filières de gestion des **déchets dangereux** varient selon la nature des déchets : ceux assimilés aux **déchets ménagers** (piles électriques, déchets spéciaux…) et **ceux apportés en déchèteries** par les professionnels ou particuliers sont gérés par le SMICVAL.

En revanche, les **déchets agricoles spéciaux** bénéficient d'un mode de gestion spécifique. Ils concernent les **emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)**. En 2004, ils sont estimés à 70 t/an (EVPP) et 103 t/an (PPNU) à l'échelle de la Gironde (plan départemental de gestion des déchets, 2003).

Les associations professionnelles représentant les sociétés de produits phytosanitaires et les distributeurs ont créé conjointement en juillet 2001, une **structure opérationnelle ADIVALOR**. Celle-ci est chargée de l'organisation, du développement et de l'exploitation des activités de la filière de gestion des déchets phytosanitaires.

Au total, le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose de **4 points de collecte partenaires de la filière ADIVALOR** :

- Saint-Aubin-de-Blaye[63],
- Val de Livenne,
- Berson,
- Saint-Ciers-sur-Gironde

[63] Déchèterie du SMICVAL.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Chapitre 4 - Sites et sols pollués

*Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique mais s'appuient sur le **Code minier et le Code de l'Environnement** (Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances).*

*Dans le cadre des installations classées au titre du Code de l'Environnement, la législation pose le principe de la **responsabilité entière et première des exploitants**[64]. La **loi du 30 juillet 2003** pose ainsi le principe de la **remise en état** après cessation d'activité des terrains occupés par des installations classées, en fonction de l'usage qui en a été fait.*

Au besoin, la définition de l'usage fait l'objet d'une concertation entre l'exploitant, le propriétaire du terrain et les autorités chargées de l'urbanisme.

4.1 Les sites et sols pollués nécessitant une action des pouvoirs publics

En France, les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nécessitant une action des pouvoirs publics sont recensés dans la **base de données BASOL**. Sur le territoire du Scot, 11 sites sont recensés « sites et sols pollués », dont 50% concernent des ICPE.

Sur les 11 sites recensés, 4 ont déjà été traités[65], 3 sont en cours de travaux et 1 est en cours d'évaluation. Les communes concernées par ces sites sont : Blaye (3 sites), Etauliers (2 sites), Saugon (2 sites), Plassac, Saint-Ciers-sur-Gironde, Four, Val de Livenne (annexe 12).

4.2 Les anciens sites industriels et activités de service en Haute Gironde

L'inventaire des **anciens sites industriels et activités de service** est conduit en Gironde depuis 1994. Les données sont recueillies dans une **base de données nationale BASIAS** (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)[66]. Depuis mai 2005, les sites n'appelant plus d'actions de la part des pouvoirs publics ont été transférés dans BASIAS.

Le territoire du Scot comporte **86 anciens sites industriels et activités de service** enregistrés (annexe 13)[67]. La commune de Blaye concentre le plus grand nombre de ces sites (33 sur les 86). Parmi ces anciens sites, une **usine à gaz (EDF-GDF)** sur la commune de Blaye a été traitée et **deux autres sites sont sous surveillance** (SCREG Sud-Ouest, à Blaye et une ancienne station-service FINA, à Etauliers).

Enfin, pour plusieurs des sites inventoriés, aucune information sur l'état des sols n'est indiquée dans BASIAS.

Tableau 29 -État de connaissance en matière de pollution

[64] Pour les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),** l'article 34-1 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977 prévoit la mise en sécurité du site, puis la mise en œuvre de mesures de réhabilitation. Pour les **sites pollués ne relevant pas du cadre des installations classées**, il n'existe pas de police administrative spécifique. Seule la responsabilité du propriétaire d'un site est engagée en cas de dommages que son site pourrait causer à autrui.

[65] Certains des sites traités nécessitent toutefois de maintenir une surveillance ou des restrictions d'usages.

[66] Créée par arrêté le 10 décembre 1998.

[67] Les activités les plus fréquemment recensées sont celles du « commerce de détail » et, dans une moindre mesure, les activités liées au travail du bois, au stockage de produits chimiques et à la collecte et traitement des déchets.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Site	Localisation	Études et actions	Commentaires
Ancienne usine à gaz *Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène)*	**Blaye**	*Diagnostic initial A :* présence d'une cuve à goudrons et d'une pollution diffuse d'hydrocarbures *Traitement :* site traité et compatible avec son usage actuel et futur. Les analyses réalisées sur la nappe en 2000 montrent une amélioration	Le site a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille entre 1890 et 1960, soit pendant 70 ans. A partir de 1960, toutes les infrastructures ont été démolies et le site a servi de lieu de stockage d'air propané. Actuellement, le site est en partie utilisé pour les besoins d'EDF GDF (point clientèle) et l'autre partie est en friche. Cette dernière fait l'objet d'une transaction avec le Port Autonome de Bordeaux pour y installer un rond-point.
Station-service Fina *Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé*	**Etauliers**	*Diagnostic initial A :* pollution de la nappe phréatique et du sous-sol; mise en place d'une surveillance piézométrique *Evaluation simplifiée des risques (ESR) :* site en catégorie 2 "à surveiller" *Traitement :* site ayant cessé son activité, dépollution des sols par ventilation forcée des terrains, nappe sous surveillance piézométrique. La campagne de mars 2007 montre une absence en BTEX mais une augmentation du niveau d'hydrocarbures.	-
SCREG *Fabrication de produits azotés et d'engrais*	**Blaye**	*Evaluation simplifiée des risques (ESR) :* site en catégorie 1 pour le milieu "eaux souterraines" et "eaux à usage non AEP" *Evaluation détaillée des risques (EDR) :* pas de risque pour les travailleurs et les visiteurs occasionnels du site. Absence de transferts des polluants vers l'AEP et la Garonne *Traitement :* site sous surveillance piézométrique, campagne du 9/03/2007 montrant un impact à l'aval par les HAP, les hydrocarbures totaux et le benzène.	Usine d'engrais se situant sur un ancien site de distillation de la houille. Le site a connu un accident le 20/08/1997 : rupture de canalisation avec déversement de produits sur le sol et dans le sous-sol

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Chapitre 5 – Risques naturels et technologiques

Le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est particulièrement exposé aux **risques majeurs naturels**, en particulier au **risque « inondation » et au risque « mouvement de terrain »** (qui regroupe l'aléa retrait-gonflement des argiles, les effondrements de carrières souterraines et éboulements de falaises). Certaines communes, particulièrement exposées, cumulent plusieurs risques majeurs (jusqu'à 4 pour Bayon-sur-Gironde).

Vis-à-vis des **risques technologiques**, le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est concerné par le **risque nucléaire** (29 communes à proximité de la centrale nucléaire du Blayais[68]) et le **risque industriel** (commune de Bayon-sur-Gironde, avec le classement SEVESO des sites pétroliers du Bec d'Ambès).

5.1 Gestion globale des risques

5.1.1 Prévention des risques majeurs

*Trois types de documents synthétisent l'information préventive liée aux risques majeurs du territoire : le **Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde** (approuvé en 2005), l**es dossiers de Transmission d'Information aux Maires (TIM) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),** élaboré par les Maires.*

Les **Plans de Prévention des Risques (PPR) sont principalement des outils de maîtrise de l'urbanisation et de l'usage des sols en zone inondable et valent servitude d'utilité publique.** A ce titre, ils proposent une **cartographie des zones à risques** et prévoient :

- l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions.

Le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est couvert au total par **22 Plans communaux de prévention des risques** (tableau 30), dont :

- 16 PPRn Inondations (PPRI),
- 5 PPRn Mouvement de Terrain (PPRMT)[69],
- 1 PPRn Risque industriel (PPRT).

[68] L'arrêté préfectoral du 30 mai 2018 n°33-2018-05-30-001 porte l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale du Blayais de 10 à 20 km autour de la centrale. Sur le territoire du Scot, ce sont ainsi 29 communes sur 35 qui sont intégralement couvertes par le PPI.

[69] Le PPRMT du secteur de Bourg fait actuellement l'objet d'un recours juridique par les communes concernées.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Tableau 30 -Plans communaux de Prévention des Risques sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Risques	PPR	Bassin de risque	Date de prescription	Approuvé le	Communes du territoire couvertes par un PPR
Inondations	PPRn Inondation	Vallée de la Dordogne Bourg/ Izon	01/03/2001	09/05/2005	Bayon-sur-Gironde
					Saint-Seurin-de-Bourg
	PPRn – Inondation	Sud Médoc / Presqu'ile d'Ambés	01/03/2001	4/07/2005	Bayon-sur-Gironde
			Révision prescrite le 2/03/2012	-	
	PPRn Inondation	Estuaire de la Gironde - *Secteur du Blayais (entre Gauriac et Saint-Ciers-sur-Gironde)*	13/03/2000	17/12/2001	Anglade
					Blaye
					Braud-et-Saint-Louis
					Etauliers
					Eyrans
					Fours
					Gauriac
					Plassac
					Saint-Androny
					Saint-Ciers-sur-Gironde
					Saint-Genès-de-Blaye
					Saint-Martin-Lacaussade
					Villeneuve
Mouvement de terrain	PPRn Mouvement de terrain	Villeneuve – Prignac-et-Marcamps	06/08/2010	23/06/2014	Bayon-sur-Gironde
					Gauriac
					Saint-Seurin-de-Bourg
					Villeneuve
	PPRn Mouvement de terrain	Blaye	05/02/2007	26/10/2011	Blaye
Risque Industriel	PPRt Risque Industriel	Nord Presqu'île d'Ambès	21/10/2013	-	Bayon-sur-Gironde

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

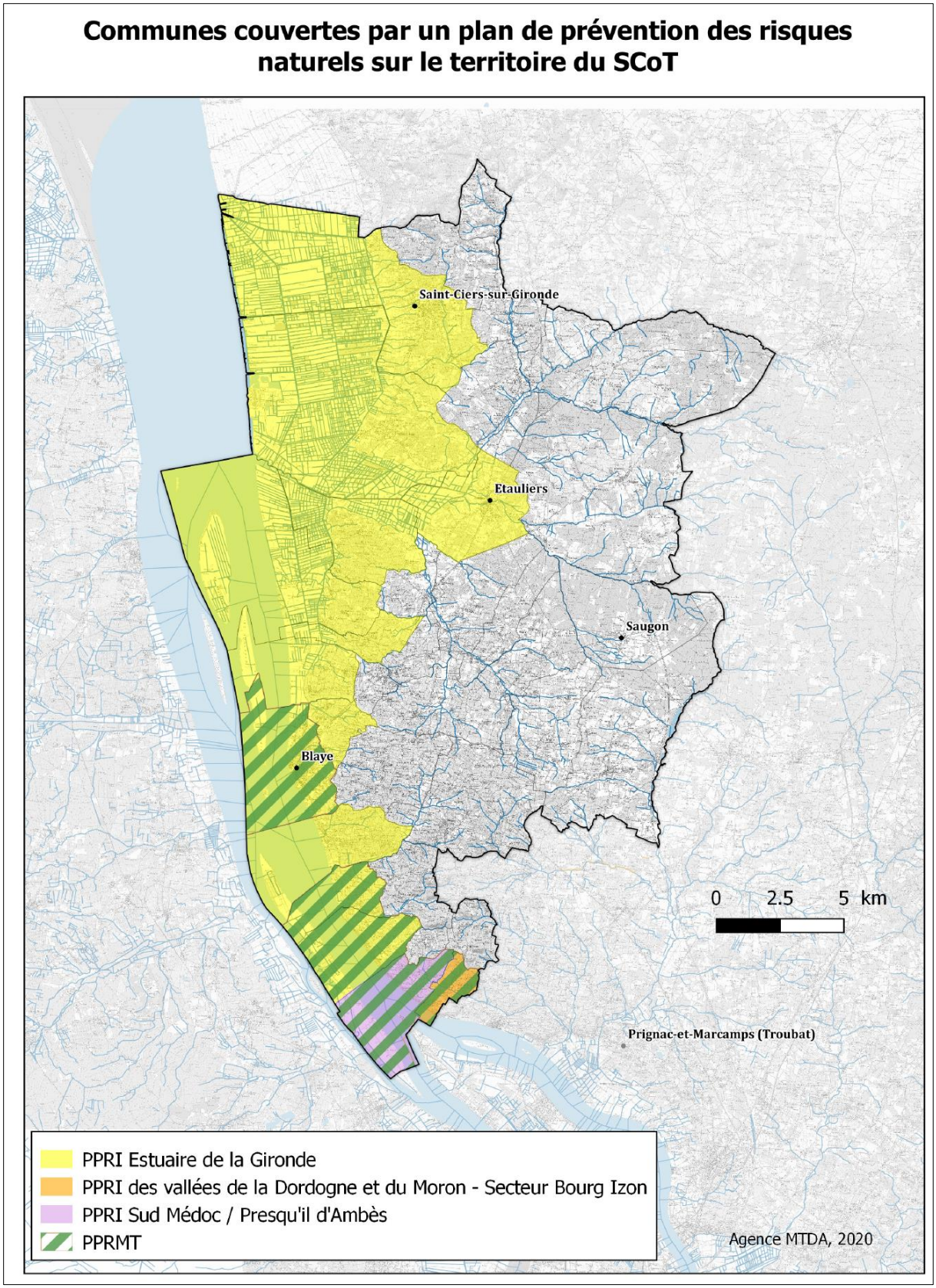

Carte 38 – Plans de Préventions des Risques du territoire de Scot
(Agence MTDA, 2020).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.1.2. Plans de gestion de crise

*En cas de catastrophes naturelles ou technologiques sur le territoire, **l'organisation des secours est planifiée à partir du plan Orsec Départemental.** Le **plan Orsec maritime** prend en charge les risques spécifiques liés à la en mer. Si l'évènement couvre au moins deux départements, un **plan Orsec de zone** prend le relais.*

*A l'échelle communale, la **loi n° 2004-811 du 13 août 2004** prévoit la mise en place obligatoire de **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé ou un plan particulier d'intervention.*

Sur le territoire de Scot, les 15 communes concernées par un ou plusieurs risques majeurs disposent **d'un Plan Communal de Sauvegarde** (voir liste complète en annexe 14).

5.2 Les risques naturels du territoire de Scot

5.2.1 Les risques inondation

5.2.1.1 Nature et ampleur du risque sur le territoire de Scot

Cinq types d'inondations sont généralement identifiables :

1. **Les crues de type fluviomaritime** (carte 39) de l'Estuaire de la Gironde engendrées par la marée, le vent et les débits élevés de la Garonne et de la Dordogne.
2. **La submersion marine** (carte 39). Celle-ci correspond à une inondation de la zone côtière par l'estuaire, suite à des événements météorologiques majeurs comme des vents violents, fortes houles et/ou en cas de tempêtes. Sur le territoire du Scot, le risque submersion marine concerne les communes côtières, de Saint-Ciers-sur-Gironde à Bayon-sur-Gironde. D'après le MEDDE, « *les inondations consécutives à la tempête Xynthia de février 2010 ont mis en évidence les limites de la politique de prévention du risque de submersion marine menée jusqu'alors. De même ces inondations ont mis en évidence une couverture insuffisante des territoires par des plans de prévention des risques naturels littoraux* ».
3. **Les crues de type fluvial** (carte 40), générées par l'accroissement des débits des cours d'eau. Dans ce cadre, le Moron est couvert par un PPRi mais le risque a également été identifié via l'atlas hydro-géomorphologique réalisé par l'Etat en 2005 sur la Livenne et le Saugeron.
4. **Les inondations par remontée de nappe** (carte 41).
5. **Les inondations par ruissellement** se produisant lors de pluies exceptionnelles quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols et des réseaux de drainage est insuffisante au regard de l'intensité des précipitations. De tels phénomènes entraînent des inondations localisées sur les points bas. La fréquence de ces inondations est renforcée par l'imperméabilisation des sols liés au développement urbain. Il convient de noter que le phénomène n'a pas encore été recensé en Haute-Gironde mais le MEDDTL estime qu'à l'échelle nationale, plus de 3 communes sur 4 sont concernées par de telles inondations.

En cumulant les différents types de risque inondation, c'est plus des deux tiers du territoire du Scot qui est concerné par le risque inondation.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

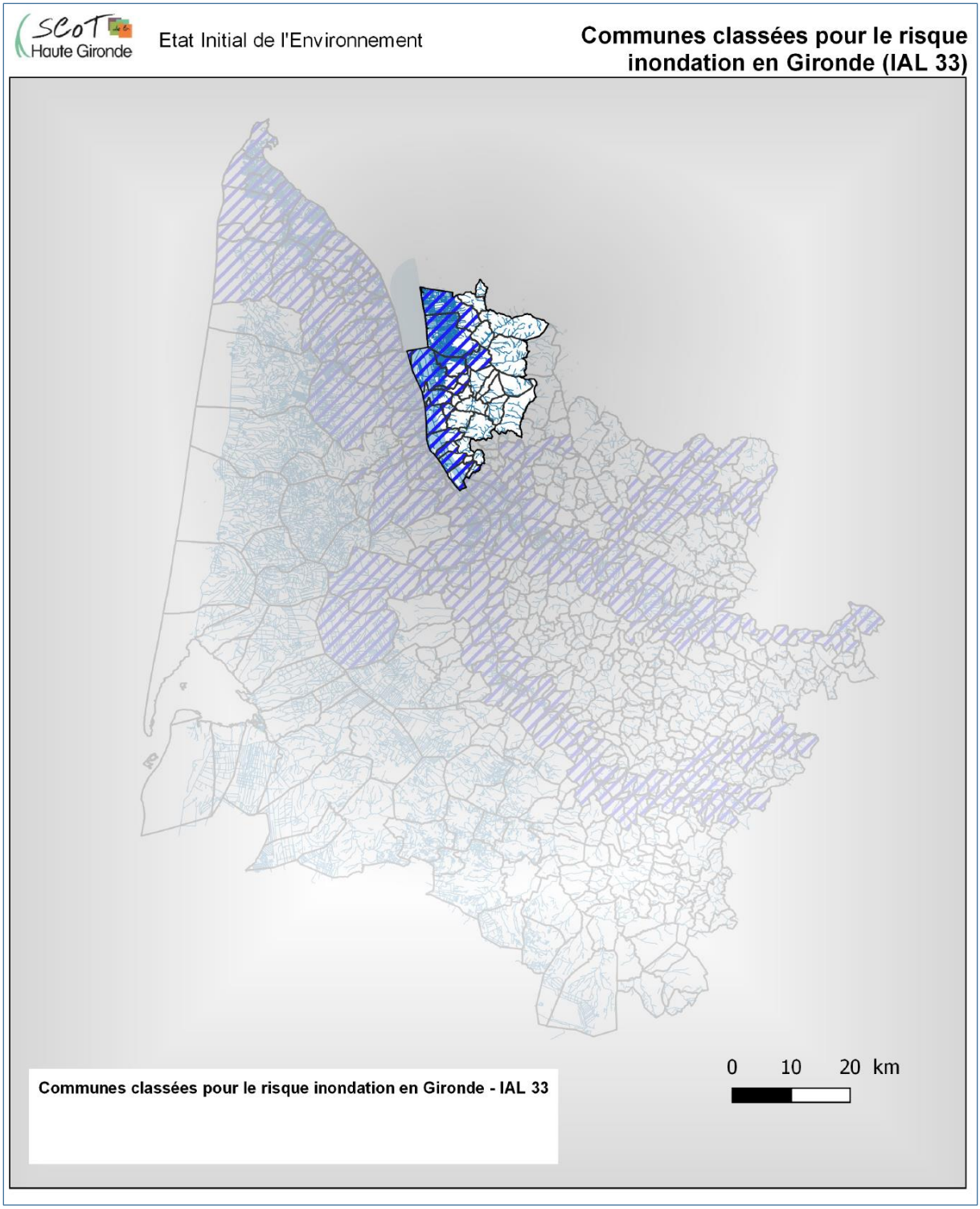

Carte 39 – Communes soumises au risque inondation du territoire du Scot

(Profil environnemental de la Gironde, 2020)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

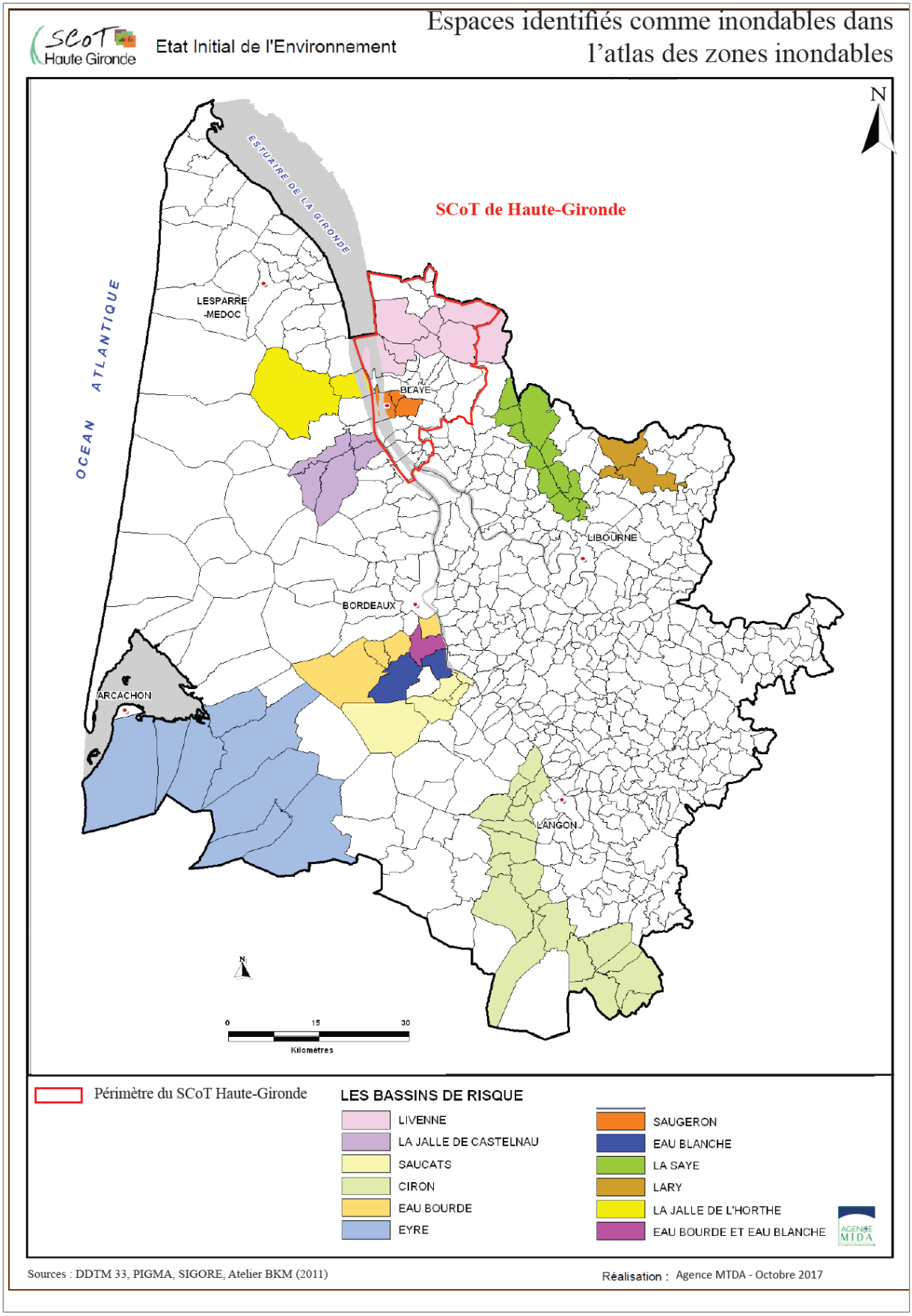

Carte 40 – Communes identifiées comme inondables par l'atlas des zones inondables sur le territoire du Scot

(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

146

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Tableau 31 - Communes du périmètre du Scot identifiées comme « exposées aux inondations par débordement des cours d'eau »

Bassin de risque	Couverture par un PPRI	Communes concernées
Livenne	Non	Anglade
		Braud-et-Saint-Louis
		Etauliers
		Val de Livenne
		Reignac
		Saint-Aubin-de-Blaye
		Saint-Androny
Saugeron	Non	Blaye
		Cars
		St Martin Lacaussade
Vallée de la Dordogne Bourg/ Izon	Oui	Bayon-sur-Gironde
		Saint-Seurin-de-Bourg
Sud Médoc / Presqu'ile d'Ambés	Oui	Bayon-sur-Gironde
Estuaire de la Gironde - *Secteur du Blayais (entre Gauriac et Saint-Ciers-sur-Gironde)*	Oui	Anglade
		Blaye
		Braud-et-Saint-Louis
		Etauliers
		Eyrans
		Fours
		Gauriac
		Plassac
		Saint-Androny
		Saint-Ciers-sur-Gironde
		Saint-Genès-de-Blaye
		Saint-Martin-Lacaussade
		Villeneuve

Les bassins de risque de la Livenne et du Saugeron ne font pas à ce jour l'objet de PPRI pour le risque inondation par débordement de cours d'eau. Plusieurs communes sont concernées sur le territoire du SCoT : Blaye, Cars et St Martin Lacaussade (pour le bassin de risque du Saugeron) et Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Val de Livenne, Reignac, Saint-Aubin-de-Blaye et Saint-Androny (pour le

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

bassin de risque de la Livenne). Il convient cependant de souligner que parmi ces communes, certaines sont couvertes par le PPRI « Estuaire de la Gironde - Secteur du Blayais », qui réglemente la gestion du risque inondation lié à l'Estuaire de la Gironde. C'est le cas de Blaye, St Martin Lacaussade, St Androny, Anglade, Etauliers, Braud-et-St-Louis. Pour ces communes en particulier, la révision du PPRI s'avèrerait adaptée.

Le territoire du SCoT est enfin soumis **au risque inondation par remontée de nappes** (carte 41). Les communes les plus sensibles (nappe affleurante) sont celles également concernées par le risque inondation par débordement de cours d'eau.

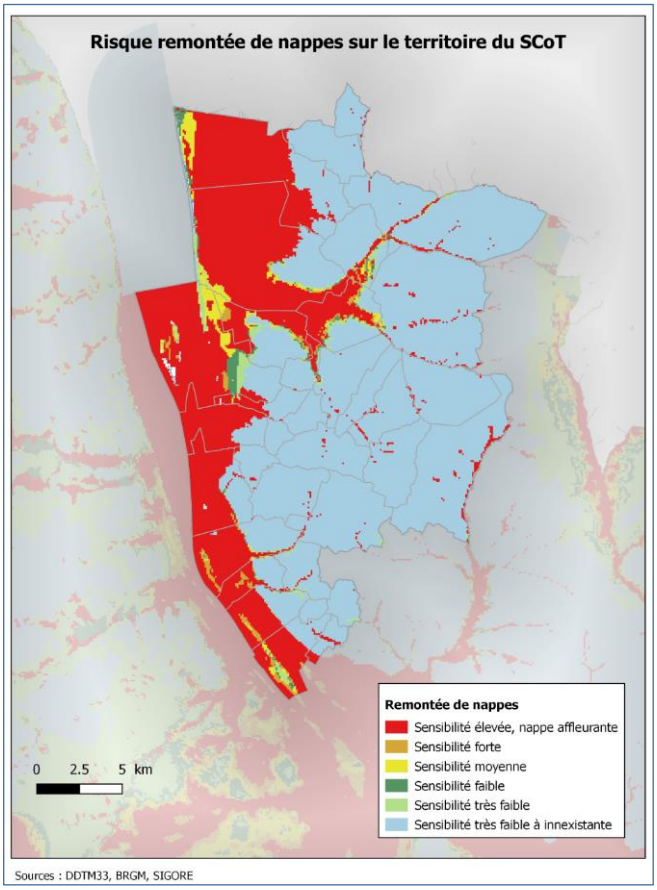

Carte 41 – Communes identifiées comme inondables par remontée de nappe sur le territoire du Scot

Les **nombreuses digues** le long de la Dordogne et de la Gironde participent à **réduire le risque à la source** (carte 42).

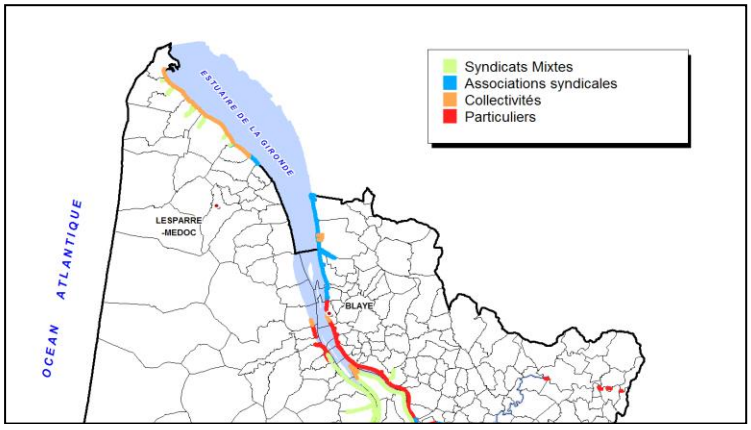

Carte 42 - Localisation et gestionnaires des digues (DDTM33)

Pour autant, la construction de digues ne permet pas de réduire le risque à zéro et leur efficacité est soumise à leur état de conservation. **Le paradoxe, largement identifié aujourd'hui, est que la présence même de digues peut contribuer à plus de vulnérabilité du territoire, en donnant une fausse impression de sécurité, quel que soit le niveau de risque**. Les tempêtes « Martin » de 1999, puis « Xynthia » en 2010 ont été l'occasion d'une véritable **prise de conscience concernant la vulnérabilité du territoire**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

face au risque inondation et a permis de rappeler l'importance du maintien de la culture du risque, au-delà de la construction des digues.

L'ensemble des plans de prévention des risques inondations approuvés sur le territoire du SCoT permet une première prise en compte de ces risques d'inondations fluviomaritimes. Il convient néanmoins de souligner que depuis leur approbation, les éléments ont fortement évolué en matière de connaissance des aléas, via notamment l'avancement des études du Référentiel Inondation Gironde. C'est dorénavant l'aléa basé sur la tempête de 1999 qui devient la référence, aléa plus sévère que l'aléa centennal retenu dans l'élaboration des PPRI actuellement en vigueur.
Par ailleurs, l'approche de la gestion des risques a également été modifiée en raison des retours d'expérience issus de la tempête Xynthia de Février 2010. Suite à la tempête Xynthia, l'Etat mentionne dans son porté à connaissance de 2011 la **nécessité pour les collectivités locales d'intégrer dans la prise en compte du risque d'inondation le sur-aléa provoqué par une défaillance des ouvrages de protection et un restriction de l'urbanisation dans certaines zones bleues des PPRI** du fait de l'importance des hauteurs susceptibles de les recouvrir pour les Plus Hautes Eaux Connue (PHEC).
Il s'agit dès lors de mieux prendre en compte les caractéristiques des ouvrages de protection et les conséquences de leurs défaillances éventuelles. Compte tenu de l'état souvent dégradé de ces ouvrages le long des principaux cours d'eau, ces dispositions pourront avoir une influence conséquente sur l'approche de l'aménagement de certains secteurs. **Ainsi, le cadre de la politique de prévention du risque d'inondation évolue de manière significative et devrait se traduire dans les années à venir par la révision des PPRI.**

La gestion du risque d'inondation se décline selon plusieurs grands principes visant à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Ces principes, réaffirmés en particulier dans le cadre de la démarche « Plan submersions rapides» développée depuis la tempête Xynthia, se résument par :

- La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti existant en zone inondable.
- La fiabilisation des ouvrages et des systèmes de protection.
- L'amélioration de la surveillance et de la prévision.
- L'amélioration de la résilience des populations (culture du risque et mesures de sauvegarde).

5.2.1.2 Les outils de gestion des inondations sur le territoire du Scot

- ***Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)***

Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sont principalement des outils de maîtrise de l'urbanisation et de l'usage des sols en zone inondable et valent servitude d'utilité publique. A ce titre, ils proposent une cartographie des zones à risques et prévoient l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions.

Les 16 PPRI qui couvrent le territoire du SCoT sont présentés au chapitre 5.1.1.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

- ***Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) et la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)***

Le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** a vocation à mettre en œuvre efficacement, au plus près du terrain, les priorités d'action définies par l'État dans la stratégie nationale de gestion des risques (SNGRI). Aussi, il f**ormalise les objectifs de réduction du risque et les mesures à mettre en œuvre,** en termes de prévention, protection et préparation à l'échelle du district et en particulier pour les « Territoires à Risques Important d'inondation » (TRI).

Sur la base de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) nationale et des EPRI de chaque district hydrographique ***122 territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été arrêtés sur l'ensemble du territoire national.***
Ces territoires à risque d'inondation important font l'objet d'un diagnostic approfondi du risque. Une ***cartographie des risques est ainsi réalisée sur chaque TRI*** *et arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. Cette cartographie constitue une étape majeure dans la connaissance des spécificités du territoire, des aléas auxquels il peut être soumis et dans la* ***localisation des enjeux*** *en rapport avec ces événements. Le but est de* ***mieux connaître la vulnérabilité*** *du territoire pour savoir quels sont les outils de gestion à privilégier.*

Le **PGRI du bassin Adour-Garonne 2016-2021,** approuvé en décembre 2015, s'applique à l'ensemble des zones inondables du territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et lui impose sa mise en comptabilité avec ses orientations et préconisations.

Une seule commune au Sud-ouest du territoire du Scot est **couverte par le TRI de Bordeaux : Saint-Seurin de Bourg**[70]. A ce titre, le territoire de la commune est identifié comme **zone prioritaire** au titre de la Directive Inondation. La **réduction de l'exposition de la commune au risque d'inondation** est une priorité, qui engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.

Les cartes présentées ci-après précisent les secteurs de la commune qui sont soumis au risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine. Elles montrent que la commune est sujette au risque inondation par débordement de cours d'eau et au risque submersion marine, pour des événements de moyenne et de faible probabilités, intégrant la prise en compte du réchauffement climatique à horizon 2100. L'annexe 8 présente en détail les cartes d'aléas associés à ces différents scénarios.

[70] Arrêté du 11 janvier 2013 du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne fixant le TRI de Bordeaux au titre des aléas de débordement de la Garonne et de submersion marine.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Carte 43 – Risque inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine sur la commune de St Seurin de Bourg (TRI de Bordeaux, SCENARA, 2021)

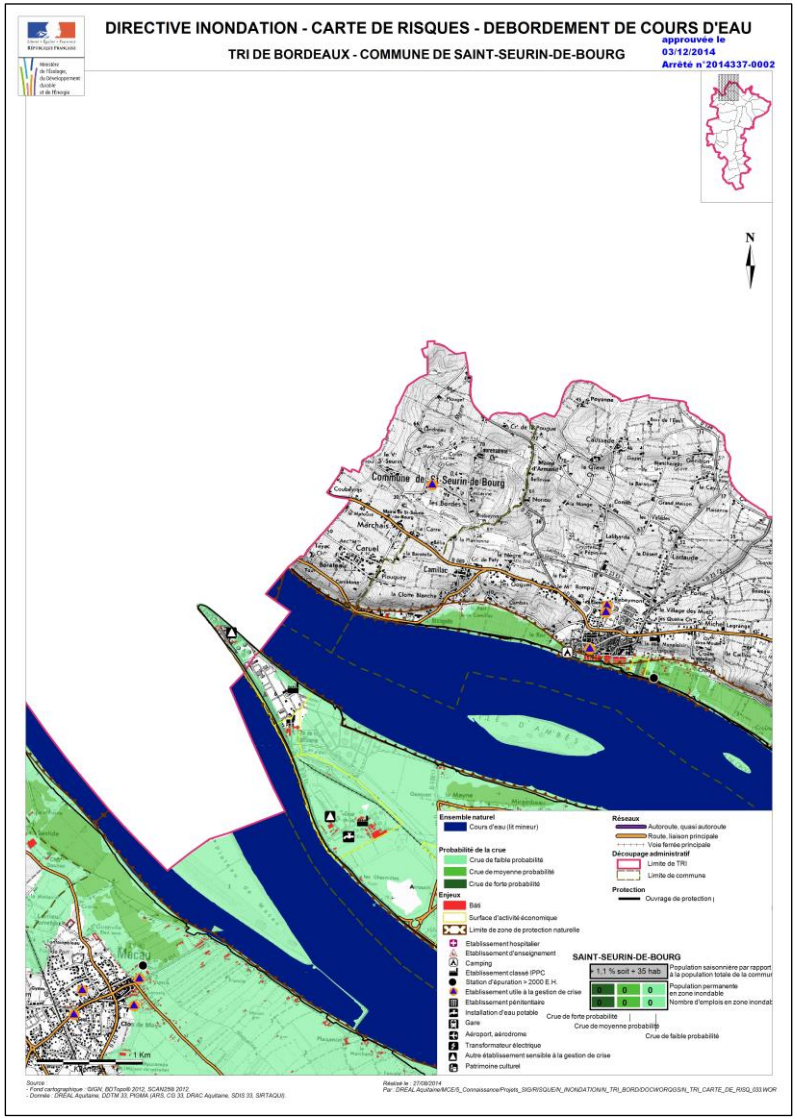

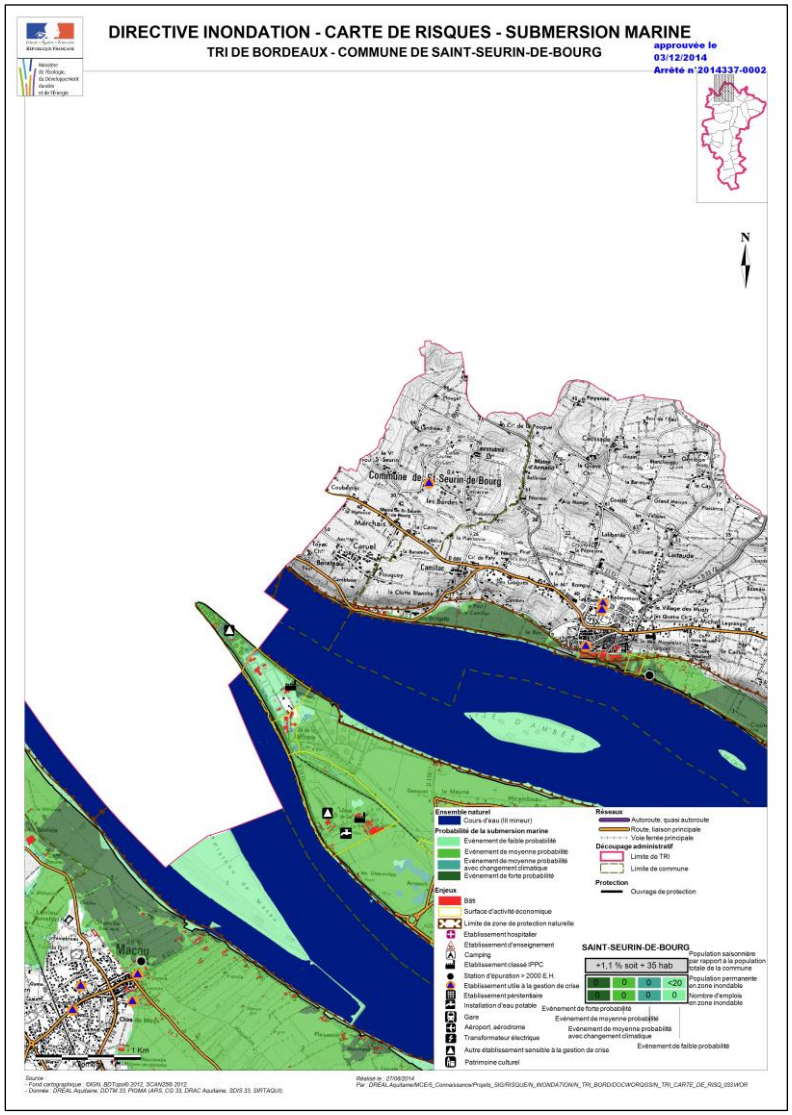

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Dans le cadre du TRI de Bordeaux, des **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation (SLGRI)** ont été élaborées autour de 8 objectifs stratégiques du TRI en 25 dispositions (figure 7).

Améliorer la connaissance et la culture du risque en mobilisant les acteurs concernés	• Développer la connaissance du risque • Accroître la culture du risque et la sensibilisation des personnes concernées • Faciliter l'accès à l'information sur les risques
Améliorer la surveillance et prévision des crues et des inondations	• Améliorer l'anticipation des événements et les débordements potentiels pour une meilleure organisation et réactivité des services publics • Favoriser la diffusion d'une information adéquate aux acteurs concernés et à la population
Améliorer la préparation et la gestion crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	• Finaliser la couverture des PCS dans les communes du TRI en y intégrant les dernières connaissances et retours d'expérience des risques d'inondations • Améliorer la gestion de crise à l'échelle intercommunale • Améliorer l'organisation des services publics en cas de crise • Favoriser l'association de la population à la gestion de crise • Réduire l'impact des inondations sur le territoire
Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme et améliorer la maitrise de l'urbanisation	• Développer les bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire et réaliser des projets innovants intégrant le risque inondation • Favoriser une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagements en valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir • Poursuivre la révision des PPRI sur l'ensemble du territoire • Prendre en compte le risque inondation dans l'instruction des autorisations d'occupations des sols et les documents d'urbanisme
Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	• Affiner la connaissance de la vulnérabilité des bâtiments, infrastructures et réseaux publics et proposer des mesures de réduction de cette vulnérabilité • Favorier la mise en oeuvre d'actions de réduction la vulnérabilité des habitations les plus exposées au risque • Etudier la vulnérabilité des exploitations agricoles publics et proposer des mesures de réduction de cette vulnérabilité • Élaborer une stratégie plus large de réduction de la vulnérabilité pour une meilleure résilience du territoire à moyen terme
Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	• Améliorer le fonctionnement et la gestion des réseaux de ressuyage • Favoriser la reconquête des espaces de mobilité des cours d'eau
Améliorer la gestion des ouvrages de protection	• Mettre en œuvre une organisation efficiente et perenne de la gestion du risque inondation sur le territoire • Mettre en œuvre une gestion opérationnelle des ouvrages de protection • Définir les systèmes d'endiguements
Renforcer les systèmes de protection dans les zones à forts enjeux	• Restaurer les ouvrages de protection sur les secteurs à enjeux humains et économiques • Améliorer la protection des secteurs les plus vulnérables

Figure 7 – Dispositions des SLGRI du TRI de Bordeaux (Bordeaux Métropole, 2016)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

❑ *La politique estuarienne « Inondation » du SAGE « Estuaire de la Gironde et des milieux associés »*

Le SAGE *Estuaire de la Gironde et des milieux associés*, porté par le SMIDDEST, a mis au point à l'échelle de son territoire d'intervention, une **politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations,** qui prévoit :

- un **schéma global de prévention** des inondations fluviomaritimes sur l'Estuaire,
- la **gestion commune des ouvrages** de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux,
- l'incitation à la **bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides** pour les crues continentales,
- la **mise en cohérence des PPRI** du territoire,
- la **préservation des zones naturelles d'expansion des crues**,
- le **renforcement de la culture du risque** inondation.

Le Référentiel Inondation Gironde (RIG)

*Mis au point par le SMIDDEST, en collaboration avec l'État et les collectivités locales, le Référentiel Inondation Gironde est un **outil d'aide à la décision pour les collectivités.** Destiné à mieux préciser le risque inondation et leur prise en charge, le RIG met à disposition des collectivités des données actualisées et une analyse sur l'aléa inondation les concernant (enjeux et risques).*

❑ *Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)*

*Un PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations) est un **programme de diminution de la vulnérabilité du territoire porté par les acteurs locaux** et qui vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque conformément à un cahier des charges défini par l'Etat. Après labellisation auprès d'une commission nationale, il fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat qui apporte alors des financements.*

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI complet) de l'Estuaire de la Gironde 2016-2021 a été labellisé le 5 novembre 2015 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Sa révision à mi-parcours du PAPI est envisagée et lui permettra d'intégrer les actions complémentaires éventuelles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de gestion du risque inondation.

Le PAPI complet vient logiquement à la suite du PAPI d'intention de l'Estuaire de la Gironde (2012-2014[71]) et définit 7 axes d'interventions pour réduire significativement le risque inondation :

- **Axe1** - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : meilleure communication sur les risques de submersions marines, pose de repère de crues, etc.

[71] le PAPI d'intention 2016-2021 est actuellement déposé auprès des services de l'Etat. Concernant le PAPI 2012-2014, il aura surtout permis d'améliorer la connaissance des risques et des enjeux et de construire le projet de PAPI en cours d'Instruction.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

- **Axe 2** - Surveillance, prévision des crues et des inondations : pose d'échelles de marées, création de cellule de surveillance dans chaque commune, etc.
- **Axe 3** - Alerte et gestion de crise : exercice d'évacuation, plans communaux de sauvegarde, plans particuliers de mise en sûreté, etc.
- **Axe 4** - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : révision des documents d'urbanisme, élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels PPRN, etc.
- **Axe 5** - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : animations et conseils pour les particuliers, les établissements publics et les entreprises, études des bâtiments et des réseaux, etc.
- **Axe 6** - Ralentissement des écoulements : seulement pour les PAPI fluviaux.
- **Axe 7** - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques : consolidation et rehaussement des digues et perrés, reprise d'épis, etc.

Tableau 32 – Synthèse des principaux outils de gestion du risque inondations dans le périmètre du Scot

Outils de gestion du risque inondation	Outils présents sur le territoire du Scot	État d'avancement
Le PPRI : vaut Servitude d'Utilité Publique. Cela se traduit par des mesures d'interdiction (zones rouges) ou des prescriptions vis-à-vis des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations ainsi que des mesures de prévention et de protection à prendre par les collectivités	**PPRI de la vallée de la Dordogne, secteur de Bourg-Izon**	Approuvé en 2005
	PPRI de l'Estuaire de la Gironde	Approuvé en 2001
Les PGRI et SLGRI : Le PGRI et les SLGRI qui en découleront permettront de décliner sur le territoire les grandes directives et objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation afin de limiter la vulnérabilité des espaces submersibles.	**PGRI et SLGRI pour le district hydrographique et plus particulièrement le TRI de Bordeaux**	Approuvé en décembre 2015
Le SAGE : propose une politique de protection intégrée contre les inondations : élaboration d'un schéma global de prévention des inondations fluviomaritimes, gestion commune des ouvrages de protection et des ouvrages d'évacuation des eaux, mise en cohérence des PPRI, etc.	**SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés**	Approuvé en août 2013
Le PAPI : mis en place en 2002 par l'État pour les inondations fluviales. Il a été mis en place par l'État suite à la tempête Xynthia de février 2010 pour mieux prévenir les inondations et réduire les risques liés à ce type de catastrophes. L'intérêt du PAPI est de regrouper en un document l'ensemble des actions mises en œuvre sur un territoire pour réduire les risques liés aux inondations.	**PAPI de l'Estuaire (intention)**	PAPI 2012-2015 Approuvé en 2011 Le PAPI d'intention 2016-2021 est actuellement déposé auprès des services de l'Etat
	PAPI de l'Estuaire (complet)	Approuvé en novembre 2015

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.2 Les risques de tempête

L'ensemble du **département girondin est menacé par le risque « tempête », du fait de son climat océanique et de sa longue façade maritime**. En effet, le passage d'une tempête crée une **sur-côte océanique dangereuse pour les populations et les biens du littoral et de la frange estuarienne**. La configuration en « entonnoir » de l'Estuaire de la Gironde renforce encore un peu plus l'onde de sur-côte.

Afin d'informer rapidement les autorités publiques et les populations, une **procédure de vigilance météorologique** a été mise en place au plan national en 2001. Elle est basée sur la surveillance des paramètres météorologiques par Météo France et sur l'établissement de cartes de vigilance avec 4 niveaux de risque associés à des conseils de comportement adaptés.

*Lors d'une mise en **vigilance orange ou rouge**, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés. Le Préfet de département diffuse ensuite l'information via un **plan départemental d'alerte météorologique** aux maires, services d'urgence et de secours et aux médias, afin que ceux-ci préparent les moyens d'informer la population.*

5.2.3 Les risques de mouvements de terrains

Sur le territoire du Scot, le risque mouvement de terrain couvre trois phénomènes distincts :

1. Les éboulements de falaises,
2. Les effondrements de carrières souterraines,
3. Les mouvements de terrains différentiels, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (retrait-gonflement des argiles).

5.2.3.1 Les risques d'éboulements sur les communes du Scot

La présence de **falaises calcaires** plus ou moins instables fragilise certains secteurs particulièrement sensibles au phénomène d'éboulement. A l'échelle du Scot, on retrouve cet aléa au niveau de **l'Estuaire de la Gironde,** entre Blaye et Bayon-sur-Gironde.

Au total, ce sont **4 communes du territoire du Scot** qui sont concernées par cet aléa :

- Bayon-sur-Gironde
- Blaye
- Gauriac
- Villeneuve

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

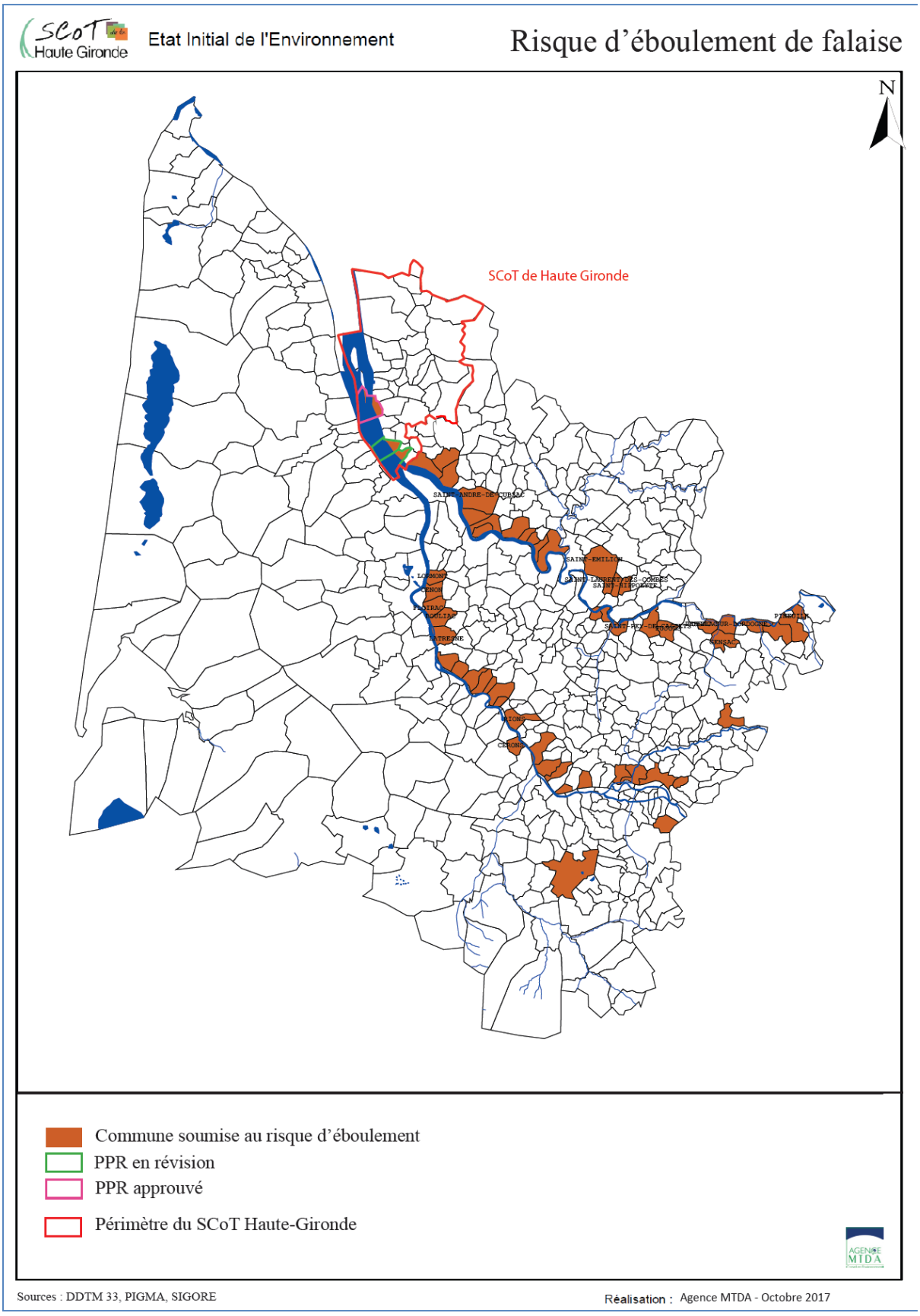

Carte 44 – Communes concernées par le risque d'éboulement de falaise sur le territoire du Scot

(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.3.2 Les risques d'effondrement sur les communes du Scot

L'expansion de Bordeaux au XVIIIe et XIXe siècles a donné lieu à l'exploitation de plus de 2 500 ha de **carrières souterraines**. L'exploitation de ces sites a depuis été abandonnée et de nombreuses cavités demeurent encore aujourd'hui, pouvant générer des **affaissements ou des effondrements** de terrain en raison de la dégradation des cavités. Six communes sont concernées par ces risques sur le territoire du Scot :

- Bayon-sur-Gironde
- Blaye (souterrains de la Citadelle)
- Gauriac
- Saint-Seurin-de-Bourg
- Villeneuve
- Saint-Girons-d'Ayguevives

Sur ces 6 communes, toutes sont couvertes par un PPRMT à l'exception de la commune de Saint-Girons-d'Ayguevives.

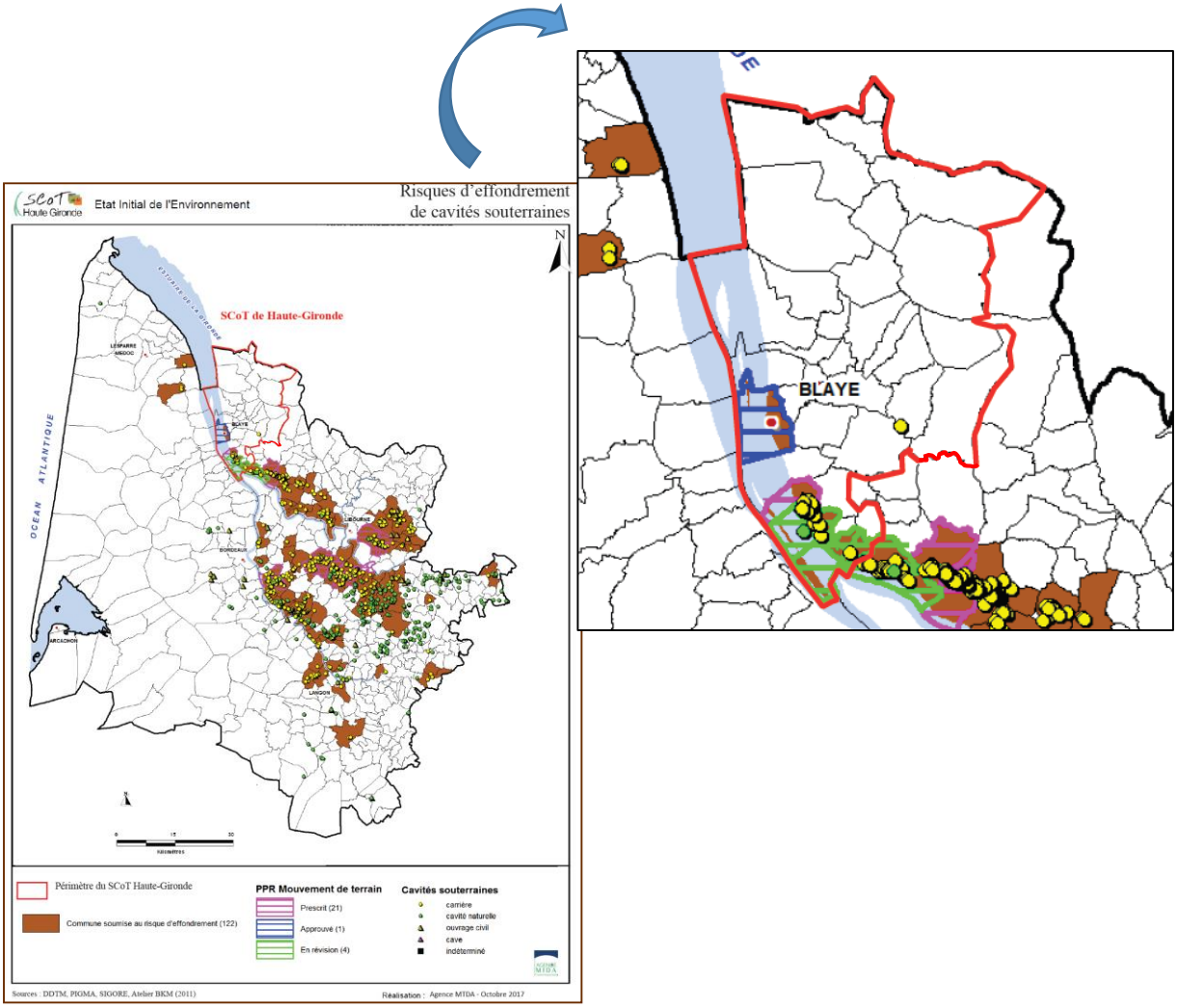

Carte 45 – Communes concernées par le risque d'effondrement de cavités souterraines

(Profil environnemental de la Gironde, 2013)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.3.3 Les risques de retrait-gonflement des argiles

*Le **retrait-gonflement des sols argileux** est un phénomène physique lié à la capacité des sols à absorber l'eau et à changer de volume. Les sols argileux se comportent alors comme « une éponge » en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et au contraire, en se tassant (rétractation) en période de sécheresse. Les retraits-gonflements successifs de matériaux argileux engendrent au final des **dommages importants sur les constructions,** qui peuvent compromettre la solidité des ouvrages (fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées, etc.).*

En raison de la nature des sols de la Haute-Gironde (sols à dominante argileuse), **l'ensemble des communes du territoire du Scot est concernée par le risque retrait-gonflement des argiles**.

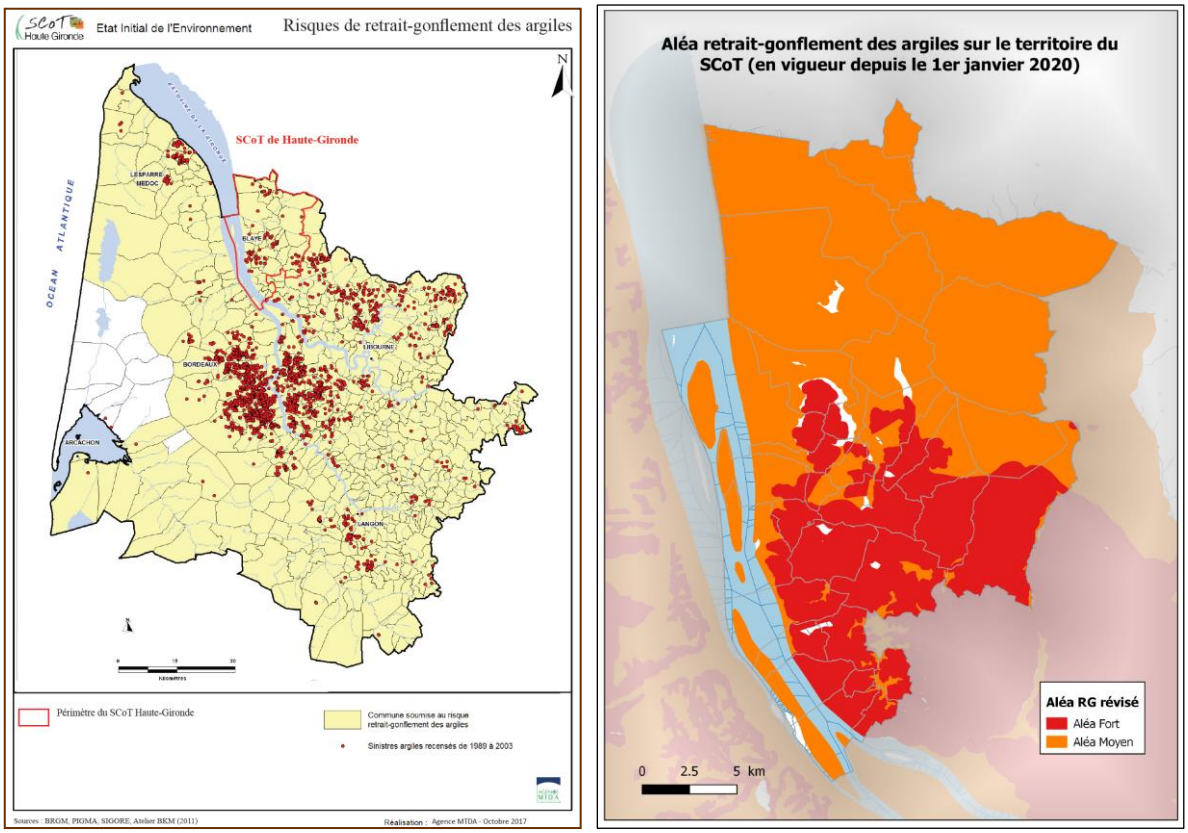

Carte 46 -Risques de retrait-gonflement des argiles sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Profil environnemental de la Gironde, 2013)

Depuis le 26 août 2019, la carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux publiée sur Géorisque a été remplacée par une carte d'exposition au retrait gonflement des sols argileux. Cette nouvelle carte élaborée à partir de la carte précédente et de données actualisées et homogénéisées de la sinistralité observée et collectées par la Mission Risques Naturels (MRN) **requalifie l'exposition de certains territoires au phénomène de retrait gonflement argileux,** afin de permettre d'identifier les zones exposées au phénomène de retrait gonflement des argiles où s'appliqueront à partir du 1er janvier 2020 dans les zones d'exposition moyenne et forte, les nouvelles dispositions réglementaires issues de l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.
L'objectif de cette mesure législative est de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène en imposant la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones exposées au retrait-gonflement d'argiles.
La prise en compte de ce risque se faisant donc dès le 1er janvier 2020 directement à l'échelle des projets, ne présente donc plus d'enjeu particulier en termes d'aménagement pour le SCOT.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.3.4. Les Plans de Préventions des Risques de Mouvement de Terrain sur les communes du Scot

❑ *LE PPRMT du secteur de Bourg*

La révision du PPRMT du secteur de Bourg a abouti à l'approbation **du nouveau PPRMT,** le 23 juin 2014. Sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, 4 communes sont concernées :

- Bayon-sur-Gironde
- Gauriac
- Villeneuve
- Saint-Seurin-de-Bourg

Si le PPRMT constitue un document initial pour 1 commune ne disposant jusque-là d'aucun plan de prévention (Villeneuve), il emporte révision du PPRMT approuvé par arrêté au 31 décembre 2001, pour les communes de Bayon-sur-Gironde, Gauriac et Saint-Seurin-de-Bourg.

L'ensemble de ces secteurs s'avère être tout particulièrement concerné par divers types de mouvements de terrain :

- effondrements de cavités souterraines liés à la présence d'anciennes carrières,
- glissements de terrain liés à la présence de versant plus ou moins pentus,
- chutes de blocs liées à la présence de falaises hautes parfois de quelques dizaines de mètres.

La révision du PPRMT sur le secteur de Bayon-sur-Gironde et Gauriac a été motivée par :

- *L'apparition depuis 2001 de nouvelles cavités souterraines et la dégradation de cavités plus anciennes, **modifiant l'aléa effondrements de cavités souterraines, glissement de terrain et chutes de blocs sur le secteur**.*
- *Des **insuffisances constatées dans le précédent PPRMT** (2001), comme l'autorisation d'implanter des piscines en zone d'aléa fort ou la possibilité de reclasser en zone bleue des parcelles situées en zone rouge, lorsque des travaux de confortement adaptés ont été réalisés.*

*A ce jour, le nouveau PPRMT fait l'objet de **vives polémiques** de la part d'associations de citoyens[72] et des communes impactées. Depuis fin 2014, il fait l'objet d'une **procédure judiciaire**, à l'initiative des maires des communes concernées. Ce recours est toutefois non suspensif.*

❑ *LE PPRMT de Blaye*

La commune de Blaye est impactée différemment selon les secteurs, par :

- des chutes de pierres ou de blocs,
- des glissements de terrain,
- une érosion régressive de la falaise,
- des effondrements de galeries.

[72] Association de Défense des Sites et Habitants de la Haute Gironde (ADSHHG).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Depuis octobre 2011, la commune de Blaye est couverte par un PPRMT, qui concerne 3 secteurs : Paulin, La Citadelle de Blaye et Bacalan (tableau 33)[73].

Tableau 33 -Aléa de référence du PPRMT de Blaye

Secteur	Aléa de référence	Enjeux
Paulin	Chute de pierres centimétriques : régulières (une à deux fois par an).	**Aucun enjeu d'importance n'est identifié ;** le secteur concernant un « p*arc de plaisance avec quelques bancs de pierre ou de bois, un ponton bois et un local technique de jardinage et loisirs* ».
La Citadelle de Blaye	Éboulement en masse : rare. Chutes de pierres centimétriques : fréquentes (plusieurs fois par an).	Vulnérabilité forte de la Citadelle liée **à l'érosion régressive** de la falaise et à **l'effondrement des galeries souterraines**.
Bacalan	Chute de pierres : rare (falaise traitée). Chutes de pierres centimétriques : fréquente (plusieurs fois par an).	**Risque de chute de pierres ou de blocs** émanant de la falaise de Bacalan, risque **d'érosion régressive**

5.2.4 Les risques feux de forêt

5.2.4.2 Les outils de gestion du risque feux de forêt sur le territoire

La Haute Gironde est couverte par **trois outils de prévention du risque feux de forêts** :

- **Le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies d'Aquitaine (PPFCI),** approuvé en 2008, est un document d'approche générale qui vise à : définir la cohérence des actions de protection des forêts contre l'incendie et orienter la stratégie et les actions de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs de la DFCI en matière de prévention, prévision et lutte. Notons que le PPFCI de 2008 est sur le point d'être **remplacé par le Plan Interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 24-33-40-47 (2019-2029), actuellement en cours d'approbation.**
- **L'atlas départemental des feux de forêt,** qui précise par commune le niveau d'aléa et de risque. Révisé en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine, le document a été adopté par arrêté, le 11 décembre 2008.
- **Le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies,** qui fixe les règles, mesures et sanctions en cas de non-respect de la réglementation (approuvé par arrêté le 20 avril 2016).

[73] De même que pour le PPRMT du secteur de Bourg, le PPRMT de Blaye, qui prévoit notamment le gel de transformations des bâtiments situées en zone rouge, a suscité de vives oppositions de l'Association de Défense des Sites et Habitants de la Haute Gironde (ADSHHG).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.4.1 Le risque feux de forêt en Haute Gironde

Le risque feux de forêts s'applique aux incendies de forêts, de landes, de friches et d'autres terrains arborés ou végétalisés. A l'échelle du département, le ***risque est accentué*** *par*[74] *:*

- *la prépondérance du* ***pin maritime****, essence résineuse par nature hautement inflammable,*
- *La présence de* ***nombreux chablis*** *consécutifs à la tempête de 2009,*
- *la présence de certains végétaux (molinie, fougères, etc.) de la* ***strate herbacée*** *de la forêt.*

L'atlas départemental du risque d'incendie de forêt en Gironde 2009 classe **majoritairement le territoire du SCoT en « risque faible »** ; seule la commune de Reignac est classée en **«risque moyen ».**

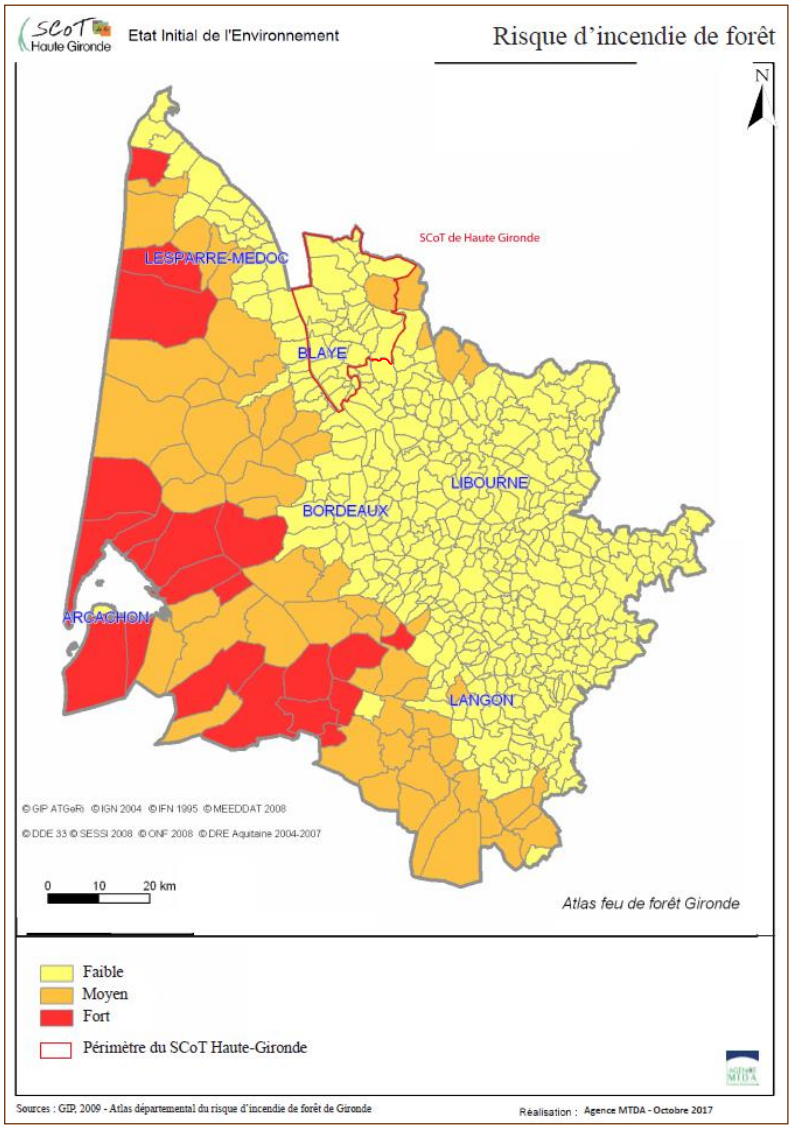

Carte 47 -Risque de feux de forêt sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

(Atlas Départemental du risque d'incendie de forêt en Gironde, 2009)

[74] Source : DDTM33

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Néanmoins, l'état actuel des connaissances et la prise en compte des effets du réchauffement climatique portés dans le Plan Interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 24-33-40-47 (2019-2029) révèlent une **vulnérabilité du territoire du SCoT à l'aléa « feu de forêt » plus importante que celle identifiée dans l'atlas du risque incendie de la Gironde 2009.**
Les analyses conduites dans le PIPFCI 2019-2029 à l'échelle de l'ex-région Aquitaine classent la partie Est du territoire du SCoT et l'extrême Nord en **« aléa fort »** (carte 48). En l'état actuel des connaissances, l'aléa « feu de forêt » constitue ainsi un enjeu significatif pour le territoire du SCoT et devra être pris en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

En effet, une évolution de l'urbanisation non maîtrisée en zone d'aléa fort peut augmenter le niveau de risque. A contrario, la disparition d'une zone boisée au contact avec l'urbanisation peut le réduire. **La maîtrise de l'occupation des sols constitue une composante majeure des politiques de prévention des risques incendies de forêts** et doit être pris en compte dans les documents de planification.

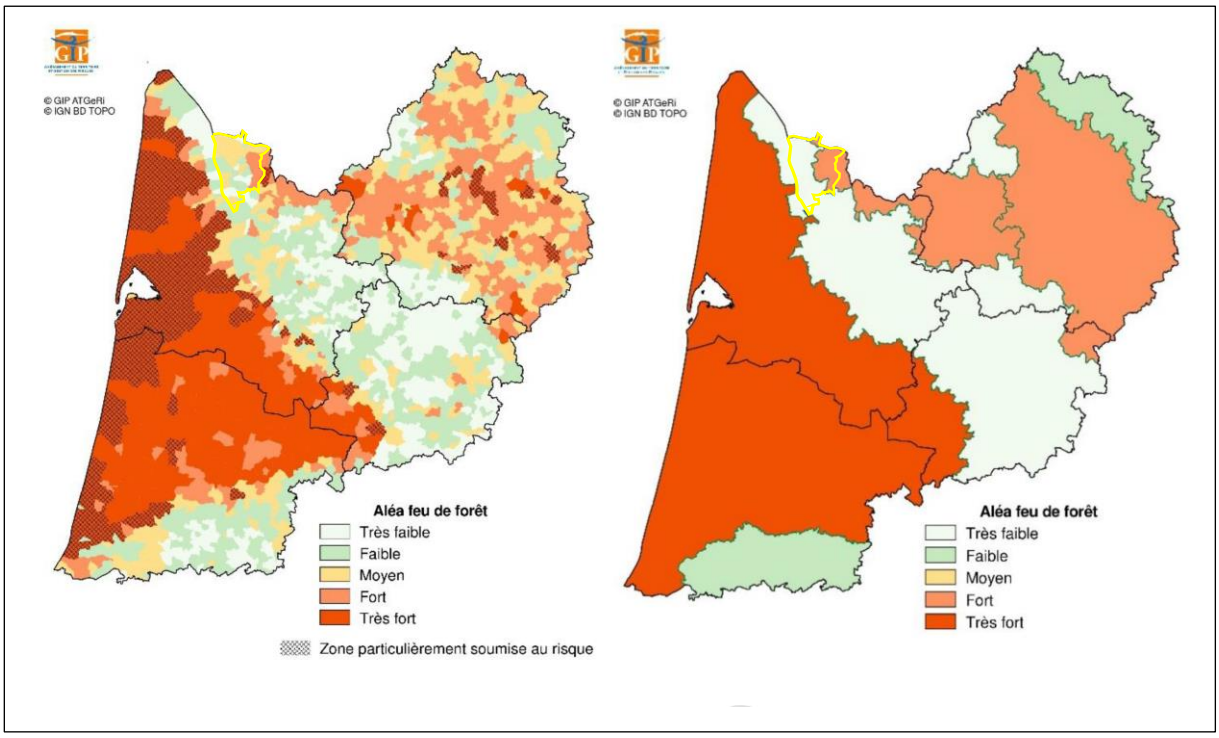

Carte 48 -Aléa feu de forêt (PIPCI 2019-2029, en cours d'approbation)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.2.5. Le risque sismique

La Gironde et la Haute Gironde sont globalement peu concernées par le risque sismique. Sur les 30 dernières années, la Gironde n'a subi que **quelques secousses de faible intensité,** dont la dernière date du 18 avril 2005 (*http://www.sisfrance.net*)[75].

Depuis octobre 2010, la France dispose d'un **nouveau zonage sismique réglementaire**. Ce zonage s'accompagne de nouvelles règles de construction parasismiques pour les zones de faible sismicité, applicables à certaines constructions nouvelles (habitations collectives dont la hauteur est supérieure à 28m, bâtiments accueillant plus de 300 personnes, établissements scolaires, etc.).

La totalité des communes de la Haute Gironde se situe en **zone de sismicité faible (carte 49).**

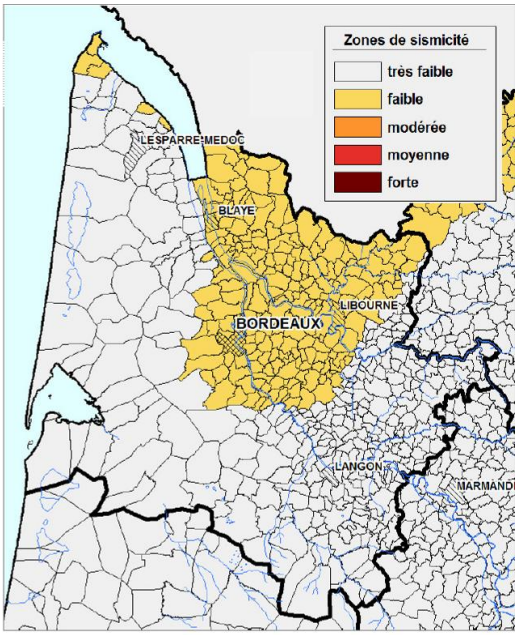

Carte 49 -Risques sismiques sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
(*www.planseisme.fr*)

[75] Les séismes ressentis dans le département ont le plus souvent leur épicentre dans les Pyrénées (séismes de 1980, 1982, 1989), mais également en Poitou-Charentes et sur l'ile d'Oléron (séismes de 1972, 1973, 2005).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.3 Les risques technologiques

Les risques technologiques auxquels la Haute Gironde doit faire face sont de trois sortes, avec le **risque industriel, les risques liés au Transport de Matières Dangereuses et le risque nucléaire** (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Gironde).

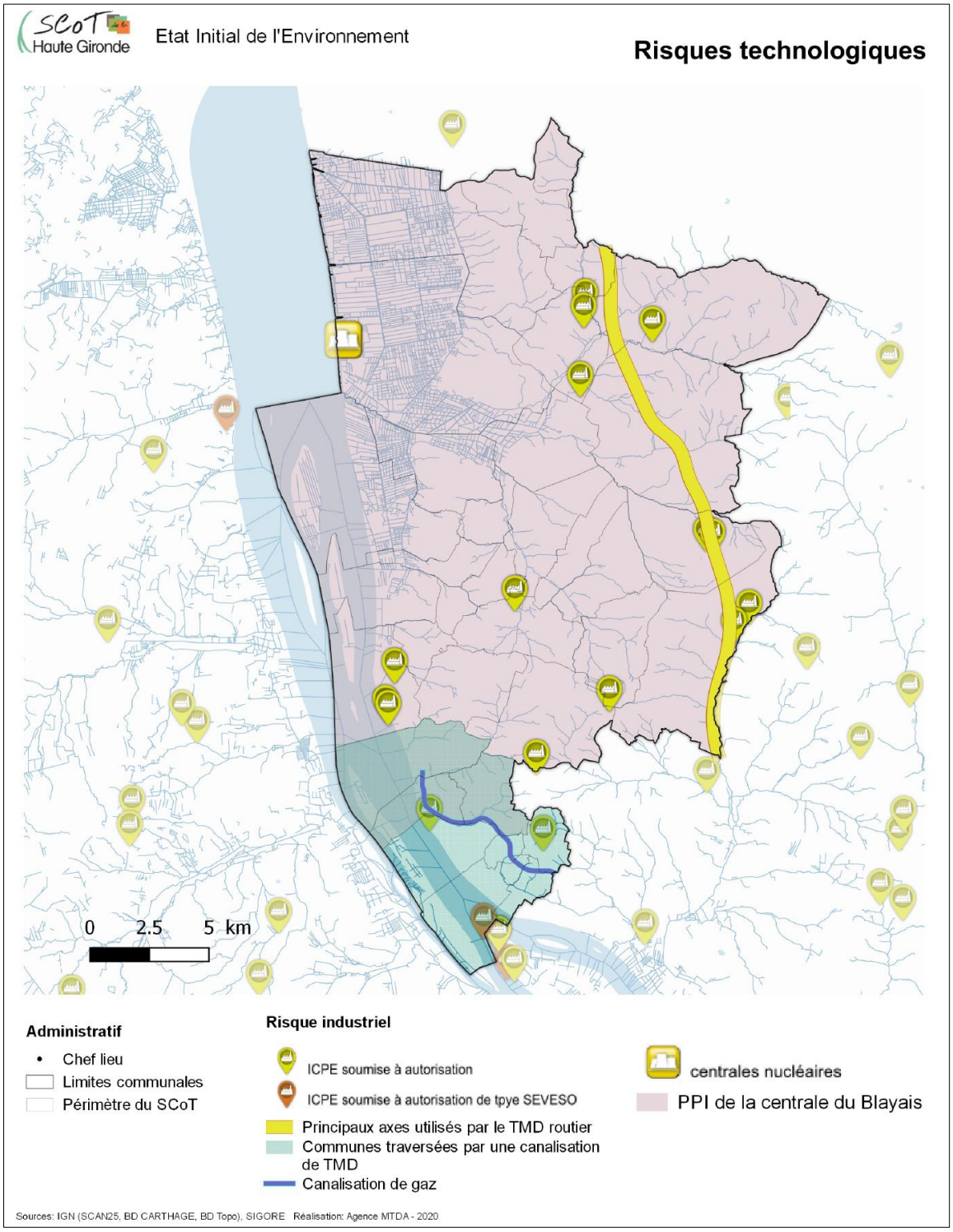

Carte 50 -Risques technologiques sur le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
(Agence MTDA, 2020)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.3.1 Les risques industriels

Toutes les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE) sont potentiellement concernées par le risque industriel (liste en annexe 15). Parmi ces installations, les **plus dangereuses, sont classées « SEVESO »** (Directive européenne SEVESO II du 9 décembre 1996).

En Haute Gironde, sur 18 ICPE classées sous le régime de l'Autorisation, **seule la commune de Bayon-sur-Gironde est concernée par le risque industriel** en raison de la présence d'une entreprise classée SEVESO[76], située sur le bec d'Ambès. La commune est à ce titre concernée par le **Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Pointe d'Ambès,** prescrit en 2010[77].

5.3.2 Les Transports de Matières Dangereuses (TMD)

5.3.2.1 Le risque TMD en Haute Gironde

En Haute Gironde, le **risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)** est présent sous trois formes :

- ***Transport routier*** : des flux importants de poids lourds en transit, assurant le transport de matières dangereuses, via l'autoroute **A10**. Le transport de matières dangereuses est également important sur certains axes secondaires, notamment ceux alimentant la **presqu'île d'Ambès**.
- ***Transport maritime :*** avec deux sites portuaires classés : le **port de Blaye** et le **port d'Ambès**.

Transport par canalisation : 5 communes du territoire du Scot sont traversées par une **canalisation de transport de gaz** :

- Bayon-sur-Gironde
- Gauriac
- Plassac
- Samonac
- Villeneuve

5.3.2.2 La gestion du risque TMD

La prévention du TMD est spécifique à chaque mode de transport. Elle est fixée par arrêté (arrêté TMD du 9 décembre 2009), de manière spécifique :

- La prévention pour les ***transports routiers*** repose sur **l'Accord Européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route (ADR)**. En cas d'accident, divers plans de secours peuvent être mis en œuvre : le *Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Dangereuses (PSS-TMD),* le *Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Radioactives (PSS-TMR)* et le *Plan rouge*, si l'accident implique de nombreuses personnes.

[76] Docks des Pétroles d'Ambès (DPA).
[77] Les PPRT ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

- Pour le ***transport par canalisation***, les transporteurs ont obligation d'élaborer une **étude de sécurité** dès lors que la projection au sol de la canalisation est supérieure à 5000 m², et le cas échéant de prendre les dispositions nécessaires pour réduire les risques[78].
- Pour le ***transport maritime***, la prévention en mer repose sur un guide international *(International Maritime Dangereuse Goods Code) ;* à l'intérieur des ports, les dispositions sont fixées par **le Règlement pour le Transport et la Manutention des Marchandises Dangereuses dans les ports maritimes** (RPM), modifié en décembre 2010.

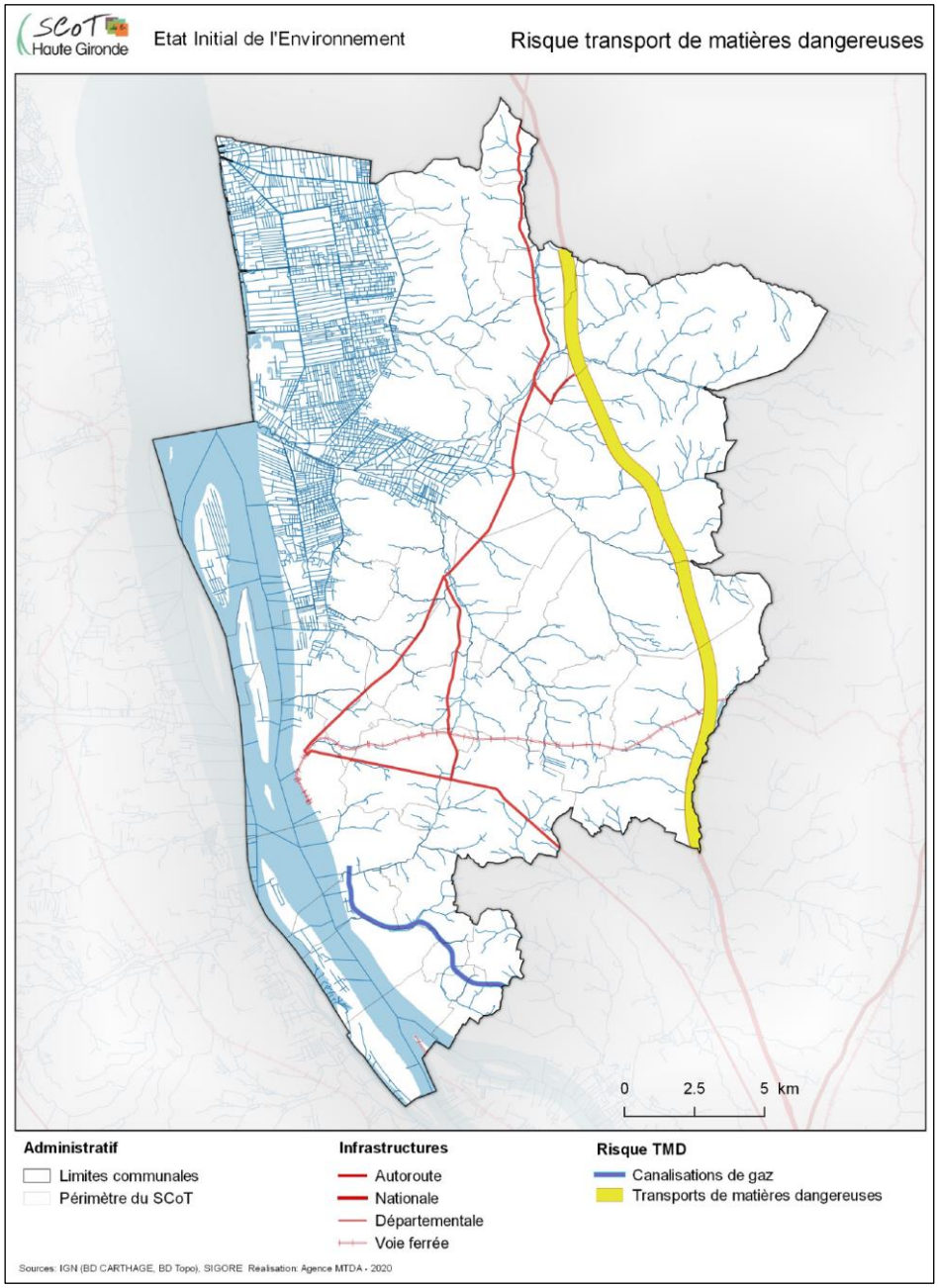

Carte 51 –Risques TMD sur le territoire du Scot (Agence MTDA, 2020)

[78] Arrêté du 4 aout 2006 dit « règlement Multi fluides ».

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.3.3 Le risque nucléaire

5.3.3.1 Le risque nucléaire en Haute Gironde liée à la centrale du Blayais

En service depuis 1981, la **centrale nucléaire du Blayais** est implantée sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Dotée de 4 réacteurs à eau[79], la centrale du Blayais assure la production d'électricité du département et de ses voisins proches.

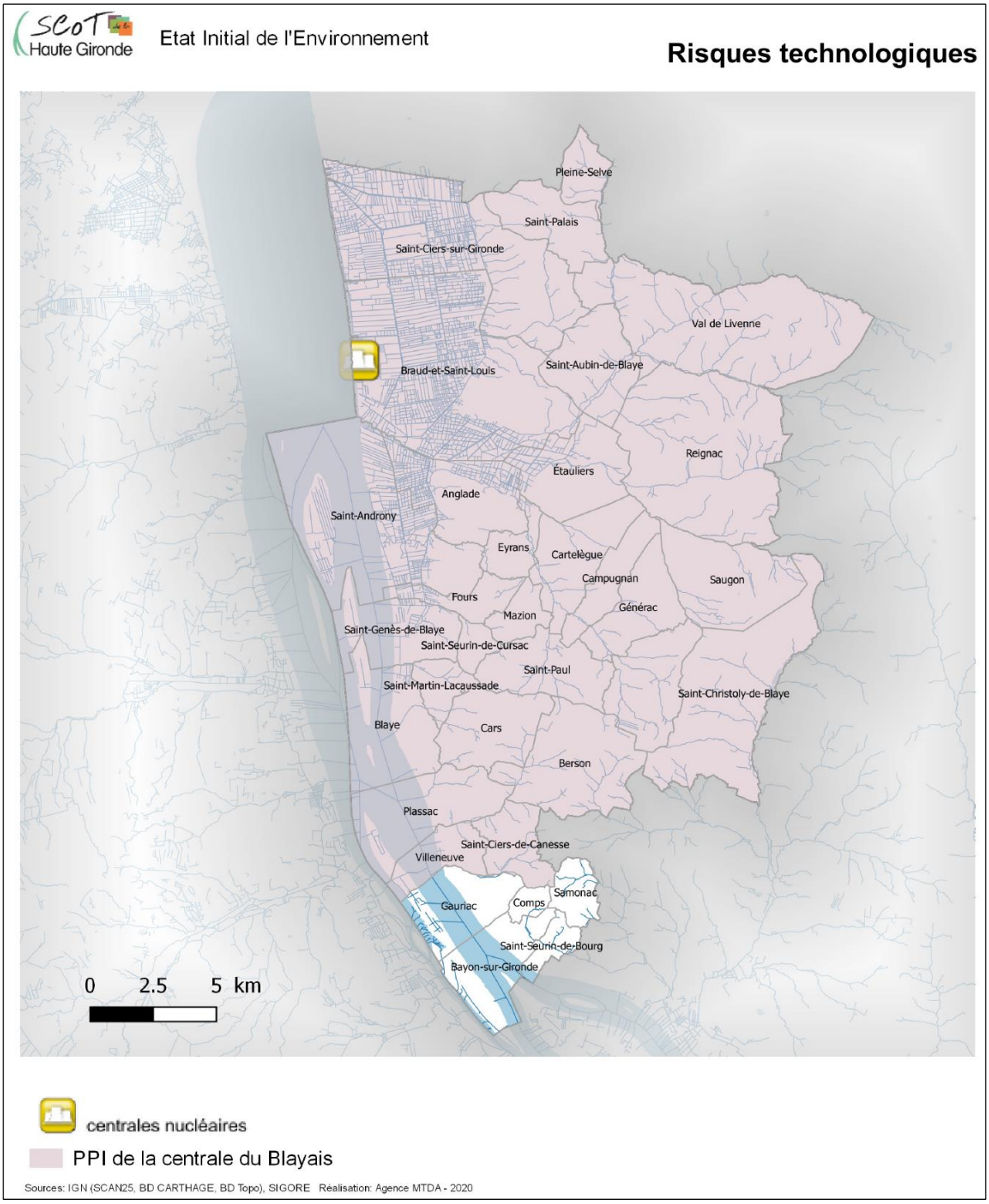

Carte 52 –Risques nucléaire et emprise du PPI révisé (Agence MTDA, 2020)

[79] Produisant 900 MWatts chacun.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

L'arrêté préfectoral du 30 mai 2018 n°33-2018-05-30-001 porte **l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale du Blayais de 10 à 20 km autour de la centrale.** Sur le territoire du Scot, ce sont ainsi 29 communes sur 34 qui sont intégralement couvertes par le PPI[80] :

Anglade	Reignac
Berson	Saint-Androny
Blaye	Saint-Aubin-de-Blaye
Braud-et-Saint-Louis	Saint-Christoly-de-Blaye
Campugnan	Saint-Ciers-de-Canesse
Cars	Saint-Ciers-sur-Gironde
Cartelègue	Saint-Genès-de-Blaye
Étauliers	Saint-Girons-d'Aiguevives
Eyrans	Saint-Martin-Lacaussade
Fours	Saint-Palais
Générac	Saint-Paul
Mazion	Saint-Seurin-de-Cursac
Plassac	Saugon
Pleine-Selve	Val de Livenne
	Villeneuve

Les mesures de protection prévues dans le PPI de la CNPE du Blayais (Mai 2019) prévoient plusieurs axes d'actions autour de[81] :

- Alerte de la population
- Mesures de protection des populations
- Protection du personnel du CNPE
- Bouclage de la zone
- Prise en charge médicale des populations
- Mesures de la radioactivité
- Actions mises en œuvre au-delà de la zone de planification PPI

[80] Plusieurs associations de protection de l'environnement et de citoyens militent pour une reconnaissance élargie des territoires à identifier « à risque » ; en cas d'incident nucléaire majeur, c'est en effet l'ensemble du département de la Gironde et les territoires limitrophes à Blaye qui seraient impactés.

[81] Le règlement du PPI est téléchargeable :
http://www.gironde.gouv.fr/index.php/content/download/44106/301499/file/PPI%20du%20CNPE%20du%20Blayais%202019.pdf

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

La localisation de la centrale du Blayais en **zone inondable et à proximité immédiate de marais classés Natura 2000** *(« Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde »)* représente un **facteur de risque supplémentaire** pour la biodiversité et les hommes.

*Le 27 décembre 1999, la **tempête Martin** a provoqué une brusque montée des eaux de l'Estuaire et l'inondation d'une partie de la centrale nucléaire de Blaye. L'incident, classé au niveau 2 sur l'échelle INES, a conduit à la mise hors service des trois réacteurs en activité[82].*

*Afin de mieux se prémunir du risque « inondation », **trois mesures concrètes ont depuis été prises** : la rehausse et le renforcement des digues de protection, la mise en place de travaux d'étanchéité des sous-sols et d'une procédure préventive d'alerte météo.*

Par ailleurs, un programme de travaux a été lancé suite à la catastrophe de Fukushima a été lancé afin de renforcer la sécurité du site (renforcement des moyens de communication avec l'extérieur, ajouts de groupes électrogènes, projet de renforcement des dalles béton sous les réacteurs, etc.).

Des études conduites en 2010 sur les eaux superficielles et souterraines, puis en 2012, sur l'eau, la faune et la flore aquatiques, les sédiments et le couvert végétal[83] à proximité de la centrale mettent en évidence les **empreintes radioactives et chimiques liées à la centrale nucléaire sur les milieux naturels de l'Estuaire de la Gironde**.
En l'absence de référentiels établis sur les seuils de toxicité pour chaque composante de l'environnement (faune, flore, eaux, etc.), l'étude met seulement en évidence l'existence de traces de **Tritium** dans les eaux de l'Estuaire et en **Carbone 14** dans les roseaux, les couverts végétaux, les crevettes et les anguilles. Deux substances chimiques sont également retrouvées dans les eaux et sédiments de l'Estuaire : l**'hydrazine** (substance toxique avec effet cancérigène) et l'**EDTA** ou **Ethylène Diamine Tétra Acétique** (substance irritante).

5.3.3.2 Les outils de gestion du risque nucléaire

En sus des contrôles fréquents de l'installation[84], **l'Agence de Sûreté Nucléaire**, en charge du contrôle des installations nucléaires françaises a demandé aux exploitants d'engager des **évaluations complémentaires de sureté (ECS)** de leurs installations[85]. En complément, tous les 5 ans, EDF doit effectuer sous contrôle préfectoral, **une information des populations habitants à l'intérieur du cercle PPI**.

En 1993, le Département a créé la **Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) du Blayais[86],** en charge d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation de la centrale du Blayais[87].

[82] Le quatrième réacteur était arrêté dans le cadre d'opérations de maintenance normale.
[83] Réalisées par ACRO, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest : études résumées à : http://www.sepanso.org/gironde/spip.php?article61.
[84] Quotidiens par l'exploitant et régulièrement par la Direction Générale de la Sureté Nucléaire et de la Radioprotection.
[85] Suite à l'accident survenu au Japon le 11 mars 2011.
[86] Présidée par le Président du Département de la Gironde, la CLIN est composée d'élus, de représentants des organisations syndicales et du monde économique, de représentants des associations et de personnalités qualifiées.
[87] Loi du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) et son décret d'application du 12 mars 2008.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Pour la gestion des incidents nucléaires, deux dispositifs co-existent :

- le **Plan d'Urgence Interne (PUI)[88],** établi et mis en œuvre par EDF. Il fixe les mesures nécessaires pour protéger le personnel du site et limiter au maximum les conséquences de l'accident à l'extérieur de la centrale.
- le **Plan Particulier d'Intervention (PPI) :** établi par le Préfet, il définit 3 périmètres circulaires d'intervention autour du CNPE du Blayais, dont le plus large s'étend dans un rayon de 10 km autour de l'installation. Au sein de chaque périmètre des mesures de protection ont été établies.

En complément et en cas de besoin, le Préfet peut déclencher un **plan ORSEC** qui lui permet de recourir à des moyens de secours spéciaux et nationaux.

5.4 Effets du changement climatique sur le territoire

Le lien de causalité entre production d'émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et réchauffement climatique est aujourd'hui avéré (voir les rapports et travaux du GIECC[89]). Les modifications climatiques déjà en cours, vont se poursuivre, pour atteindre à horizon 2100 un réchauffement global à l'échelle planétaire compris entre +2°C et +4°C, selon le scénario retenu. L'amplitude des effets et la nature des incidences sur les territoires sont à apprécier à une autre échelle et de manière spécifique, mais dans tous les cas de figures, les territoires vont être appelés à s'adapter aux effets du changement climatique.

5.4.1 Les modifications déjà observées du climat aquitain

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Aquitaine rassemble des indicateurs montrant que le **changement climatique est déjà à l'œuvre localement**.

Les températures moyennes annuelles ont **augmenté d'1°C lors du XXe siècle**, avec une tendance à une hausse plus forte à la fin du siècle (figure 8). Le **niveau des eaux s'est élevé de 20 cm dans l'Estuaire de la Gironde[90]** (figure 9). Par ailleurs, le cumul des précipitations moyennes annuelles ne montre **pas d'évolution particulière**[91].

[88] Le PUI d'une installation nucléaire est soumis à l'Autorité de Sureté Nucléaire.
[89] Groupe International d'Experts du Changement Climatique.
[90] Mesures effectuées sur les sites du Verdon et de Pauillac
[91] Source : Évaluation des impacts du changement climatique sur l'estuaire de la Gironde et prospective à moyen terme – Phase 1 : Analyse des enjeux liés à l'eau, SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés / SMIDDEST, décembre 2008.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Figure 8 - Evolution des températures moyennes de la station Météo France de Bordeaux-Mérignac au cours du XXe siècle (SRCAE Aquitaine, 2010)

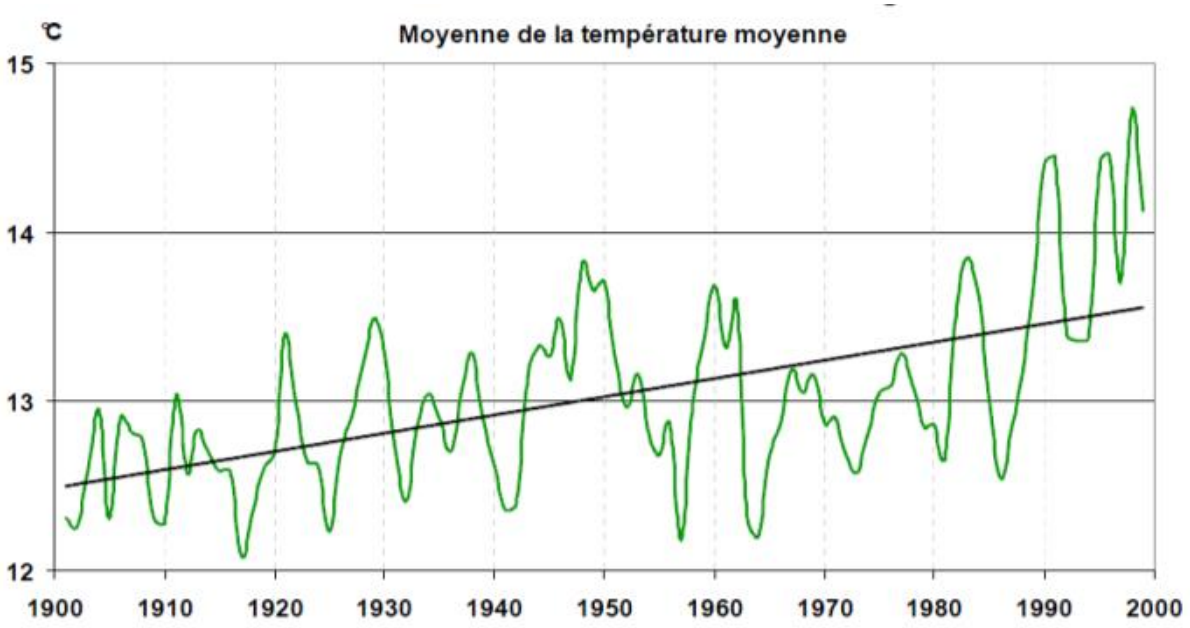

Figure 9 - Moyenne annuelle des niveaux hauts de marées de vives eaux de l'Estuaire de la Gironde (SRCAE Aquitaine, 2010)

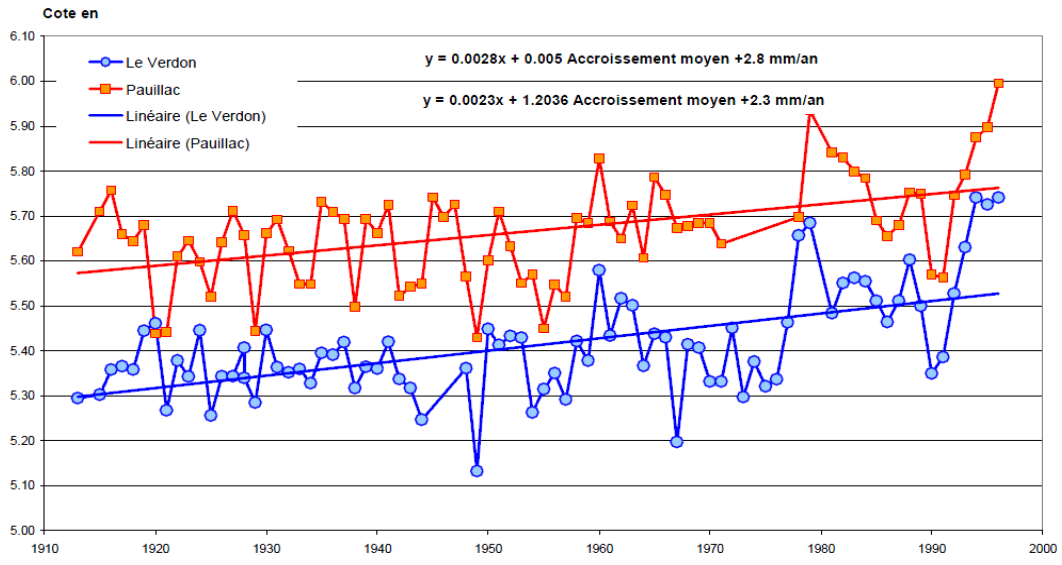

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.4.2 Les projections climatiques pour le XXIe siècle

Entre 1976 et 2005 (période de référence), Météo France estime la **température moyenne annuelle du territoire du Scot entre 12 et 14°C**[92]. A moyen terme (2021-2050), les températures moyennes annuelles **devraient restées dans cette fourchette, à l'exception des territoires en bordure d'Estuaire et de la Dordogne**, qui enregistreraient une **hausse de + 2°C**. En fonction des efforts fournis par les États pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle globale (scénarios 4.5 ou 8.5), les territoires concernés par le réchauffement sont plus étendus en cas de laisser-faire (scénario 8.5). A plus long terme (2071-2100), la **hausse des températures estimée pour la Haute Gironde sera généralisée à tout le territoire et plus marquée, comprise entre + 2°C (RCP 4.5) et + 4°C (RCP 8.5).**

Modèle Aladin (Météo-France/CNRM)

Les projections météorologiques de Météo France sont réalisées en tenant compte :

3 scénarios d'émissions de gaz à effet de serre :

- **RCP 2.6** – Politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO_2
- **RCP 4.5** – Politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO_2
- **RCP 8.5** – Politique du laisser-faire, les émissions continuent d'augmenter

2 horizons temporels : un horizon proche (2021-2050) et un horizon lointain (2071-2100).

Figure 10 - Températures moyennes annuelles

(Météo-France/CNRM - Modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)

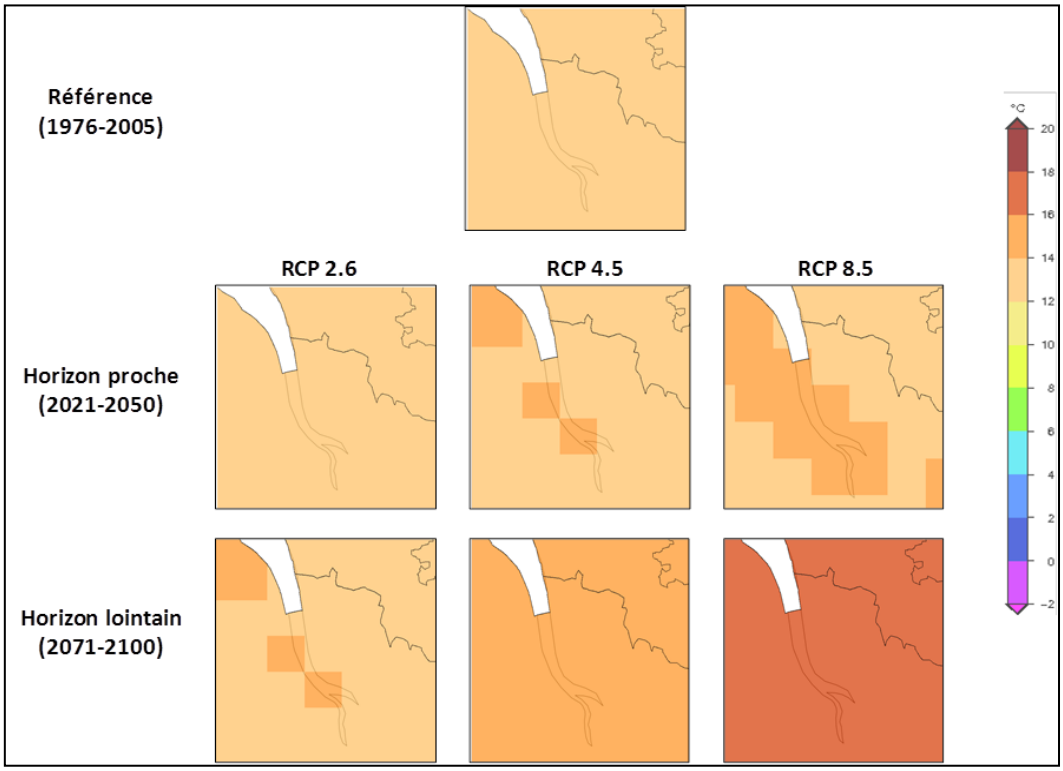

[92] Les simulations ont été réalisées par Météo France (Modèle Aladin) pour les paramètres de températures et de pluviométrie. Pour les autres paramètres, les estimations ont été réalisées avec d'autres modèles climatiques (modèle de l'IPSL), accessibles librement sur le portail *DRIAS les futurs du climat*: http://drias-climat.fr.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Figure 11 - Nombre de jours de vagues de chaleur en été

(Météo-France/CNRM - modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)

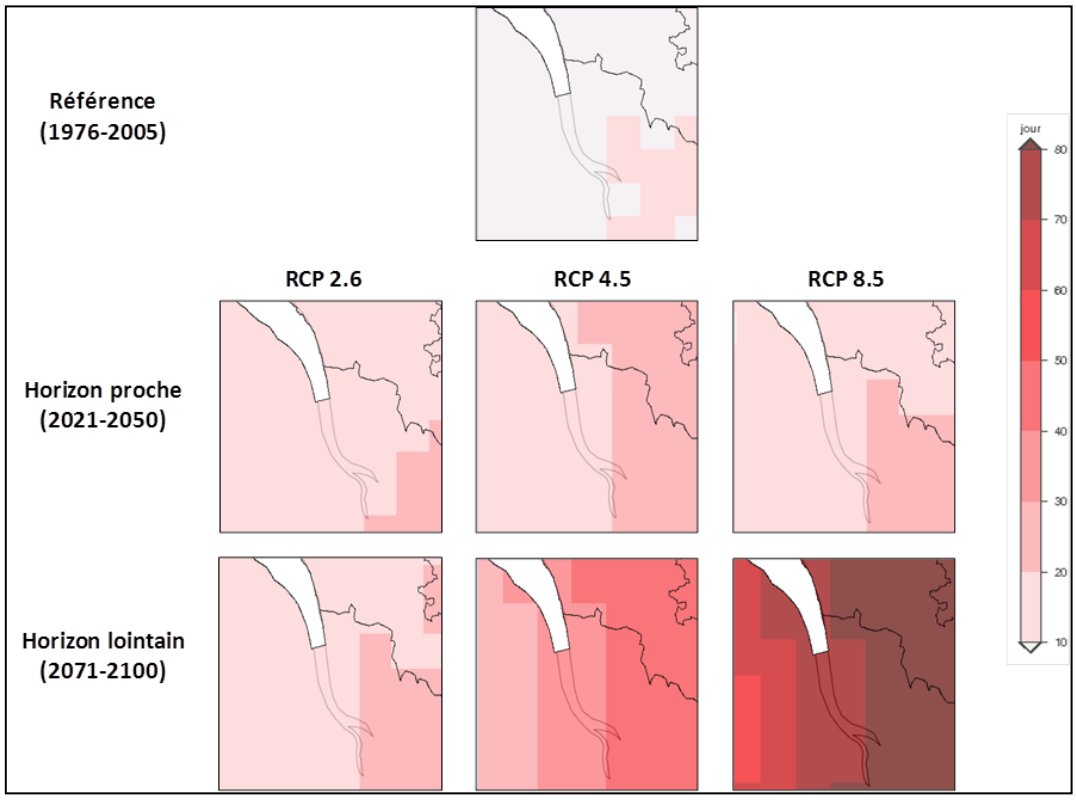

Concernant les **vagues de chaleurs estivales** qu'a pu rencontrer la Haute Gironde entre 1976 et 2005, on recense en moyenne annuelle, moins de 10 jours classés « vagues de chaleur » [93] (figure 11). A moyen terme, les projections montrent que la **partie la plus continentale de la Haute Gironde** sera affectée par des vagues de chaleurs deux à trois fois plus fréquentes en moyenne (entre 20 à 30 jours par an). A plus long terme, **l'augmentation de vagues de chaleur estivales s'étend à tout le territoire du Scot et s'intensifie fortement, pour atteindre jusqu'à 80 jours/an !**

Enfin, en ce qui concerne les **précipitations moyennes annuelles,** les tendances sont moins claires. A moyen terme, les scénarios indiquent des tendances variées. Elles augmenteraient d'après un scénario RCP 4.5 et resteraient équivalentes à la période de référence d'après les autres scénarios. **En revanche, d'ici la fin du siècle, les précipitations moyennes annuelles baisseraient de 100 à 300 mm par rapport à leur niveau actuel**.

La baisse de précipitations, combinées aux autres évolutions climatiques, pourra marquer l'apparition / l'augmentation de périodes de sécheresse en Haute Gironde.

[93] Une vague de chaleur estivale correspond à une période durant laquelle la température maximale est supérieure de plus de 5°C à la normale, pendant au moins 5 jours consécutifs.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Figure 12 - Cumul de précipitations moyennes annuelles

(Météo-France/CNRM - modèle Aladin - Portail DRIAS consulté le 15/09/2014)

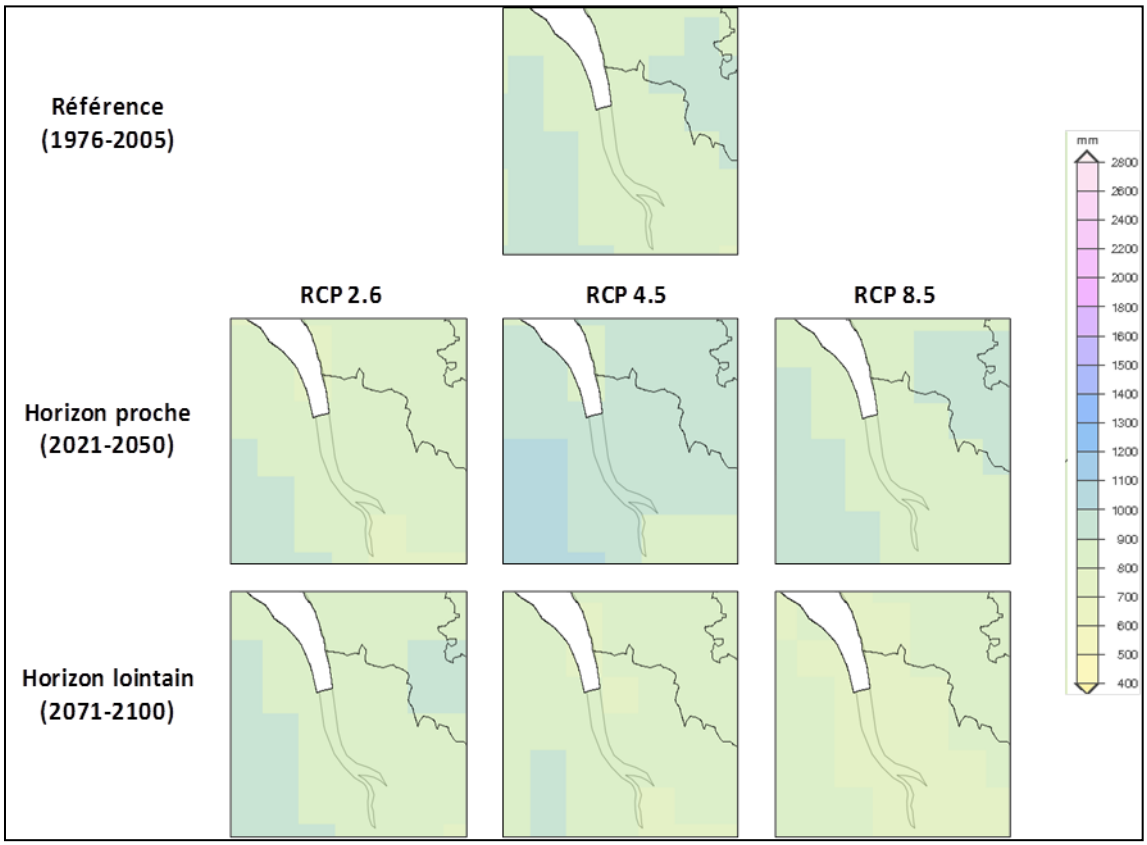

5.4.3 Les impacts potentiels du changement climatique pour le territoire

5.4.3.1 Les impacts du réchauffement sur la santé des populations

La **canicule de 2003** a montré à quel point le climat et la santé sont liés. Avec près de 15 000 décès en France, cet épisode reste ancré dans les mémoires comme une catastrophe sanitaire sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. La **recrudescence de phénomènes extrêmes** associés au changement climatique (feux de forêt, inondations, mouvements de terrain, tempêtes, etc.) est aussi à prendre en compte comme facteurs de dégradations potentiels du **bien-être et la santé des populations.**

Sur le territoire du Scot, quelques impacts plus spécifiques peuvent être pointés (sans exhaustivité) :

- Le **niveau de vie modeste d'une partie notable de la population** est un facteur limitant pour l'adaptation spontanée des populations et un facteur de risque supplémentaire quant à la dégradation des conditions de vie.
- Grâce à son fort caractère rural et naturel, le territoire du Scot est **peu propice aux formations « d'ilots de chaleur urbain ».**
- La **part notable de logements anciens** sur le territoire du Scot constitue plutôt un atout pour faire face à des épisodes de fortes chaleurs (le bâti ancien étant généralement plus résistant

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

aux chaleurs). En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la part des logements anciens seraient par contre plutôt un handicap (plus fortes émissions de GES).

- La hausse des températures en allongeant la saison de pollinisation **renforce le risque d'allergies**. L'ambroisie connue pour son pollen très allergisant se développe peu à peu en Aquitaine[94].
- La Haute Gironde semble toutefois épargnée pour le moment. Par ailleurs, l'apparition de **nouvelles maladies infectieuses** (issues d'insectes « vecteurs » dont l'aire de répartition est modifiée) est susceptible d'être renforcée.
- Une **possible recrudescence de pathologies** liées à la dégradation de la qualité de l'eau de consommation et de baignade est aussi à envisager, en raison de débits plus faibles et de l'augmentation des températures aquatiques.

5.4.3.2 Les impacts potentiels sur l'économie du territoire

Les secteurs directement liés à l'exploitation des ressources naturelles (l'agriculture, la sylviculture, la pêche, etc.) sont des secteurs d'activités les plus susceptibles d'être impactés par les effets du réchauffement climatique. Pour autant, ce ne sont pas les seuls concernés : la diminution de la disponibilité de l'eau vient impacter les activités industrielles en général et les entreprises de production d'énergies en particulier ; l'augmentation des risques naturels va venir perturber le bâti, les infrastructures de transport, etc.

❑ Les impacts potentiels du changement climatique sur les filières agricoles

Les activités agricoles s'adaptent depuis toujours à la variabilité du climat. L'ampleur et la vitesse des évolutions en œuvre et à venir sont inédites et soulèvent des questions spécifiques pour assurer la pérennité des systèmes agricoles actuels. Les connaissances actuelles pointent :

- Une **possible hausse de la productivité des cultures végétales à court et moyen termes**, favorisée par la hausse de concentration en CO_2 dans l'atmosphère et par une élévation modérée des températures. A plus long terme, **des températures trop élevées et un stress hydrique devenu important inverseraient cette tendance.**
- Une **avancée des stades phénologiques** (floraison, débourrement, maturation…), entrainant pour certaines cultures une exposition accrue au gel printanier.
- Des **besoins en eau plus importants** en raison de températures plus élevées, tandis qu'une raréfaction de la ressource en eau est anticipée, ainsi que des **dégâts majeurs causés par des sécheresses récurrentes**.
- Une **modification géographique de la distribution des maladies et ravageurs** : extension vers le Nord et en altitude.

[94] Source : État des lieux de l'Ambroisie en Aquitaine disponible sur le site Internet de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (http://www.ofsa.fr/public/edl_amb.php, consulté le 07/10/2014)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

❑ **Les impacts potentiels du changement climatique sur les autres activités économiques**

Parmi les impacts potentiels du changement climatique sur les autres secteurs d'activité, on peut citer :

- **la hausse des températures des cours d'eau**, qui complexifiera le processus de refroidissement des centrales nucléaires et des usines de production industrielles.
- **La recrudescence des risques naturels** qui, en bloquant certains axes de communication, perturberont les déplacements domicile-travail, les déplacements des touristes, les échanges commerciaux ; et pourraient toucher des entreprises situées en zone à risque.
  Citons plus particulièrement le risque inondation par la mer qui peut impacter les activités économiques, dont la centrale nucléaire du Blayais. Le site de Braud-et-Saint-Louis a été inondé suite à une rupture de digues lors du passage de la tempête de 1999. Si la sureté globale de l'installation n'a pas été remise en cause, l'événement a conduit à un renforcement des lignes de défense contre les risques provoqués par la houle, les marées et les surcotes[95].
- **Les impacts du changement climatique sur la forêt** (baisse de productivité, dépérissements…), qui auront des conséquences sur la production de bois-énergie.

5.4.3.3 Les impacts du réchauffement sur les ressources naturelles

❑ **Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau**

Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau sont complexes et font intervenir une diversité de mécanismes : évolutions des précipitations, fonte des neiges, évaporation…

En termes de quantité d'eau disponible, les connaissances actuelles soulignent :

- une **diminution des débits des cours d'eau**, particulièrement marquée en automne et en été.
- des **étiages estivaux plus sévères.**
- une tendance à la **diminution du volume des nappes phréatiques**, avec ici de nombreuses incertitudes en raison de la complexité des mécanismes régissant le fonctionnement des eaux souterraines.

En parallèle, le changement climatique, combiné aux évolutions socioéconomiques des territoires (démographie, activités), est susceptible **d'augmenter les besoins en eau**, en particulier pour la consommation domestique, la production d'énergie (nucléaire notamment) et l'agriculture. **Aussi, si l'alimentation en eau potable est aujourd'hui préservée sur le territoire, l'évolution des paramètres climatiques pourrait remettre en cause cette situation.**

De plus, les **problématiques autour de la qualité de l'eau seront plus prégnantes avec le changement climatique**. En effet, la baisse des débits, des étiages plus marqués et la hausse des températures de l'eau induiront par ailleurs une dégradation de la qualité de l'eau : augmentation de la concentration en polluants, prolifération de bactéries aquatiques. Or, l'état global des 3 masses d'eau de transition présentes sur le périmètre du Scot sont estimés globalement de médiocre à mauvais. **La maîtrise des différentes pressions sur la ressource en eau quelles que soient leurs origines (stations d'épuration, industries, agriculture…) est un enjeu renforcé par le changement climatique.**

[95] Jean-Noël SALOMON, L'inondation dans la basse vallée de la Garonne et l'estuaire de la Gironde lors de la "tempête du siècle" (Université Michel de Montaigne-Bordeaux-3).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

❑ Les impacts du changement climatique sur la biodiversité

La faune, la flore et les écosystèmes en général sont inéluctablement liés au climat et à son évolution. A l'échelle du globe, le GIEC estime qu'une augmentation de 2°C des températures entrainerait une menace d'extinction pour 30% d'espèces. Si les écosystèmes disposent d'un potentiel d'adaptation autonome aux changements de leur environnement, les pressions anthropiques sur la biodiversité (surexploitation, axes de communication, pollutions) limitent leur capacité de résilience.

Les enjeux relatifs aux continuités écologiques et sous-trames écologiques du territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire sont, à l'instar d'autres enjeux environnementaux déjà signalés précédemment, également **renforcés** dans le contexte de l'adaptation du territoire face au changement climatique.

❑ Les impacts du changement climatique sur les espaces forestiers

La spécificité de la forêt tient notamment à la longueur des cycles forestiers, de plusieurs décennies. Ainsi, les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences à très long terme, lorsque les effets du changement climatique se feront pleinement sentir. Les impacts du changement climatique sur les forêts sont de plusieurs ordres, et varieront en fonction de la localisation géographique et l'essence considérée. De manière générale, on s'attend à :

- **des effets mitigés sur la productivité forestière** : à court terme, le changement climatique entrainerait une hausse de la croissance des arbres, les températures plus élevées et la concentration en CO2 dans l'atmosphère stimulant la photosynthèse. Mais **à plus long terme**, au-delà d'un certain seuil de températures et de stress hydrique**, l'effet inverse serait observé**.
- les **essences peu tolérantes au manque d'eau**, ainsi que les essences d'altitude seront, dès le court terme, impactées par des sécheresses récurrentes et des canicules plus fréquentes, entrainant des dépérissements pouvant conduire à la mortalité des arbres. Le chêne dispose de plus de marges d'adaptation que le pin maritime par exemple.
- le changement climatique serait favorable à la **prolifération de ravageurs et parasites**, via l'extension vers le Nord et en altitude de leur aire de répartition, l'augmentation de leur taux de survie en hiver, mais également une plus forte sensibilité des arbres fragilisés par les sécheresses aux attaques d'insectes. Les forêts mono-spécifiques sont particulièrement sensibles aux attaques de ravageurs.
- le changement climatique serait par ailleurs à l'origine d'une évolution des aires climatiques favorables aux différents groupes d'essences. Les essences connues actuellement pourraient donc évoluer à moyen-long terme.
- Enfin, **l'augmentation du risque incendie** (voir précédemment) est à considérer. S'agissant des tempêtes, les connaissances manquent pour établir un lien direct avec le changement climatique.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

5.4.3.4 Doit-on anticiper une augmentation des risques naturels ?

Les connaissances manquent pour identifier avec précision l'impact du changement climatique sur les phénomènes naturels extrêmes. Néanmoins, certains points sont soulignés dans la littérature et peuvent d'ores et déjà être pris en compte pour la planification du développement du territoire :

- Une **évolution incertaine des risques d'inondation avec toutefois la possibilité d'une recrudescence de ce risque**. En Haute Gironde, deux types de crues se distinguent. D'une part, les crues fluviales sur lesquelles subsiste une **incertitude sur leurs évolutions compte-tenu du changement climatique**[96]. D'autre part, les crues fluviomaritimes conditionnées entre autres par la propagation de la marée de l'Estuaire, pourraient être renforcées par l'**élévation du niveau de la mer qui augmente le risque de submersion marine** (risque qui concerne aujourd'hui toute la façade estuarienne du périmètre du Scot). Les enjeux soulignés en matière d'inondation dans l'état initial de l'environnement s'en trouvent accentués (cf. § 5.1.1.3 « Enjeux liés aux inondations sur le territoire du Scot »).
- Une **incertitude très importante concernant l'impact du changement climatique sur les « aléas gravitaires »**. Des épisodes de fortes précipitations amplifieraient le risque de glissements de terrains et de coulées de boue, mais les modèles climatiques ne permettent pas de déceler avec précision l'effet du changement climatique sur ce paramètre. Les risques décrits dans l'état initial de l'environnement pourraient être amplifiés en cas d'évolution de la pluviométrie vers des épisodes de pluie plus intenses (cf. § 5.2.3.1 « Les risques d'éboulements sur les communes du Scot » et § 5.2.3.2 « Les risques d'effondrement sur les communes du Scot »). Par ailleurs, des fluctuations plus rapides des nappes phréatiques pourraient induire plus d'affaissements de terrain.
- Une **augmentation du risque de mouvements de terrains liés à la sécheresse** en zones argileuses (retrait-gonflement des argiles). Ce dernier est susceptible d'occasionner des dommages sur le bâti, et plus particulièrement sur les maisons individuelles car la plupart disposent de fondations peu profondes. Le territoire est en grande partie considéré en zone d'aléa moyen (le long de l'Estuaire de la Gironde et au Sud). Une petite partie à l'Ouest de Blaye se situe en zone d'aléa fort. **L'augmentation des sécheresses fait peser une menace toute particulière pour les maisons individuelles sur une grande partie du territoire.**
- Une **extension vers le Nord des surfaces sensibles au risque de feu de forêt**, ainsi qu'un allongement de la saison à risque. L'essentiel des boisements sur le périmètre du Scot est localisé à l'Est avec le Massif de la Double et du Landais. L'état actuel des connaissances et la prise en compte des effets du réchauffement climatique portés dans le Plan Interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 24-33-40-47 (2019-2029) révèlent une vulnérabilité du territoire du SCoT à l'aléa « feu de forêt », **classé « aléa fort » sur la frange Est et l'extrême Nord du territoire.**

Plusieurs facteurs, autres que climatiques, participent à augmenter la vulnérabilité des territoires **: l'urbanisation en zone à risque**, **l'artificialisation des sols** qui conduit à une imperméabilisation

[96] En effet, les observations sur le XXe siècle ne permettent pas de dégager de signal marqué de leur évolution. Ces incertitudes tiennent principalement aux limites des modèles et ne constituent pas un élément rassurant quant à l'absence d'augmentation du risque (MEDDTL, Rapport de la Concertation nationale sur l'adaptation au changement climatique, 2010).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

favorisant le ruissellement des eaux pluviales, ou encore **l'enclavement de certains territoires** rendant difficile l'accès des zones sinistrées aux services de secours.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Chapitre 6 - Synthèse et enjeux liés aux risques et nuisances

6.1 Analyse AFOM associée aux nuisances et risques majeurs

Analyse AFOM des nuisances sonores sur le territoire de la Haute Gironde	
Atouts	**Faiblesses**
- Les Points Noirs « Bruit » de la Haute Gironde, diagnostiqués dans le cadre du PPBE, sont traités et résorbés. Pose d'écrans acoustiques et travaux pour l'établissement de protections individuelles (commune de Saint-Christoly-de-Blaye notamment).	- Les normes d'isolement acoustique des bâtiments situés dans les zones tampons des voies classées sonores constituent une contrainte pour la construction.
Opportunités	**Menaces**
Néant	Néant

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM de la gestion des déchets en Haute Gironde	
Atouts	**Faiblesses**
- Présence d'un syndicat mixte unique, le SMICVAL, en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire. - Le territoire est doté de 2 déchèteries (Saint-Paul et Saint-Aubin-de-Blaye) et de 4 points de collecte ADIVALOR, pour les déchets agricoles dangereux. - Existence de trois plans de gestion des déchets couvrant le territoire de la Haute Gironde : un plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, un plan départemental de gestion des déchets du BTP et un plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Aquitaine.	- Manque de traçabilité concernant le traitement des sous-produits de l'assainissement (déchets de dégraissage et de curage des réseaux) - 80% des rejets de matière de vidange des particuliers (assainissement autonome) sont non maitrisés.
Opportunités	**Menaces**
- Stratégie de valorisation des déchets **Nouvel'R** du SMICVAL (économie circulaire), autour de divers projets : méthanisation (traitement-valorisation des boues et résidus de stations d'épuration pour la production d'électricité et de biogaz) ; transformation du papier en isolant thermique ; recyclage des plaques de plâtre, etc.	Néant-

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM des sites et sols pollués de la Haute Gironde	
Atouts	**Faiblesses**
- Un territoire globalement peu couvert par les sites et sols pollués (en dehors du Nord-Ouest du territoire). - 4 des 11 sites et sols pollués ont déjà été traités et 3 sites sont en cours de travaux (BASOL).	- L'information concernant l'état des sols des anciens sites est incomplète et manquante (BASIAS). - Concentration de sites et terrains pollués sur la commune de Blaye.
Opportunités	**Menaces**
- 1 des 11 sites inventoriés dans BASOL est en cours d'évaluation.	- Plusieurs des sites traités et inventoriés dans BASOL nécessitent une surveillance ou des restrictions d'usages.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM du risque inondation	
Atouts	**Faiblesses**
- 16 Plans communaux de Prévention des Risques Inondation régissent le risque sur le territoire du Scot. - Connaissance du risque inondation en dehors des zones couvertes par des PPR grâce à l'Atlas des Zones Inondables - 100% des communes couvertes par un ou plusieurs risques majeurs est doté d'un Plan Communal de Sauvegarde. - SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés approuvé le 30 août 2013, par arrêté préfectoral. - Labellisation du PAPI complet de l'Estuaire de la Gironde en novembre 2015. - Finalisation et approbation du PGRI et des SLGRI 2016-2021 en décembre 2015. - Le Référentiel Inondation Gironde (RIG) couvre le territoire et permet une meilleure connaissance de l'aléa inondation. - Présence de nombreuses digues le long de la Dordogne et de l'Estuaire de la Gironde participant à réduire le risque inondation à la source.	- Des PPRI anciens, qui mériteraient d'être révisés, compte tenus des éléments nouveaux de connaissance de l'aléa inondation. - Plusieurs communes sujettes au risque inondation par débordement de cours d'eau non couvertes par un PPRI (bassins à risque de la Livenne et du Saugeron). - Digues potentiellement vulnérables lors d'évènements exceptionnels. - Présence de nombreuses digues qui font « minimiser le risque inondation », qui ne contribuent pas à la « culture du risque ». - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés.
Opportunités	**Menaces**
- 1 PPRI prescrit pour l'Estuaire de la Gironde/Garonne le 02/03/2012 - Le SAGE Estuaire de la Gironde qui tend à définir une politique estuarienne de protection intégrée contre les inondations. - L'organisation locale de la compétence GEMAPI	- Transition climatique faisant craindre une multiplication des évènements climatiques extrêmes et une augmentation des dégâts associés au risque inondation par débordement de cours d'eau. - Centrale nucléaire en zone inondable comme facteur d'aggravation du risque technologique.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM pour le risque gravitaire (mouvements de terrain et séisme)	
Atouts	**Faiblesses**
- 5 Plans communaux de Prévention des Risques Mouvement de Terrain. - Connaissance fine des carrières apportées par le bureau des carrières souterraines du Département de la Gironde. - 100% des communes couvertes par un ou plusieurs risques majeurs sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).	- L'ensemble du territoire est couvert par le risque retrait-gonflement des argiles. - La commune de Saint-Girons-d'Aygueves, sujette au risque d'effondrement des carrières, n'est pas couverte par un PPRMT. - Le territoire est soumis à l'aléa (faible) du risque sismique. - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés.
Opportunités	**Menaces**
- Une mise à jour régulière de la base de données des carrières souterraines (Département de la Gironde). - Des normes ou des règles constructives adaptées pour se protéger du risque sismique et du retrait gonflement des argiles.	- Le risque « mouvement de terrain » contribue à diminuer la valeur foncière des secteurs concernés par les zonages réglementaires et freine le développement du résidentiel et des activités économiques (l'entreprise Soblaco à Bayon a délocalisé ses bâtiments pour pouvoir s'étendre). - Le changement climatique laisse craindre une augmentation de la fréquence des sécheresses, des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, et des affaissements plus importants liés aux fluctuations plus rapides des nappes. - Des coûts de travaux de protection et de réduction de l'aléa élevés.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM pour le risque incendie de forêts	
Atouts	**Faiblesses**
- Actualisation des connaissances sur l'aléa feu de forêt avec le Plan Interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 24-33-40-47 (2019-2029), qui vient remplacer le PPFCI 2009 (en cours d'approbation). - Règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies de la Gironde révisé en avril 2016. - Atlas départemental des feux de forêt en Gironde : ce document a été révisé en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine (PPFCI), approuvé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008. - 22 communes dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde, soit près de 60% de celles concernées par un risque. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)	- Surface forestière importante (21% du territoire) accentue le risque d'occurrence « feux de forêts » et les coûts de gestion du risque. - La frange Est et l'extrême Nord du territoire soumis à un aléa feu de forêt classé « fort ». - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés. - Le manque d'entretien de la forêt dû à son morcellement parcellaire important
Opportunités	**Menaces**
Néant	- Avec les effets du réchauffement climatique, les évènements « feu de forêts » sont susceptibles de s'accroitre, rendant le territoire du SCoT plus vulnérable au risque « feu de forêts ».

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM des risques technologiques	
Atouts	**Faiblesses**
- Plan de gestion interne des ICPE et de la centrale nucléaire (POI, PPI). - Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Pointe d'Ambès qui constitue un lieu d'échanges et de concertation sur la stratégie de maîtrise du risque industriel. - La Commission Locale d'Information sur le Nucléaire (CLIN) du Blayais qui recueille et diffuse auprès de la population toutes les informations concernant le fonctionnement, les incidents, l'impact sur l'environnement des rejets de l'installation nucléaire, ainsi que toutes autres informations contribuant à assurer vis-à-vis du public, la transparence de la vie de la centrale nucléaire. - Dispositif Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). - Chaque installation classée fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts qu'elle peut avoir sur l'environnement. En cas de non-respect des règles, le fonctionnement de l'installation peut être suspendu provisoirement voire définitivement.	- 18 ICPE soumises à un régime d'Autorisation et qui n'ont règlementairement pas à être couverte par un PPRT. - A10 utilisée par des TMD. - Présence de canalisation de TMD traversant 7 communes du territoire du Scot. - TMD dans les zones portuaires de Blaye et d'Ambès. - Pas de connaissance quant au nombre de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisés. - La localisation de la centrale nucléaire du Blaye en zone inondable accroit le risque d'incident nucléaire. - Traces d'éléments radioactifs et chimiques retrouvés dans les eaux, les sédiments, la flore et certaines espèces (anguille, crevettes) de l'Estuaire de la Gironde.
Opportunités	**Menaces**
- 1 PPRT couvrant Bayon-sur-Gironde, unique commune concerné par une installation SEVESO prescrit le 10/11/2010.	Néant

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Analyse AFOM sur les effets potentiels du changement climatique	
Atouts	**Faiblesses**
- Absence de pollution à l'ozone - Forte naturalité du territoire - Aléa faible du risque actuel de feu de forêt - Population relativement jeune du territoire	- Exposition actuelle du territoire aux risques naturels - État des masses d'eau de transition estimé de médiocre à mauvais - Part élevé de logements indignes - Pavillons individuels situés en zone d'aléa de retrait-gonflement des argiles moyen à fort - Revenus modestes de la population.
Opportunités	**Menaces**
- Politiques départementale et régionale en faveur de l'adaptation au changement climatique. - Evolution/adaptation des pratiques professionnelles. - Impacts positifs divers sur les filières agricoles, forestières, aquacoles, d'extraction de granulats, etc. - Définition d'une trame verte et bleue locale doit permettre de faciliter l'adaptation des espèces en leur permettant de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre.	- Hausse de la vulnérabilité de la population : risques sanitaires associés à la fréquence des canicules, extension de l'ambroisie, pathologies liées à la dégradation éventuelle de la ressource en eau, etc. - Evolution incertaine du risque inondation avec toutefois une possibilité de recrudescence du risque (notamment de submersion marine), avec augmentation des risques de dégâts sur la centrale nucléaire. - Risque d'augmentation des « aléas gravitaires » (glissements de terrains, coulées de boue, éboulements…) avec des conséquences préjudiciables sur les populations et les logements. - Diminution potentielle de la ressource en eau et élévation de sa température, avec des impacts sur les espèces piscicoles, les activités associées et l'approvisionnement en eau du territoire. - Impacts dommageables divers sur les filières agricoles, forestières, aquacoles, d'extraction de granulats, etc.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

6.2 Enjeux pour le territoire de Scot de Haute Gironde

Enjeux associés aux risques naturels et technologiques en Haute Gironde

1 | Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique

Le territoire de la Haute Gironde est marqué par le **risque inondation et mouvements de terrain**.

Concernant le **risque inondation**, le territoire fait l'objet de plusieurs schémas et programmes de prévention et de gestion des inondations : SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, PPRI de la vallée de la Dordogne et l'Estuaire de la Gironde, l'Atlas des Zones Inondables, les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (d'intention et complet), le PGRI Adour-Garonne (qui concerne l'ensemble des zones inondables du territoire et qui identifie une commune appartenant au TRI de Bordeaux, Saint-Seurin de Bourg).

Outre les inondations des grands axes fluviaux tels que l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne, le territoire est également soumis à des débordements de cours d'eau primaires (Livenne, Saugeron) mais également à des phénomènes de remontée de napes et de ruissellement dont la connaissance reste à améliorer.

Depuis l'approbation des différents PPRI, les éléments de connaissances sur l'aléa inondation ont fortement évolué, via notamment l'avancement des études du Référentiel Inondation Gironde. L'approche de la gestion des risques, modifiée depuis la tempête Xynthia de 2010, impose désormais la prise en compte du sur-aléa provoqué par une défaillance des ouvrages de protection. Il s'agit dès lors de mieux prendre en compte les caractéristiques des ouvrages de protection et les conséquences de leurs défaillances éventuelles. Les conséquences en termes d'aménagement sur les secteurs concernés peuvent être significatives. A terme, ces évolutions devront se traduire par une révision des PPRI.

Les **risques mouvements de terrain** quant à eux recouvrent trois types de risques : le risque « retrait-gonflement des argiles » qui couvre l'ensemble du territoire du Scot, avec des zones à risque élevé (Berson, Cars, Saint-Paul, Générac, Campugnan), le risque « éboulement de falaises » (entre Saint-Seurin-de-Bourg et Blaye) et le risque « effondrement de carrières souterraines » (de Saint-Seurin-de-Bourg à Blaye). Les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain doivent permettre de prendre en compte au mieux ces risques au niveau des logements existants et des zones constructibles. Seule la commune de Saint-Girons-d'Aygueves, sujette au risque effondrement des carrières, n'est pas couverte par un PPRMT.

Il convient enfin de souligner que le territoire de la Haute Gironde est exposé à aux risques naturels (inondation et mouvement de terrain) de manière très hétérogène : l'essentiel des risques se concentre en effet sur la partie Ouest du territoire. Cette configuration est à prendre en compte dans les projets d'avenir du territoire.

Enfin, les évolutions climatiques peuvent faire craindre une multiplication des évènements extrêmes (tempêtes, pluies torrentielles, chutes violentes de grêle) et un rehaussement des températures, à l'origine de dommages plus marqués ou plus étendus. Les risques associés à la présence de la centrale nucléaire de Blaye en zone inondable sont sur le long terme potentiellement renforcés.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

2 I Renforcer la prise en compte des risques technologiques et anticiper les mutations

Le territoire est marqué par le **risque d'incident nucléaire**. Celui-ci concerne aujourd'hui les 29 communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire du Blayais. Plusieurs dispositifs sont prévus pour sécuriser au mieux le site et ses environs : en plus des contrôles régulièrement conduits par la Direction Générale de la Sureté Nucléaire et de la Radioprotection, des évaluations complémentaires de sureté des installations sont réalisées. En outre, la centrale nucléaire réalise quotidiennement des mesures environnementales autour de son site.

Pour autant, le risque zéro n'existe pas et plusieurs incidents ont déjà eu lieu (incident de 1999 lié au risque d'inondation, incidents de 2002 et 2003 liés au risque sismique). L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) considère en 2017 le niveau de sûreté de la centrale comme « globalement satisfaisant » et dans la moyenne du parc nucléaire français (15 inspections ont été faites en 2016). Pour autant, l'ASN souligne également que le site doit faire preuve de plus de rigueur dans la préparation des interventions.

Par ailleurs, le **risque associé au Transport des Matières Dangereuses** est présent sur 7 communes du territoire, qui sont traversées par une canalisation souterraine de gaz (de Bayon-sur-Gironde à Plassac). La prévention des risques associés à la canalisation a été renforcée en 2011 avec la réforme « anti-endommagement », mais la vulnérabilité du territoire traversé déjà soumis au risque effondrement de carrières souterraines, reste importante.

Enfin, l'autre enjeu pour le territoire de Scot en la matière concerne **l'anticipation des mutations énergétiques à venir**.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

PARTIE 6 - RECAPITULATIF DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Thèmes	Enjeux	Détails
Patrimoine paysager et architectural	**Préserver le patrimoine paysager et architectural de la Haute Gironde**	Le territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dispose d'arguments nombreux qui traduisent la qualité et la typicité de ses paysages. Territoire façonné par la viticulture, il alterne sur sa partie Ouest, entre vallons viticoles, coteaux boisés, terrasses alluviales et marais face à l'Estuaire de la Gironde ; la moitié Est du territoire étant plutôt marquée par des paysages viticoles, mêlés à des espaces agricoles bocagers (prairies, cultures, maraichage), des petits boisements et le massif de la Double Saintongeaise. Les appellations viticoles (AOC Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux supérieur)préservent (au moins en partie) le foncier agricole du territoire. Néanmoins, certains paysages sont en voie de dégradation, de banalisation sous l'effet d'une urbanisation pas toujours bien contrôlée : développement de constructions linéaires le long des routes (habitats et/ou zones d'activités), un peu partout sur le territoire du Scot. L'emprise des espaces réservés à la circulation et au stationnement des véhicules individuels devient également de plus en plus forte, que ce soit au sein des bourgs et villages qu'entre bourgs. Quant au patrimoine architectural du territoire, il s'inscrit dans les cœurs de bourgs anciens, avec la présence de bâtiments typiques, de monuments historiques (civil, militaire ou religieux), l'exemple le plus probant étant bien entendu la Citadelle de Blaye, classés patrimoine mondial de l'UNESCO, de ports, mais aussi sur de zones archéologiques (commune de Plassac). Ces éléments patrimoniaux participent à l'attractivité de ce territoire et contribuent à la qualité de vie de ses villages et petites villes. La réhabilitation et même la requalification de certains paysages, espaces industriels ou éléments du patrimoine civil, militaire ou religieux, etc. sont nécessaires à la préservation du patrimoine architectural du territoire de la Haute Gironde.
	Renforcer la valorisation des paysages et de l'architecture typique et identitaire du territoire	Au-delà de leur préservation, la mise en valeur et la réhabilitation des paysages et bâtis « typiques »qui constituent l'identité du territoire de la Haute Gironde pourraient contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et l'attrait touristique de la Haute Gironde. Par exemple, l'Estuaire de la Gironde, partie importante et remarquable des paysages de la Haute Gironde, recouvre de nombreuses potentialités « d'exploitations culturelles et économiques » (histoire, identité, îles estuariennes, etc.), à partager et à relier avec le Médoc. La valorisation des paysages de qualité à dominante viticole, des ports et berges, des chemins de randonnées et pistes cyclables reliant des sites touristiques d'intérêt entre eux sont aussi des perspectives à envisager en vue d'organiser une stratégie touristique mettant en valeur les différentes composantes paysagères de la Haute Gironde (notamment sa façade estuarienne). Par ailleurs, si le développement de l'œnotourisme et du tourisme culturel (architecture et paysages) constituent deux leviers majeurs pour la valorisation du patrimoine du territoire qui méritent d'être encore renforcer, le territoire de la Haute Gironde offre un cadre idéal pour le développement d'un tourisme de nature ou d'activités de loisirs de plein air (tourisme fluvial, randonnées pédestres, cyclistes, équestres, sports aquatiques, pratiques d'activités et organisations de manifestations sportives, etc.).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Thèmes	Enjeux	Détails
Patrimoine naturel et continuités écologiques	**Reconnaitre et préserver les éléments structurants naturels du territoire**	Les éléments structurants naturels de la Haute Gironde correspondent aux différents milieux humides (marais, prairies humides, ripisylves, etc.), aux milieux bocagers, à l'Estuaire de la Gironde ainsi qu'aux milieux forestiers (massif de la Double Saintongeaise). Ces habitats se caractérisent par une emprise géographique forte, un intérêt écologique très élevé et ont subi et/ou subissent des pressions parfois importantes qui dégradent leur équilibre. Les enjeux de préservation diffèrent pour chacun de ces milieux, avec : - Un enjeu de préservation des espèces de poissons grands migrateurs de l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne (esturgeon, saumon atlantique, anguille, grande alose, alose feinte, lamproie fluviatile, lamproie marine, truite de mer, etc.) et des écosystèmes associés, - Un enjeu de protection des différents milieux humides de la façade estuarienne et des autres zones humides intérieures, qui jouent un rôle dans la régulation du régime des eaux et sont de véritables supports de biodiversité, - Un enjeu de protection des terres agricoles et de l'agriculture en polyculture-élevage compatible avec la préservation des infrastructures agro-écologiques et la trame bocagère du territoire (prairies permanentes, haies, bosquets, lisières, etc.), - Un enjeu de préservation du massif forestier de la Double Saintongeaise face à la pression foncière urbaine des aires en développement à proximité et aux infrastructures linéaires de transports (A10) le traversant.
	Consolider la Trame Verte et Bleue de la Haute Gironde	La trame verte et bleue du territoire du Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire identifie les continuités écologiques d'importance régionale qui traversent le territoire, les précise et les complète par des continuités écologiques identifiées localement. Les continuités écologiques majeures du territoire sont celles associées aux milieux naturels structurants du territoire (milieux humides, bocagers, aquatiques et forestiers). Les enjeux associés à la trame verte et bleue sont ceux de la préservation et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques de ces milieux, à savoir : - La restauration de la continuité aquatique pour permettre la circulation des espèces aquacoles et des grands migrateurs amphihalins, - La préservation du corridor national avifaunistique de l'Estuaire de la Gironde par le biais de la préservation des îles de l'Estuaire ayant le statut de réservoirs / corridors locaux, - La préservation et la restauration le cas échéant des milieux bocagers et milieux humides du territoire,

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Thèmes	Enjeux	Détails
Gestion des ressources naturelles	**Promouvoir la sobriété foncière et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers**	La dilution de l'accueil des populations et de l'armature urbaine sur le territoire a généré des phénomènes de mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers et de banalisation et de dégradation des paysages de la Haute Gironde. La protection des espaces naturels et des paysages, par une meilleure maitrise de la consommation foncière, répond à la fois à des enjeux environnementaux mais également à la préservation du potentiel d'attractivité du territoire. La protection du foncier agricole et forestier est en effet une condition majeure du maintien de la viticulture, de l'élevage, du maraichage, de la sylviculture et de et du tissu social en milieu rural (15% des emplois du territoire). La limitation de la consommation foncière pour l'urbanisation ou la construction d'infrastructures de transports constitue un enjeu majeur pour le territoire et peut être déclinée par le biais de différents leviers : - La limitation de l'étalement urbain pour les zones urbaines à proximité de parcelles agricoles et forestières à enjeux, - La mise en place de stratégies de développement de l'habitat respectueuses du foncier agricole, forestier et naturel, - Une meilleure organisation et qualification des limites entre bâtis et non bâtis, - Une plus grande articulation des politiques d'aménagement du territoire et des politiques environnementales, agricoles et forestières, etc. D'autres pistes de réflexion concernant la sobriété foncière et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers font l'objet d'un travail en cours au sein de la démarche InterScot. L'ensemble des outils de limitation de la consommation foncière y est examiné et permet de venir compléter, voire renforcer les éléments de doctrine issus de la « Charte Agriculture, forêt, Urbanisme » de la Gironde et de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). D'une manière générale, l'objectif de gestion économe de l'espace réaffirmé par la loi Grenelle 2 et la formalisation de la lutte contre la régression des surfaces naturelles et agricoles dans les documents d'urbanisme doit permettre de mieux préserver ces espaces.
	Conforter des filières agricoles et sylvicoles de qualité et respectueuses de l'environnement	Les filières agricoles et en particulier viticoles de la Haute Gironde misent sur une différenciation des productions par la qualité (AOC Blaye Côtes de Bordeaux, AOC Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux Supérieur et IGP Asperges du Blayais). La profession agricole et les syndicats de producteurs se préoccupent de plus en plus des impacts sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier des pratiques agricoles, à travers la mise en place de mesures agri-environnementales, du plan EcoPhyto 2018 ou de systèmes spécifiques comme le SME (Système de management environnemental du vin de Bordeaux proposé par le CIVB). Outre les préconisations pour limiter le nombre de traitements phytosanitaires ou inciter à l'utilisation de matières actives moins nocives pour la faune auxiliaire, ces mesures prévoient de semer des parcelles au repos, planter des haies, etc. Sur la gestion des effluents viti-vinicoles et phytosanitaires, les efforts restent à poursuivre. Pour la filière bovine, les enjeux de bonnes pratiques sont à orienter vers la préservation des prairies humides et des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, etc.), qui constituent des milieux d'importance pour la biodiversité du territoire. Le développement des conditions de maintien de l'agriculture de Haute Gironde constitue un levier important pour s'assurer de la durabilité de filières de qualité. Ainsi, le soutien des circuits-courts (marchés locaux, AMAP, vente à la ferme), le renforcement de la valorisation des produits locaux dans la restauration collective (établissements scolaires, EPHAD/RPA,…), le développement de l'agri et l'écotourisme, etc. sont aussi des moyens à mettre en œuvre sur le territoire. Concernant les filières sylvicoles, le remembrement du foncier forestier entrepris depuis 2002 sur les principales communes forestières de la Haute Gironde (Communauté de Communes de l'Estuaire) vise à optimiser l'exploitation des massifs et le développement des filières (bois d'œuvre et bois-énergie). Pour autant, la forêt a été sévèrement touchée par la tempête de 1999 et la biodiversité de la forêt de la Haute Gironde est encore limitée. Le Conseil Départemental de la Gironde souhaite mettre en valeur les peuplements spontanés de feuillus, notamment en proposant des diagnostics forestiers et en accompagnant la création et l'entretien de certaines essences, comme l'acacia et le chêne.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Thèmes	Enjeux	Détails
Gestion des ressources naturelles	**Adopter les principes de protection et de gestion équilibrée de la ressource en eau**	Les principes de protection et de bonne gestion de la ressource en eau sont précisés dans plusieurs documents d'aménagement dédiés que sont les SDAGE et SAGE et avec lesquels le Scot doit être compatible. Les orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne visent à réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques et à assurer une eau de qualité. Sur le plan quantitatif, il s'agit de gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et maîtriser la gestion de l'eau dans la perspective du réchauffement climatique. Le territoire de la Haute Gironde se caractérise par une ressource en eau globalement de bonne qualité. Les ressources en eau potable du territoire ne sont pas aujourd'hui menacées et **l'équilibre entre disponibilité de la ressource en eau et accueil des populations sur le territoire constitue une règle indérogeable.** Les éléments de connaissance produits dans le cadre du SAGE Nappes Profondes constituent un outil d'aide à a décision adapté en la matière. Les réseaux d'approvisionnement en eau sont, quant à eux, à améliorer pour limiter les pertes en eau (en particulier ceux desservant Blaye).Le territoire se caractérise aussi par la présence de **grandes zones de marais d'importance majeure**, souvent en relation avec des zones de recharge des nappes profondes, capables de stocker d'importantes quantités d'eau en période de crues et de réguler le risque inondation. En outre, certains cours d'eau peuvent être marqués par un **déficit hydrique chronique** (bassin versant du Moron, par exemple) ; les pompages en eau superficielle doivent être maîtrisés pour garantir des débits estivaux compatibles avec la qualité du milieu aquatique. Concernant **les risques de pollutions des nappes superficielles**, **la qualité des milieux est à sensiblement améliorer :** par exemple, la majorité des affluents de la Livenne sont en mauvais état écologique et les pressions polluantes issues de stations d'épuration domestiques et de pesticides agricoles ont augmenté entre 2009 et 2013 (en particulier sur les Martinettes, la Moulinade et les Hauts Ponts). Enfin, si les points de prélèvements d'eau potable bénéficient de périmètres de protection et qu'un grand nombre de stations d'épuration est conforme à la directive Eaux résiduaires urbaines, un important travail demeure sur la **mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs**. Des réflexions sont conduites au niveau du département pour la **généralisation de SAGE sur l'ensemble du territoire,** afin de déterminer les objectifs de qualité et d'utilisation rationnelle de la ressource en eau.
	Encourager la maitrise énergétique et le développement des énergies renouvelables	Le territoire affiche une dépendance élevée aux énergies fossiles, avec deux postes majeurs : les transports et le logement. Les distances domicile/emploi et la dilution de l'habitat sur le territoire sont des facteurs d'intensification des mobilités et de fortes consommations énergétiques. Concernant l'habitat, la mauvaise qualité des logements individuels et la précarité énergétique des ménages sont en jeu. Pour le secteur des transports, le développement de transports alternatifs à la voiture individuelle, la concentration et le renforcement de l'emploi local constituent des pistes intéressantes pour limiter les consommations de carburants et les émissions de gaz à effet de serre. Dans le domaine de l'habitat et plus largement du bâtiment, le renforcement de l'efficacité énergétique des logements mais aussi des bâtiments publics apparait comme une priorité. Le développement des énergies renouvelables constitue à ces titres et au vu des fortes projections de développement dans les années à venir, une alternative intéressante pour le territoire de la Haute Gironde. La prise en compte du développement des énergies renouvelables dans les Scot a été renforcée par la loi Grenelle 2. Même si le développement des filières à énergies renouvelables se raisonne à une échelle plus large que celle de la Haute Gironde, il représente une opportunité de créer des emplois et des activités économiques autour de la ressource locale du territoire (filière bois, rénovation du patrimoine bâti, éco-construction, etc.). Le schéma départemental des énergies renouvelables peut, dans cet objectif, constituer un premier état des lieux des gisements mobilisables pour éclairer l'identification de zones à potentiel du territoire du Scot (pour la mise en place d'hydroliennes, d'éoliennes, etc.).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

		Ces nouvelles filières peuvent être réfléchies dans une perspective de développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle, en favorisant au maximum les synergies entre les entreprises du territoire et les différents secteurs économiques (comme par exemple, celui de la valorisation des déchets).

Thèmes	Enjeux	Détails
Risques naturels et technologiques	Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et aux effets du changement climatique	Le territoire de la Haute Gironde est marqué par le **risque inondation et mouvements de terrain**. Concernant le risque inondation, le territoire fait l'objet de plusieurs schémas et programmes de prévention et de gestion des inondations : SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, PPRI de la vallée de la Dordogne et l'Estuaire de la Gironde, l'Atlas des Zones Inondables, les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (d'intention et complet), le PGRI Adour-Garonne (qui concerne l'ensemble des zones inondables du territoire et qui identifie une commune appartenant au TRI de Bordeaux, Saint-Seurin de Bourg). Outre les inondations des grands axes fluviaux tels que l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne, le territoire est également soumis à des débordements de cours d'eau primaires (Livenne, Saugeron) mais également à des phénomènes de remontée de napes et de ruissellement dont la connaissance reste à améliorer. Depuis l'approbation des différents PPRI, les éléments de connaissances sur l'aléa inondation ont fortement évolué, via notamment l'avancement des études du Référentiel Inondation Gironde. L'approche de la gestion des risques, modifiée depuis la tempête Xynthia de 2010, impose désormais la prise en compte du sur-aléa provoqué par une défaillance des ouvrages de protection. Il s'agit dès lors de mieux prendre en compte les caractéristiques des ouvrages de protection et les conséquences de leurs défaillances éventuelles. Les conséquences en termes d'aménagement sur les secteurs concernés peuvent être significatives. A terme, ces évolutions devront se traduire par une révision des PPRI. Les **risques mouvements de terrain** quant à eux recouvrent trois types de risques : le risque « retrait-gonflement des argiles » qui couvre l'ensemble du territoire du Scot, avec des zones à risque élevé (Berson, Cars, Saint-Paul, Générac, Campugnan), le risque « éboulement de falaises » (entre Saint-Seurin-de-Bourg et Blaye) et le risque « effondrement de carrières souterraines » (de Saint-Seurin-de-Bourg à Blaye). Les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain doivent permettre de prendre en compte au mieux ces risques au niveau des logements existants et des zones constructibles. Seule la commune de Saint-Girons-d'Ayguevives, sujette au risque effondrement des carrières, n'est pas couverte par un PPRMT. Il convient enfin de souligner que le territoire de la Haute Gironde est exposé à aux risques naturels (inondation et mouvement de terrain) de manière très hétérogène : l'essentiel des risques se concentre en effet sur la partie Ouest du territoire. Cette configuration est à prendre en compte dans les projets d'avenir du territoire. Enfin, les évolutions climatiques peuvent faire craindre une multiplication des évènements extrêmes (tempêtes, pluies torrentielles, chutes violentes de grêle) et un réhaussement des températures, à l'origine de dommages plus marqués ou plus étendus. Les risques associés à la présence de la centrale nucléaire de Blaye en zone inondable sont sur le long terme potentiellement renforcés.
	Renforcer la prise en compte des risques technologiques et anticiper les mutations	Le territoire est marqué par le **risque d'incident nucléaire**. Celui-ci concerne le 29 communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire du Blayais. Plusieurs dispositifs sont prévus pour sécuriser au mieux le site et ses environs : en plus des contrôles régulièrement conduits par la Direction Générale de la Sureté Nucléaire et de la Radioprotection, des évaluations complémentaires de sureté des installations sont réalisées. En outre, la centrale nucléaire réalise quotidiennement des mesures environnementales autour de son site. Pour autant, le risque zéro n'existe pas et plusieurs incidents ont déjà eu lieu (incident de 1999 lié au risque d'inondation, incidents de 2002 et 2003 liés au risque sismique. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) considère en 2017 le niveau de sûreté de la centrale comme « globalement satisfaisant » et dans la moyenne du parc nucléaire français (15 inspections ont été faites en 2016). Pour autant, l'ASN souligne également que le site doit faire preuve de plus de rigueur dans la préparation des interventions.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Par ailleurs, le **risque associé au Transport des Matières Dangereuses** est présent sur 7 communes du territoire, qui sont traversées par une canalisation souterraine de gaz (de Bayon-sur-Gironde à Plassac). La prévention des risques associés à la canalisation a été renforcée en 2011 avec la réforme « anti-endommagement », mais la vulnérabilité du territoire traversé déjà soumis au risque effondrement de carrières souterraines, reste importante.
Enfin, l'autre enjeu pour le territoire de Scot en la matière concerne **l'anticipation des mutations énergétiques à venir**.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Glossaire

Airial : forme urbaine des Landes regroupant quelques fermes et leurs dépendances, réparties dans une clairière au sein du massif forestier.

Alios : grès ferrugineux typique des Landes de Gascogne, issu de la cimentation des sables.

Anémomorphose : modification de la forme des plantes sous l'effet des vents dominants.

Arrouil : petit chenal, de moindre importance que l'estey.

Artificialisation du territoire : Action de l'homme modifiant un territoire et ses milieux. Ces modifications peuvent être durables voire irréversibles et entraîner une perte de ressources naturelles et une imperméabilisation des sols. Le fonctionnement des écosystèmes est perturbé. Les causes principales d'artificialisation sont l'extension et le développement de l'urbanisation et des infrastructures. D'autres activités humaines peuvent également être à l'origine de l'artificialisation du territoire (remembrement, recalibrage de cours d'eau, drainage, etc.).

Banalisation du paysage : Processus par lequel un paysage perd tout caractère distinctif en raison de l'effacement de ses caractères singuliers.

Batillage : ensemble des vagues produites par le sillage des bateaux et qui déferlent contre les berges, entraînant une dégradation de celles-ci.

Biodiversité : la biodiversité désigne la richesse du monde vivant (faune, flore). Une zone présentant une forte biodiversité présente un nombre d'espèces notablement plus important que les zones voisines.

Bots (ou brods) : vasières adossées aux ouvrages.

Carrelet : filet de pêche carré manipulé par un treuil depuis un ponton relié à la berge et souvent surplombé d'une cabane ; par extension, le mot désigne également la cabane.

Chenal : canal (souvent élément d'un réseau de drainage) ou voie d'accès navigable.

Continuité écologique ou trame écologique ou réseau écologique : concept théorique de l'écologie du paysage, il désigne le maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur biodiversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de flore ou faune sauvages, pour garantir leur capacité de libre évolution.

Corniche : le nom d'une route, d'un chemin ou d'une promenade de bord de mer.

Corridors écologiques : ce sont des espaces qui assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. On identifie trois types de corridors :

- des corridors « en pas japonais », composés de suites d'ilots-refuges,
- des corridors linéaires (étroits; ces corridors abritent surtout des espèces de lisières forestières et des eaux). Ce sont par exemple des haies, fossés, talus, ripisylves,…,
- des corridors, de type paysager, plus larges, accueillant à la fois des espèces de lisière et celles ne vivant que dans les « cœurs » d'habitats (ex : forêts).

Craste : fossé de drainage aménagé pour assainir la lande humide.

Echoppe bordelaise : type de maison urbaine très répandu à Bordeaux, les échoppes bordelaises se définissent comme étant des maisons basses (de plain-pied), à développement en profondeur, à

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

façade en gouttereau donnant sur rue. Un jardin à l'arrière, potager ou d'agrément, et un puits complètent l'installation.

Ecosystème : unité écologique fonctionnelle constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie. Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie, que ce soit dans la nature « ordinaire » ou « remarquable ».

Ecoumène : notion géographique pour désigner l'ensemble des terres anthropisées (habitées ou exploitées par l'Homme).

Endémique : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

Espace naturel remarquable : espace naturel qui abrite des habitats, des espèces de faune ou des espèces de flore qui sont protégés, rares et/ou menacées au niveau régional, national ou international.

Espace naturel : espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme (cf. artificialisation du territoire). Cependant, de nombreux milieux naturels existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zone humides faisant l'objet de débroussaillage…

Espèce envahissantes (ou espèce invasive) : espèce faunistiques ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit er se répand rapidement car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie. Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité.

Espèces endémiques : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

Estey : petit chenal ; partie d'un cours d'eau se trouvant à sec à marée basse.

Fonctionnalité écologique : terme qui renvoie à l'état de fonctionnement d'une entité environnementale : écosystème, réseau, corridor etc. La fonctionnalité écologique des interactions d'un écosystème va dépendre entre autres de la qualité et de la continuité des milieux.

Fragmentation : morcellement de l'espace, du territoire, des écosystèmes. Phénomène artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces vivantes de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation. La communauté scientifique (MEA) considère que la fragmentation écologique est devenue une des premières causes d'atteinte à la biodiversité. Les routes sont les facteurs les plus visibles de la fragmentation ; une ligne à haute tension peut être un facteur de fragmentation pour les oiseaux…

Frayère : lieu de reproduction des poissons et batraciens.

Friche armée : stade d'évolution d'un milieu ouvert, d'environ 3 à 7 ans, occupé par des fourrés épineux.

Habitat naturel : ensemble des milieux qui possèdent les conditions écologiques favorables au complet développement d'une espèce animale ou végétale ; terme plus ou moins synonyme de «biotope »

Jalle : terme gascon signifiant "cours d'eau".

Lagune : dans le massif landais, ce terme désigne de petites étendues d'eau circulaires (de 10 à 80 m de diamètre) isolées, particulièrement riches en biodiversité

Lette : terme régional désignant une dépression, souvent humide, entre deux dunes littorales

Mascaret : phénomène de brusque surélévation de l'eau d'un fleuve ou d'un Estuaire provoquée par l'onde de la marée montante lors des grandes marées. Il se produit dans l'embouchure et le cours

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

inférieur de certains fleuves lorsque leur courant est contrarié par le flux de la marée montante. Imperceptible la plupart du temps, il se manifeste au moment des équinoxes.

Mattes : terres basses artificielles, gagnées sur les eaux par la construction de digues

Méso-climat : climat d'une région naturelle d'étendue limitée et circonscrite à des caractéristiques topographiques, géologiques, pédologiques spécifiques (ex. vallée, baie, versant d'exposition différente en montagne…) ; se situe entre le macroclimat qui touche une large étendue, souvent régionale, et le microclimat qui décrit des différences climatiques liées à une échelle géographique très restreinte (ex. pour le vignoble, l'échelle de la parcelle)

Mitage : Dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et un « grignotage » du milieu naturel.

Palus : terres marécageuses asséchées par drainage et cultivées

Phénologie : étude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale tels que le départ en migration des oiseaux ou la floraison des plantes.

Polder : étendue de terre gagnée sur l'eau, le plus souvent dont le niveau est inférieur à celui de la mer, à partir de marais, Estuaires, lacs ou des zones littorales.

Prés salés : prairies voisines de la mer, dont le sol et la végétation sont marqués par la salinité de l'eau.

Rège : Dans la région bordelaise, une rège (au féminin) désigne une rangée de vignes palissées.

Réservoirs de biodiversité : ce sont les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

Résilience : propriété d'un système qui, adaptant sa structure au changement, conserve néanmoins la même trajectoire après une perturbation.

Schorre : partie supérieure de l'estran, uniquement inondée lors des grandes marées.

Slikke : partie inférieure et zone la plus souvent inondée de la vasière de l'estran.

Sous-trame écologique : chaque sous-trame ou réseau écologique est constituée de deux composantes principales : les réservoirs de biodiversité (cf. espace naturel remarquable) et les corridors permettant les échanges entre ces réservoirs. Une sous-trame n'est composée que d'un certain type de milieu : sous-trame des milieux boisés, des milieux aquatiques, des prairies sèches… Les sous-trames ou réseaux peuvent se concevoir à différentes échelles spatio-temporelles : continentale, nationale, régionale, locale ; déplacements quotidiens, saisonniers, intergénérationnels de la faune. Les sous-trames peuvent s'appuyer sur des milieux contigus et favorables à un groupe écologique (continuum). L'ensemble des sous-trames forme la trame verte et bleue.

Trame verte et bleue : réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique. La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce au maillage de celui-ci. Elle comprend une composante verte (terrestre) et une composante bleue (aquatique) indissociables. La TVB regroupe les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Vasière : habitat littoral, estuarien ou sous-marin, constitué de matériaux sédimentés ; étendue de vase de l'estran.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Liste des acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route
AEAG	Agence de l'Eau Adour-Garonne
AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée (FR)
AOP	Appellation d'Origine Protégée (UE)
CAB	Conversion à l'Agriculture Biologique
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CDC	Communauté de Communes
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CIVB	Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux
CLC	Corine Land Cover
CLIN	Commission Locale d'Information sur le Nucléaire
CSDU	Centre de Stockage des Déchets Ultimes
CUB	Communauté Urbaine de Bordeaux
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DCR	Débits de Crise de Référence
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOE	Débits-Objectif-Étiage
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EAP	Alimentation en eau potable
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ERU	Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines
FGVB	Fédération des Grands Vins de Bordeaux
GIEC	Groupe International d'Experts sur le changement Climatique
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IFEN	Institut Français de l'Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
INES	International Nuclear Event Scale
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MAE	Mesures Agro-Environnementales
$MAER_2$	Prime Herbagère Agro-Environnementale Rotationnelle
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PDM	Programme De Mesures
PEFC	Programme Européen de forêts Certifiées
PSS-TMD	Plan de Secours Spécialisé de Transport de Matières Dangereuses
PSS-TMR	Plan de Secours Spécialisé de Transport de Matières Radioactives
RCO	Réseau de Contrôle Opérationnel
REDI	Réseau Écologique Départemental de l'Isère
RNAOE	Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux
RNS	Réseau National de Surveillance
SAGE	Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural
SATESE	Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Scot	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIAH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
SIARC	Syndicat intercommunal d'aménagement rural du canton de Blaye
SIARPA	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
SIBV	Syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du bassin-versant du Moron
SPANC	Services Publics d'Assainissement Non Collectif
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STEP	STation d'Épuration des eaux usées
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TDM	Transport des Matières Dangereuses
TVB	Trame verte et bleue
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique
ZPS	Zones de Protection Spéciale
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Bibliographie

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, 2016. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2016-2021, http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/quelle-politique-de-l-eau-en-adour-garonne/un-cadre-le-sdage/sdage-pdm-2016-2021.html .

AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPLOLE AQUITAINE, 2009. Observatoire de la croissance urbaine : la mise en tension des territoires girondins. Direction Départementale de l'Equipement, 176 p.

AGENCE REGIONALE DE SANTE AQUITAINE, 2012. Bilan qualité des eaux destinées à la consommation humaine, Délégation territorial de la Gironde, pôle Santé Environnement, Fiche annuelle d'information par commune.

AGRESTE AQUITAINE, 2011. Recensement agricole 2010, premières tendances, Gironde. Numéro 3, 4 p.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Etauliers : Le Comteau.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Etauliers : L'Enclouse 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Pas Gourbeuil.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Pas Gourbeuil 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Ciers sur Gironde : Forage Pas Gourbeuil.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Berson : Pinet Charonne.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Lansac : Les Demoisselles.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Saint Savin de Blaye : Pas de l'Ane.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Blaye : Aux allées.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Pugnac : Saint Urbain 2.

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Blaye : Tout vent.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

ARS AQUITAINE-DT 33, 2013. Carte des périmètres de protection des points de captage. Villeneuve : Roque de Thau.

ARTELIA, 2012. Elaboration d'un référentiel de protection contre les inondations sur l'Estuaire de la Gironde. Phase 2 : Secteur Zone Urbaine Etendue. Rapport d'étape 2 : Schéma d'aménagement de l'Estuaire, 178 p.

ATELIERS BKM, JUILLET 2010. Document d'Objectifs Natura 2000 des sites N° FR7212014 « Marais du Blayais » N° FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde », 178 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE, 2011. Etude sur le devenir des exploitations agricoles sur le territoire du Pays de la Haute Gironde, 25 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE, 2012. Schéma d'Aménagement et de développement Durable Intercommunal, 216 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'ESTUAIRE, 2012. Diagnostic intercommunal Estuaire. Cabinet d'études Métropolis, 174 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE, 2005. Elaboration d'un schéma intercommunal d'aménagement et de développement. Diagnostic de territoire. Première étape du schéma d'aménagement, 99 p.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU, 2013. SAGE Nappes profondes de Gironde. Disponible sur http://www.sage-nappes33.org

DEPARTEMENT LA GIRONDE, 2009. Synthèse départementale de la distribution d'eau potable : Analyse des données et identification des enjeux. Safege, 76 p.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, 2012. Etude et réalisation d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles, bilan de l'action départementale, Direction de l'environnement et du tourisme, 71 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 1995. Arrêté Préfectoral du forage de La Charonne sur la commune de Berson, 2 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 1995. Arrêté Préfectoral du forage de « Roque de Thau » situé sur la commune de Villeneuve et celui de « Moiselles » situé sur la commune de Lansac, 3 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/4 du 14 décembre 2007 du forage « pas de Gourbeuil » sur la commune de Saint Ciers sur Gironde, 18 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/1 du 14 décembre 2007 du forage « L'Enclouse 2 bis » sur la commune d'Etauliers, 14 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/5 du 14 décembre 2007 du forage « Saint Urbain 2 » sur la commune de Pugnac, 14 p.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALE DE LA GIRONDE, 2007. Arrêté Préfectoral n° E2007/18/5 du 14 décembre 2007 des 2 puits « Le Pas de Gourbeuil 1 et 2 » sur la commune de Saint Ciers sur Gironde, 16 p.

DDTM de la Gironde, 2015. Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'état dans le département de la Gironde, 79 p.

DDTM, 2013. Profil Environnemental de la Gironde, Atelier BKJ, Révision, 129 p.

DDTM, 2011. Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, 81 p.

DRAAF, 2009. L'agriculture dans l'arrondissement de Blaye, Fiche 6 – Devenir de l'agriculture, 2 p.

DRAAF, 2009. L'agriculture dans l'arrondissement de Blaye, Fiche 2 – Approche territoriale, 2 p.

DREAL AQUITAINE, 2014. Cartes et données en Aquitaine (en ligne). Disponible sur http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT, 2001. Bilan 2001 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Rapport du Groupe de travail II du GIEC, 101 p.

IFREMER, 2013. Atlas interactif du littoral Adour-Garonne, Atlas DCE Adour Garonne, Bilan des résultats par masses d'eau. Disponible sur http://envlit.ifremer.fr/surveillance/directive_cadre_sur_l_eau_dce/la_dce_par_bassin/bassin_adour_garonne/fr/atlas_interactif

OBSERVATOIRE COTE AQUITAINE, 2014. Le réchauffement climatique en Aquitaine ? Disponible sur http://littoral.aquitaine.fr/Le-rechauffement-climatique-en.html.

PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2010. Diagnostic actualisé, enjeux et ambitions dans le perspective du Scot, document de travail, 12 p.

PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2012. La filière bois énergie en Haute Gironde. Convention annuelle Pays Haute Gironde et Agence locale de l'énergie agglo. bordelaise et de la Gironde, 37 p.

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE, PREFECTURE DE LA GIRONDE, 2011. Fiche synthétique : commune de Blaye. Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 du code de l'environnement, 1 p.

REGION AQUITAINE, 2010. Atlas de l'Aquitaine, Le Pays de la Haute Gironde, L'occupation du sol, 1 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet a : Diagnostic et enjeux des continuités écologiques en Aquitaine. Document de travail. 108 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2012. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Doucement de travail. Réunions départementales. Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du Nord de la Garonne, Septembre et octobre 2012, 4 p.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2012. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Doucement de travail. Réunions départementales. Littoral, vallées alluviales majeures, étangs et marais littoraux et estuariens. Septembre et octobre 2012, 2 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2014. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet b : Continuités écologiques de la Trame verte et bleue. Document 2/6, 116 p.

REGION AQUITAINE, DREAL AQUITAINE, 2014. Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine. Volet c : atlas cartographique. Document 4/6, 9 p.

SAFEGE, 2009. Synthèse départementale de la distribution d'eau potable : Analyse des données et identifications des enjeux. Version 2, 76 p.

SYBARVAL, 2013. Schéma de Cohérence territoriale Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, État initial de l'environnement, chapitre 1, 24 p.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, 2013. SAGE Nappes profondes de Gironde, site consulté en avril 2014. Disponible sur http://www.sage-nappes33.org

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LAY, 2012. Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR7200689 Vallées de la Saye et du Meudon, 161 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Phase 1 : Acquisition des données et analyse des besoins, 50 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Rapport de phase 1, 30 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS, 2013. Etude préalable pour la solution de traitement des Matières de Vidanges, Boues, Sables et Graisses des installations d'Assainissement Non Collectif et Collectif du secteur de la Haute Gironde. Phase 2 : Etude de scénarii de traitement. Provisoire, 28 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2006. L'Estuaire de la Gironde, un univers singulier à partager et à partager. Candidature de l'Estuaire de la Gironde au programme LEADER 2007 – 2013, 96 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2007. Réunion des bassins versants « Livenne, Moron, Brouillon. Compte rendu de réunion, 9 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Brouillon, 4 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Livenne, 4 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2008. Fiche SAGE, tendances et scénarios sur les bassins versants : Moron, 4 p.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2012. Plan d'actions et de prévention des inondations, l'Estuaire de la Gironde, 116 p.

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, 2013. Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de l'Estuaire de la Gironde et des milieux associés.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA HAUTE-GIRONDE, 2003. Charte du Pays de la Haute Gironde. Bâtir l'avenir ensemble, 69 p.

UNICEM AQUITAINE, 2009. Les carrières en Aquitaine : une utilité durable, 52 p.

VENGUD M., 2010. Avis de l'hydrogéologue agrée, forage lieu-dit « Les allées », commune de Blaye (33), 24 p.

VENGUD M., 2010. Avis de l'hydrogéologue agrée, forage lieu-dit « Tout Vent », commune de Blaye (33) ,24 p.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

SITOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://www.eau-adour-garonne.fr

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES, site consulté le 31 mars 2014.
Disponible sur www.aires-marines.fr

ATLAS DES PAYSAGES DE LA GIRONDE, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://atlas-paysages.gironde.fr/

AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPLOLE AQUITAINE, site consulté en avril 2014. Disponible sur www.aurba.org

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE, SITE CONSULTE EN MARS 2014.
Disponible sur http://cen-aquitaine.org

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, site consulté en mars 2014.
Disponible sur www.conservatoire-du-littoral.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://www.eptb-dordogne.fr/

INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL, site consulté en mars 2014.
Disponible sur http://inpn.mnhn.fr/accueil/index

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE, Portail d'information sur l'assainissement communal, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php

NATURE 33, site internet consulté en avril 2014.
Disponible sur http://www.nature33.fr

REGION AQUITAINE. Patrimoine naturel d'aquitaine. Site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://patrimoine-naturel.aquitaine.fr/trame-verte-et-bleue/etude-regionale-tvba/178-cartographie-de-la-trame-bleue-et-des-milieux-aquatiques/

RESERVE DE BIOSPHERE DU BASSIN DE LA DORDOGNE, site consulté en mars 2014.
Disponible sur http://www.biosphere-bassin-dordogne.fr

SAGE ISLE DRONNE COMMISSION LOCALE DE L'EAU, 2014. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Isle Dronne.
Disponible sur http://www.sage-isle-dronne.fr/les-documents-du-sage/

SIGORE, site internet consulté en avril 2014.
Disponible sur http://sigore.observatoire-environnement.org

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

SOCIETES POUR L'ÉTUDE, LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DE LA NATURE DANS LE SUD-OUEST, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://www.sepanso.org/index.php

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://www.smegreg.org/

SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU DU BASSIN ADOUR GARONNE, site consulté en avril 2014.
Disponible sur http://adour-garonne.eaufrance.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexes

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 1 -Protections environnementales du territoire de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

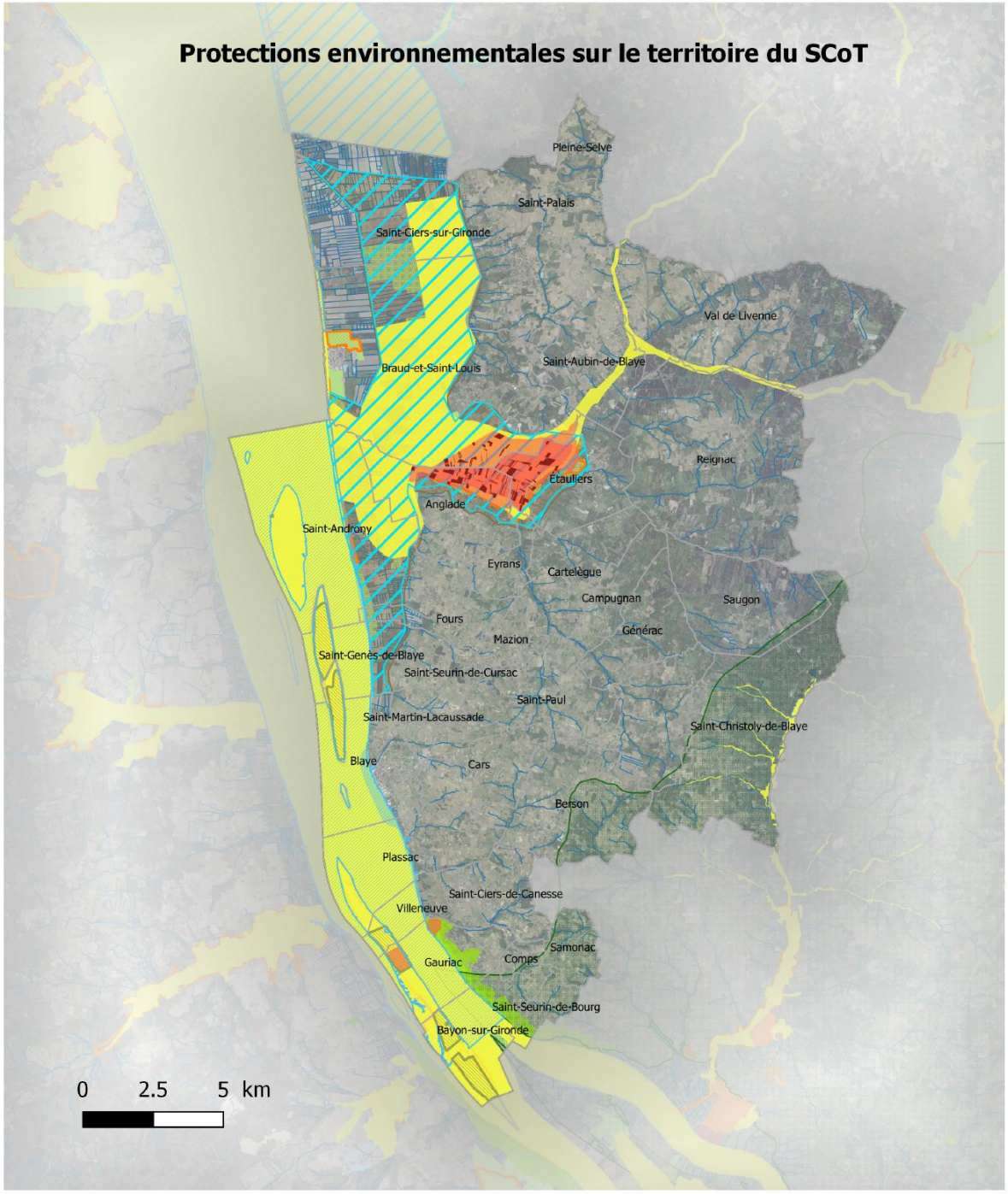

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 2 -Continuités écologiques nationales présentes sur le territoire de Haute Gironde

Les continuités des milieux boisés

A l'échelle régionale, la continuité parait fonctionnelle (arc forestier du Périgord et Double Saintongeaise).

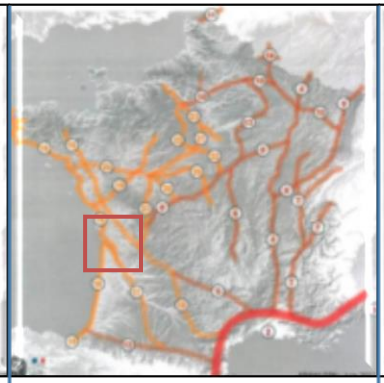

Les continuités des milieux ouverts thermophiles

L'axe du littoral atlantique depuis les prairies du piémont du Pays Basque jusqu'à la Bretagne (N°16) longe la totalité du littoral aquitain.

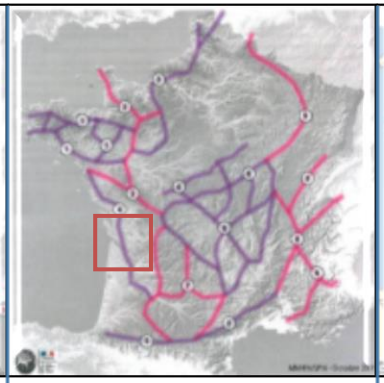

Les continuités bocagères

Axe quiemprunte la vallée de la Garonne pour remonter vers l'embouchure de la Loire sur la rive droite de la Gironde. Cette continuité traverse la grande région naturelle des coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne au nord de Bordeaux, où le bocage est relictuel, voire absent.

Cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins.

Axes: Dordogne, Corrèze ; Garonne, Aveyron, Viaur, Tarn; Adour, Nive et Gaves.

Autres secteurs prioritaires Anguille: affluents de la Garonne et de la Dordogne et Estuaire

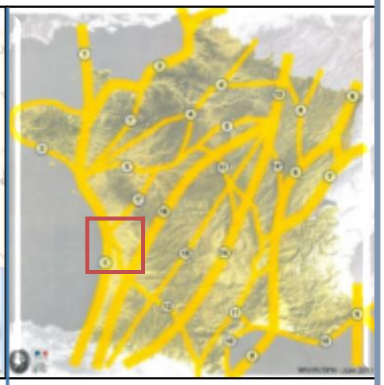

Les voies migratoires avifaunistiques

Une des principales voies migratrice. Lieu de passage obligé pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui franchissent la chaîne des Pyrénées par l'Ouest.

Les voies migratoires N°1, 15 et 16 constituent des axes d'importance internationale. Egalement la grande vallée fluviale de la Garonne. et la voie migratoire N°12 passant par la vallée de la Garonne (cordon littoral).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 3 – Actions du SRCE Aquitaine répondant aux enjeux / orientations transversales

L'amélioration des connaissances pour identifier les continuités écologiques et leur diffusion auprès des acteurs du territoire

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Améliorer et diffuser les connaissances scientifiques sur les continuités écologiques, les espèces et habitats	₱₱₱	1.1.1/ Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques, les espèces et les habitats (milieux ouverts, zones humides, forêts, milieux cultivés, etc...)	OFSA (Observatoire de la Flore Sud-Atlantique), OAFS (Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage), Atlas Faune, Etudes des Plans Nationaux d'Actions, ZNIEFF, Documents d'objectifs Natura 2000 et autres projets existants ou à identifier	CBNSA, OAFS, Partenaires producteurs de données...	Etat, Région, Collectivités, Agence de l'eau Adour-Garonne, FEDER...
	₱₱₱	1.1.2/ Mettre à disposition les éléments de connaissance	Réseaux d'acteurs : OFSA (Observatoire de la Flore Sud-Atlantique), OAFS (Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage), Publications : Atlas Faune, listes rouges, Outils techniques : Plateforme PIGMA...	CBNSA, OAFS, Partenaires producteurs de données...	Etat, Région, Collectivités, Autres
	₱	1.1.3/ Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les potentialités de continuités écologiques dans les secteurs de grandes cultures	Etude	Chambres d'agriculture, associations naturalistes...	Etat, Région, Collectivités, Autres
	₱	1.1.4/ Améliorer les connaissances sur les potentialités de continuité écologique de la section du canal latéral située en Aquitaine (étude similaire réalisée en Midi-Pyrénées)	Etude	Associations naturalistes, bureaux d'études...	VNF
Préciser la connaissance de l'occupation du sol et suivre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	₱₱₱	1.1.5/ Développer et assurer la diffusion de la cartographie de l'occupation des sols à une échelle plus pertinente	OCS en cours de réalisation sur la région	GIP Littoral, GIP ATGeRi...	Région, Collectivités
	₱	1.1.6/ Utiliser les données de l'observatoire NAFU pour mieux appréhender la consommation des espaces sur les continuités écologiques du SRCE	Observatoire NAFU	GIP ATGeRi...	Etat, Région...
Mutualiser les retours d'expériences et les mettre à disposition	₱	1.1.7/ Capitaliser les retours d'expérience pour améliorer la prise en compte des continuités écologiques. Exemples : cahiers des charges...et plus globalement les documents utiles liés aux différentes thématiques	Site internet régional TVB (en cours de développement) : retours d'expérience en région Aquitaine (projets et démarches locales) et dans d'autres régions, site ressource national	Gestionnaires d'infrastructures (RTE, TIGF, DIRA, CG...), Associations (MIGADO, CEN...), Animateurs Natura 2000, Etat, Région, Collectivités...	Etat, Région...
Améliorer les connaissances sur le réseau fragmentant	₱	1.1.8/ Préciser et conforter la connaissance des éléments de fragmentation identifiés dans le SRCE dans le cadre des projets et documents d'aménagement	Actions existantes de nature réglementaire, bilans LOTI, ROE...	ASF, structures porteuses de SCOT, EPTB, CETE Sud Ouest...	
Améliorer les connaissances sur les zones humides existantes et potentielles	₱	1.1.9/Encourager les maîtrises d'ouvrage d'inventaires de zones humides selon des méthodes homogènes à définir à l'échelle régionale et à l'échelle du bassin versant	SDAGE, SAGE, Plateforme Aménag'eau, inventaires départementaux, cahier des charges de l'Agence de l'eau Adour Garonne	Maîtres ouvrages d'inventaires, Fédérations de pêche, CEN, PNR, EPTB, animateurs Natura 2000, Forum des Marais Atlantiques, socio-professionnels...	Etat (DREAL/DDT), Région, ONEMA, AEAG, Conseils Généraux,

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

La sensibilisation et la formation des acteurs du territoire

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Sensibiliser et former acteurs du territoire et bureaux d'études à l'importance de la biodiversité et des continuités écologiques	₱₱₱	1.2.1/ Mener des actions de formation et de sensibilisation à l'importance des continuités écologiques pour les élus, les techniciens des collectivités et acteurs du territoire (dont bureaux d'études) en s'appuyant autant que possible sur des démarches et acteurs existants	Programmes et outils de sensibilisation et de formation	Associations des maires, Techniciens locaux (syndicats de rivière, animateur N2000…), EPTB, acteurs de l'EEDD, CAUE, ADACL, PNR, CVRH, CNFPT…	DREAL, Région, Conseils Généraux, DDT(M)….
	₱	1.2.2/ Intégrer dans les supports et outils de sensibilisation et communication existants, un volet en lien avec les enjeux du SRCE/des continuités écologiques	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT)….	Collectivités territoriales et organismes socioprofessionnels	

Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter

212

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques	₱₱₱	1.3.1/Apporter une aide méthodologique aux porteurs de SCOT et PLU-i pour la prise en compte du SRCE et des continuités écologiques	Cellule d'assistance technique (en cours de montage), échanges d'expériences et mise à disposition de documents	Union régionale des CAUE, CAUE, DDT, Conseils Généraux, CBN-SA, OAFS, Acteurs naturalistes, PNR, EPCI	Etat, Région, FEDER
Accompagner des porteurs de projets afin d'agir en faveur de la préservation ou de la remise en état des continuités écologiques	₱₱₱	1.3.2/Soutenir des actions opérationnelles de préservation ou remise en état des continuités écologiques à une échelle territoriale pertinente	MAEC, Règlements d'intervention Région, autres outils existants ou à créer	CATER, CATZH, structures de gestion ou de protection des espaces naturels Associations, autres	Etat, Région, FEDER, Collectivités
Accompagner la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans les projets d'aménagement	₱	1.3.3/Favoriser la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans les études d'impact des projets d'aménagement	Cahiers des charges, formation des commissaires enquêteurs et des bureaux d'études	Etat, Région, Autres partenaires (collectivités, socio professionnels, associations)	Etat, Région, Collectivités
Préserver les continuités écologiques en milieu urbain et périurbain	₱	1.3.4/Vulgariser et mobiliser les outils et zonages existants pour préserver et gérer les espaces naturels et agricoles urbains et périurbains	Document d'urbanisme et zonages, politique foncière des CG, Commission départementale de consommation des espaces naturels, PEANP, MAEC, etc…	Collectivités territoriales	

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans les infrastructures existantes	P P	1.4.1/ Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport existantes (gestion et rénovation)	Guides SETRA petite et grande faune, passages à faune, étude DREAL (CETE SO) des points noirs faune semi-aquatique, retours d'expériences des Conseils Généraux, des concessionnaires, charte sur le mode de gestion des bandes de servitude existantes et annexes	Etat, Région, Gestionnaires d'infrastructures (concessionnaires, Conseils généraux, etc...), Gestionnaires de milieux naturels (CEN, etc...),	
	P P P	1.4.2/ Sensibiliser et former les acteurs des infrastructures pour prendre en compte les continuités écologiques	Guides SETRA, retours d'expériences des Conseils Généraux, des concessionnaires, pratiques durables d'entretien des espaces...	Etat, Région, gestionnaires d'infrastructures (RTE, Conseils généraux...), gestionnaires milieux naturels	
Accompagner la prise en compte réglementaire des continuités écologiques dans la construction de nouvelles infrastructures	P	1.4.3/ Accompagner la prise en compte réglementaire du SRCE à toutes les phases des projets de l'Etat et des collectivités	Cahiers des charges, formation des porteurs de projet, retours d'expériences...	Maîtres d'œuvre publics et privés	Maîtres d'ouvrage publics et privés
	P	1.4.4/ Proposer le cas échéant, la réalisation des mesures compensatoires dans les secteurs identifiés à enjeux dans le SRCE - sous réserve du principe de limitation du recours à la compensation d'une part et de la proximité géographique entre impact et lieu de compensation d'autre part	Observatoire NAFU, législation « espèces protégées », Suivi des mesures compensatoires	Maîtres d'œuvre publics et privés, Opérateurs fonciers (SAFER, CDC Biodiversité...).	Maîtres d'ouvrage publics et privés

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Zones humides et continuités latérales des cours d'eau à préserver

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Préserver les zones humides et les continuités latérales des cours d'eau	P0P0P0	1.5.1/ Favoriser la prise en compte des zones humides et des continuités latérales dans les documents d'urbanisme en s'appuyant sur les outils de protection et de connaissance	Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), SAGE, Zonages du code de l'urbanisme et de l'environnement à intégrer dans les PLU…	Collectivités locales, DDT	
	P0P0	1.5.2/ Développer, le long des cours d'eau y compris sur les secteurs urbains, les bandes végétalisées par plantation d'essences locales présentant un intérêt pour la biodiversité ou par régénération naturelle	Opération d'Aménagement Programmé dans les PLU, Agenda 21, "Zones humides particulièrement sensible", code forestier, N2000, MAEC	Collectivités locales, SIAH, ASA, profession agricole, EPTB, Agence de l'eau, Animateurs de DOCOB…	Agence de l'eau, collectivités
Prendre en compte les milieux aquatiques et zones humides dans les activités agricoles	P0P0P0	1.5.3/ Sensibiliser et encourager les activités agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité développées sur ou à proximité des milieux aquatiques et des zones humides	MAEC, Natura 2000, guides sur l'agritourisme ou l'agriculture durable, démarches contractuelles ou de labellisation…	Chambre d'agriculture, organismes agricoles, PNR, CEN, Animateurs de DOCOB…	
Redonner aux milieux aquatiques et humides leur rôle d'"interface" entre les trames vertes et bleues et reconnecter les zones humides aux cours d'eau	P0	1.5.4/ Aménager les ouvrages, de préférence situés dans les secteurs à enjeux régionaux, pour faciliter leur franchissement par la faune terrestre	Guides SETRA petite et grande faune, étude DREAL(CETE SO) des points noirs faune semi-aquatique, retours d'expériences	Gestionnaires d'infrastructures (concessionnaires, Conseils généraux…)	Agence de l'eau, collectivités
	P0	1.5.5/ Effacer ou reculer les ouvrages de protection (digues) dans les secteurs favorisant la reconquête des zones humides	SAGE, Contrats de rivière, Natura 2000…	EPCI, Associations syndicales autorisées (ASA), EPTB…	Agence de l'eau, collectivités
	P0	1.5.6/ Remettre en eau les annexes hydrauliques (bras morts, etc…)	SAGE, Contrats de rivière, Natura 2000,,,	EPCI, Associations syndicales autorisées (ASA), EPTB…	Agence de l'eau, collectivités

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Continuités longitudinales des cours d'eau à préserver ou restaurer

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques		1.6.1/ Accompagner la mise en œuvre de la réglementation applicable aux cours d'eau de la liste 1 interdisant la création de tout nouvel obstacle	Classement des cours d'eau (Art. L.214-17 code de l'environnement), Plateforme Aménag'eau	DREAL, DDT(M), ONEMA, Comité départemental des continuités écologiques en Gironde, Fédération de pêche, EPTB	
		1.6.2/ Accompagner les propriétaires et les gestionnaires d'ouvrage dans l'évaluation et la remise en bon état des continuités écologiques des cours d'eau de liste 2 (classement L214-17 CE) : favoriser l'arasement des obstacles, la gestion des vannages ou la mise en place d'équipements adaptés au franchissement	SAGE, Contrats de rivière, Contrats de bassin, Conventions spécifiques Etat-AEAG-propriétaires et gestionnaires d'ouvrages	Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine, hydroélectriciens, EPTB, ONEMA, Fédérations de pêche, DDT, DREAL, CATER, cellule entretien rivière…	Agence de l'eau, Région, Collectivités, FEDER,…
		1.6.3/ Favoriser l'arasement des obstacles, la gestion des vannages ou la mise en place d'équipements adaptés qui garantissent la libre circulation des espèces aquatiques et semi-aquatiques dans les cours d'eau non classés	PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles), SDAGE, PLAGEPOMI, SAGE, cadre règlementaire	DDT, DREAL, FEDER, EPTB, Fédération de Pêche, Syndicat de rivière ou de Bassin versant	Agence de l'eau, FEDER…
		1.6.4/ Assurer l'articulation avec les plans nationaux et régionaux d'action en faveur des espèces protégées et les plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Plans nationaux pour les espèces protégées (PNA) et plans régionaux par espèces, SAGE, …	Animateurs des plans	DREAL, Région, Départements, FEDER…
		1.6.5/ Favoriser la gestion des débits (de l'activité hydroélectrique notamment) permettant les transports sédimentaires et des niveaux d'eau compatibles avec les besoins des espèces	Contrats de concession, conventions, retours d'expérience	EPTB, DREAL, ONEMA, Fédération de pêche	
		1.6.6/ Améliorer et préserver la qualité de l'eau des cours d'eau	DCE, SDAGE, SAGE	Syndicats de bassin versant…	Agence de l'eau…
		1.6.7/ Effacer les ouvrages longitudinaux lorsque les conditions règlementaires et hydromorphologiques sont réunies	SAGE, Contrats de rivière, PLAGEPOMI	Propriétaires d'ouvrages, Fédérations de Pêche, Syndicats de Bassin, DDT	Agence de l'eau…

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Maintenir un maillage de milieux ouverts, nécessaires au bon fonctionnement des espèce[illegible] déplacement.

Objectifs	Niveau de priorité	Actions	Outils (existants et à développer)	Porteurs de projet et partenaires potentiels	Financeurs potentiels
Préserver et restaurer des secteurs de prairies	♦♦♦	1.7.1/ Valoriser les modes de gestion durable pour assurer le maintien des prairies et favoriser leur implantation par une démarche contractuelle	MAEC, Contrats Natura 2000, Chartes, ENS, Actions foncières, préemption environnementale SAFER…	Agriculteurs, chambre d'agriculture, SAFER, CEN,…	FEDER, DRAAF, DREAL, FEADER, FEDER…
	♦	1.7.2/ Préserver et restaurer les secteurs de bocage	MAEC, aides à la plantation et à la gestion de haies, zonages EBC du code de l'urbanisme…	Agriculteurs, chambres d'agriculture, associations	Région, Conseils généraux, DRAAF, DREAL, FEADER, FEDER…
Préserver et restaurer des secteurs de pelouses	♦	1.7.3/ Soutenir l'élevage	MAEC, aides à l'installation des jeunes agriculteurs…	Agriculteurs, chambre d'agriculture, SAFER…	DRAAF, Région, Conseils généraux, FEADER…
sèches	♦	1.7.4/ Soutenir les actions en faveur des pelouses sèches	MAEC, Contrats Natura 2000, Actions opérationnelles (Action1b), Association Foncière Pastorale, convention de partenariat, APPB, acquisition foncière…	Agriculteurs, chambres d'agriculture, CEN, SAFER, associations foncières pastorales…	DRAAF, FEADER, DREAL, Région, Conseils généraux…

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 4 – Recensement de la circulation sur les principales infrastructures (réseau national et départemental, éditions 2017 et 2015)

Recensement 2016 (extrait de la carte départementale)

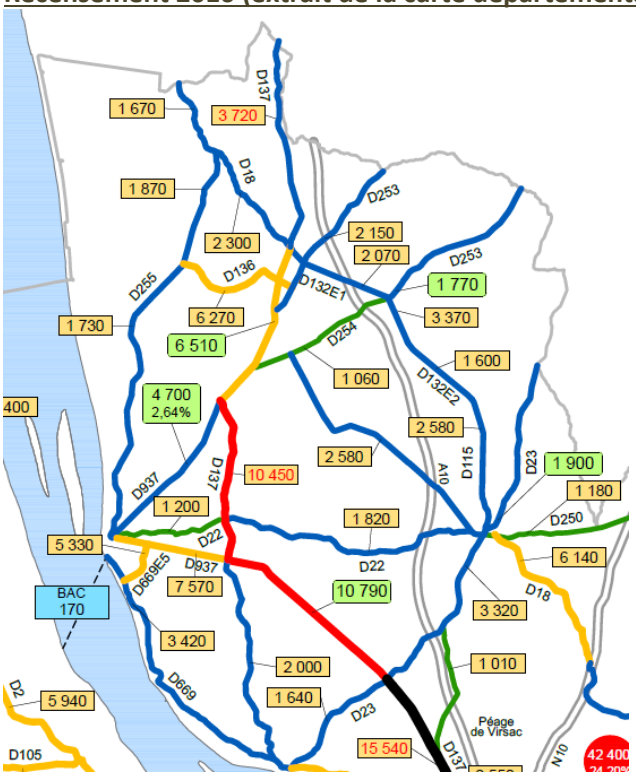

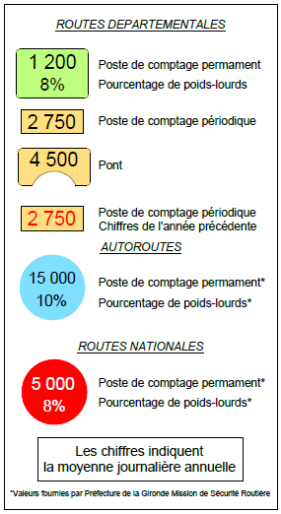

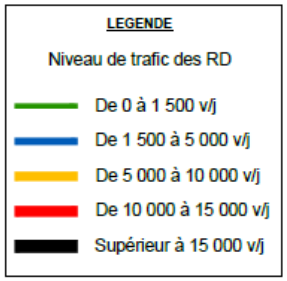

Recensement 2014 (extrait de la carte départementale

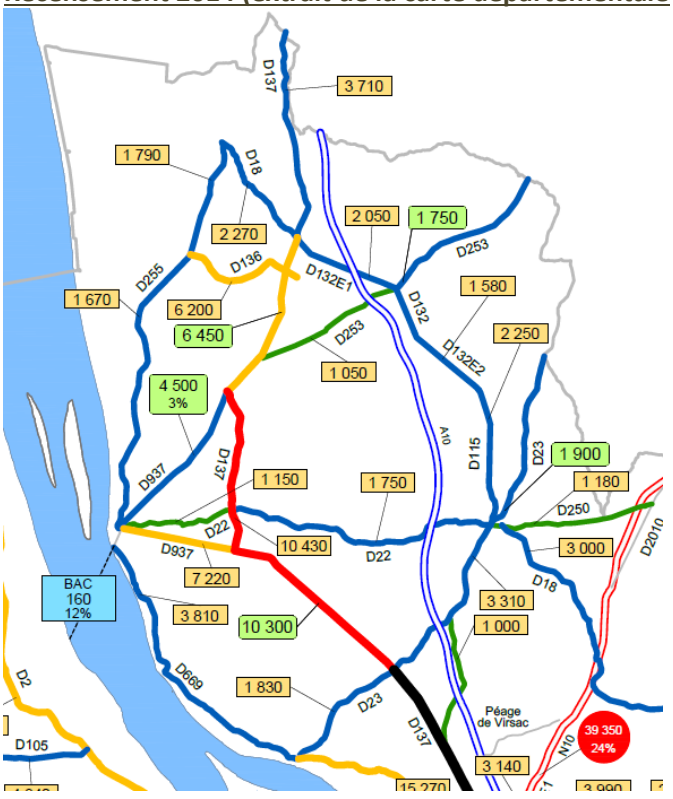

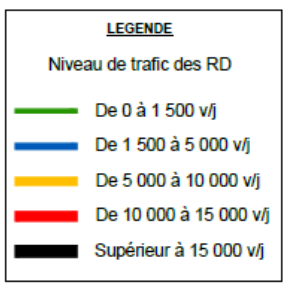

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 5 – Superficie viticole AOC du territoire de Scot de la Haute Gironde Blaye-Estuaire (Source : INAO de Bordeaux, 2018)

INSEE	COMMUNE	CC	Superficies en vignes en 2000 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2004 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2010 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2014 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2015 en Ha (CVI -DGDDI)	Superficies en vignes en 2016 en Ha (CVI -DGDDI)
33035	BAYON-SUR-GIRONDE	CC Blaye	198	185	178	170	175	177
33047	BERSON	CC Blaye	925	927	868	840	824	836
33058	BLAYE	CC Blaye	107	114	107	111	112	112
33089	CAMPUGNAN	CC Blaye	131	139	127	131	131	133
33100	CARS	CC Blaye	692	701	675	652	660	667
33132	COMPS	CC Blaye	80	78	69	68	69	68
33172	FOURS	CC Blaye	175	174	165	160	161	160
33182	GAURIAC	CC Blaye	224	208	207	209	202	200
33184	GENERAC	CC Blaye	106	112	106	101	99	104
33325	PLASSAC	CC Blaye	391	376	350	342	343	342
33382	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	CC Blaye	437	464	425	411	410	416
33388	SAINT-CIERS-DE-CANESSE	CC Blaye	396	407	403	391	391	398
33405	SAINT-GENES-DE-BLAYE	CC Blaye	249	249	241	225	223	223
33416	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	CC Blaye	312	333	302	302	304	311
33441	SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	CC Blaye	186	187	181	174	171	174
33458	SAINT-PAUL	CC Blaye	526	544	505	478	468	473
33475	SAINT-SEURIN-DE-BOURG	CC Blaye	158	172	165	162	159	159
33489	SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	CC Blaye	214	233	225	223	226	226
33500	SAMONAC	CC Blaye	229	217	220	208	204	206
33502	SAUGON	CC Blaye	9	13	16	17	17	18
33551	VILLENEUVE	CC Blaye	221	222	207	210	205	207
33006	ANGLADE	CC Estuaire	394	400	360	351	353	352
33073	BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	CC Estuaire	241	258	248	231	227	227
33101	CARTELEGUE	CC Estuaire	247	256	231	231	228	233
33159	ETAULIERS	CC Estuaire	18	19	16	16	16	18
33161	EYRANS	CC Estuaire	164	164	152	145	143	148
33267	MARCILLAC	CC Estuaire	693	725	719	737	739	748
33280	MAZION	CC Estuaire	212	210	198	200	199	203
33326	PLEINE-SELVE	CC Estuaire	138	142	124	129	131	133
33351	REIGNAC	CC Estuaire	444	460	422	427	433	432
33370	SAINT-ANDRONY	CC Estuaire	281	301	289	292	292	294
33374	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	CC Estuaire	284	297	298	300	302	301
33380	SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	CC Estuaire	261	268	261	269	269	276
33389	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	CC Estuaire	420	448	441	445	445	450
33456	SAINT-PALAIS	CC Estuaire	447	488	485	490	490	491
33477	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	CC Estuaire	110	113	106	104	104	104
TOTAL			**10 322**	**10 602**	**10 091**	**9951**	**9922**	**10016**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 6 – Hypothèses d'évolution de la population par secteur (SAGE Nappes profondes, révisé en juin 2013)

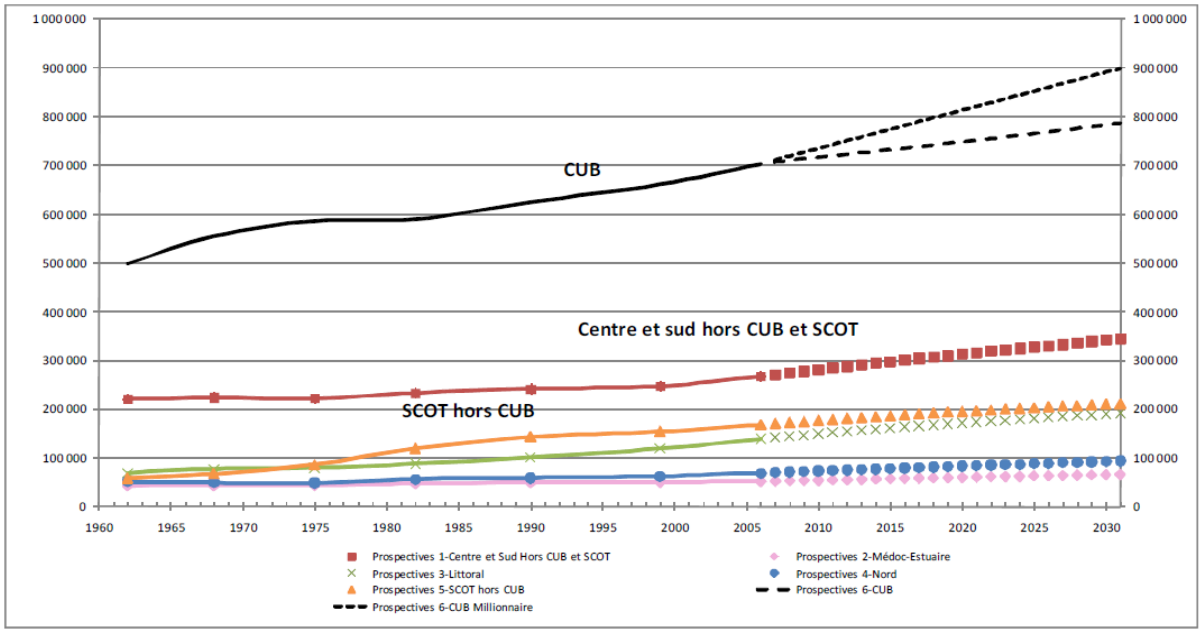

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 7 – Enveloppe territoriale des principales zones humides du territoire du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »

(SMIDDEST, 2014)

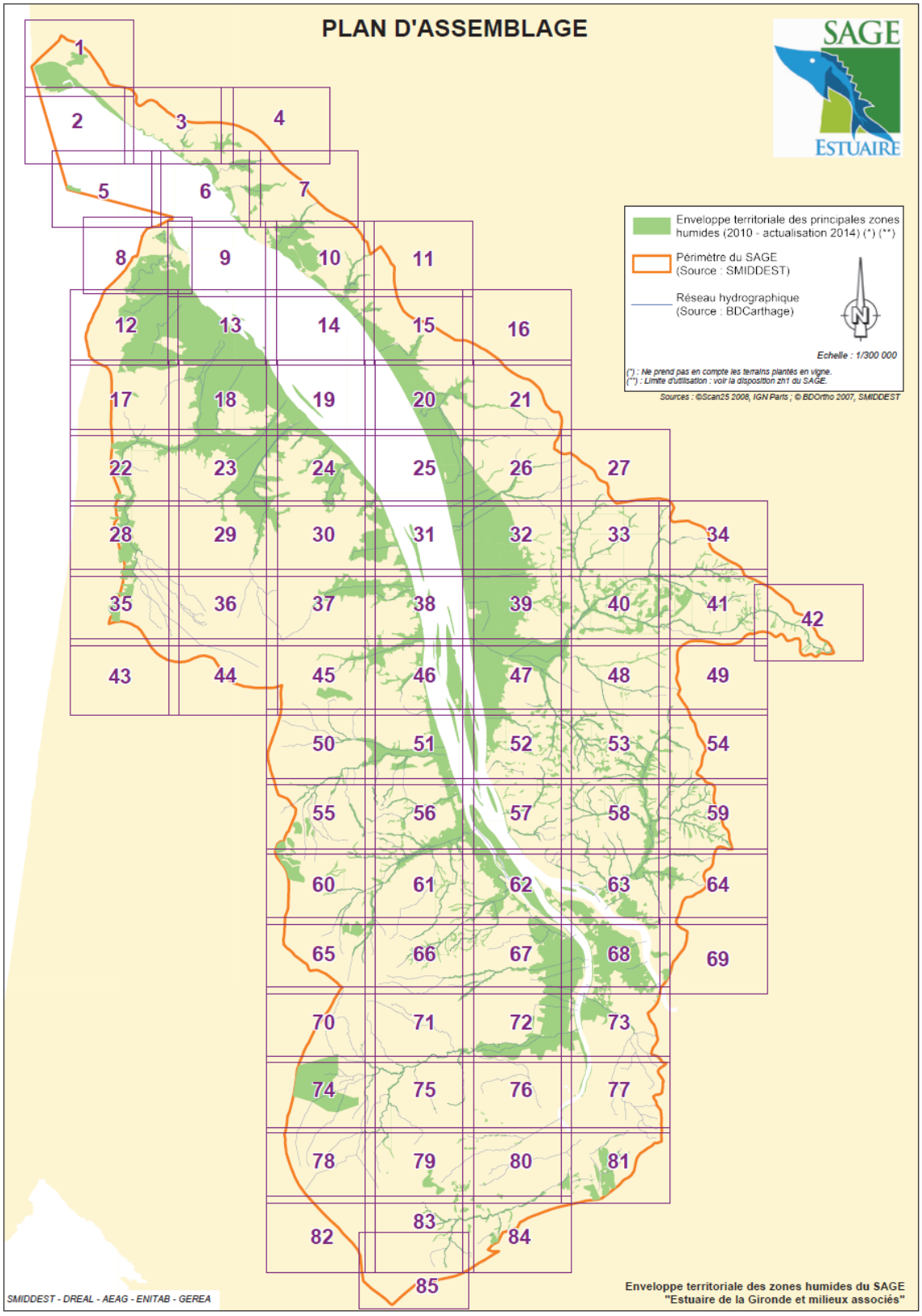

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 8 –Réseau AEP du Blayais

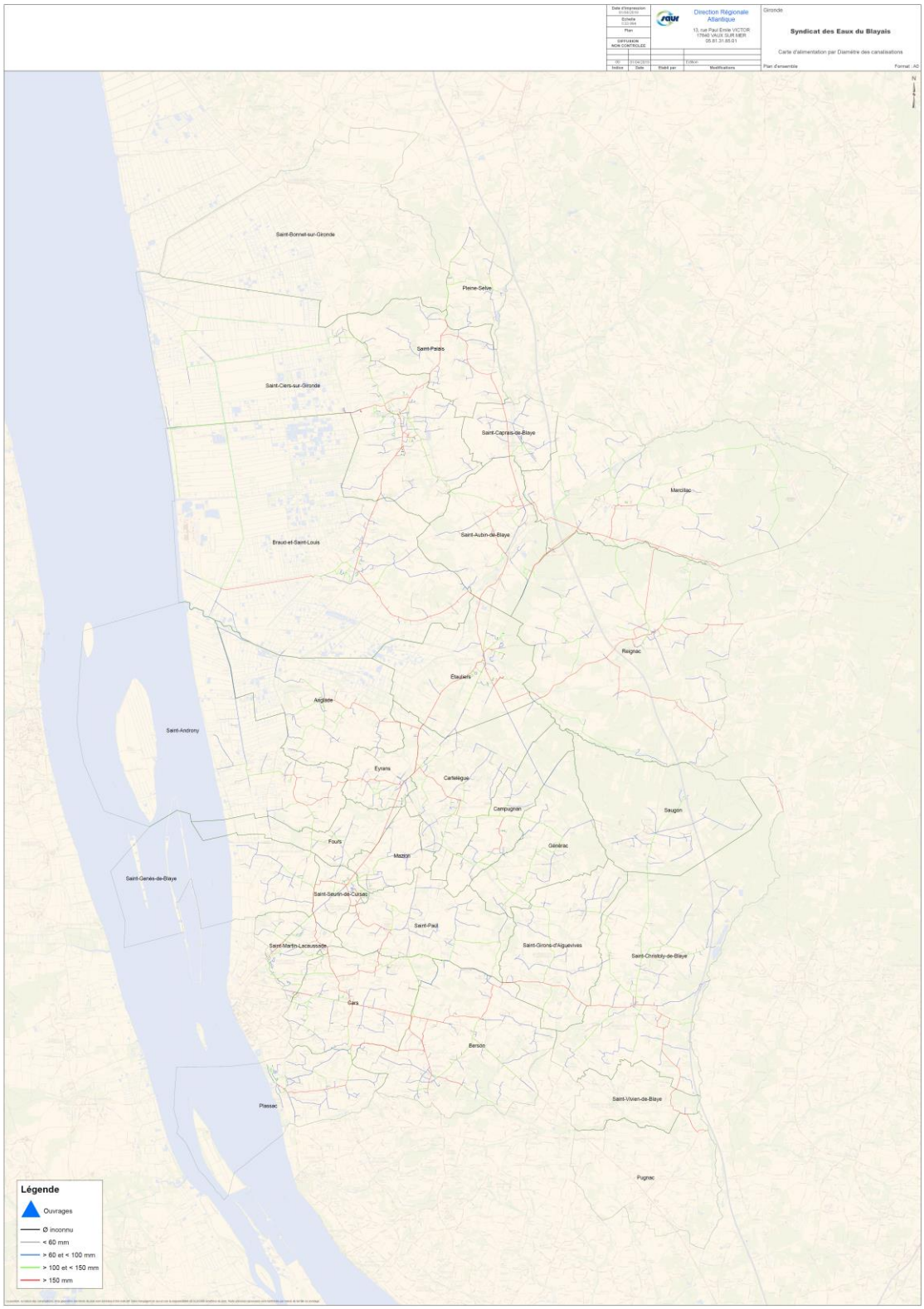

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 9 –Risque inondation sur le territoire du TRI de Bordeaux

Cartes de synthèse TRI de Bordeaux (CEREMA, 2014)

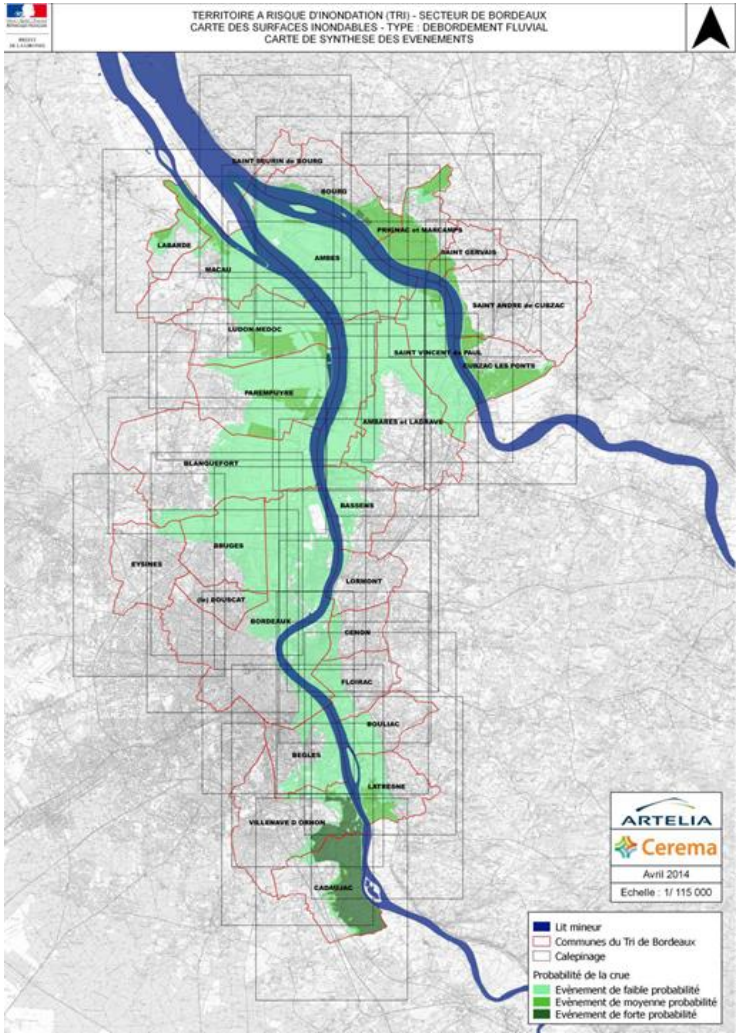

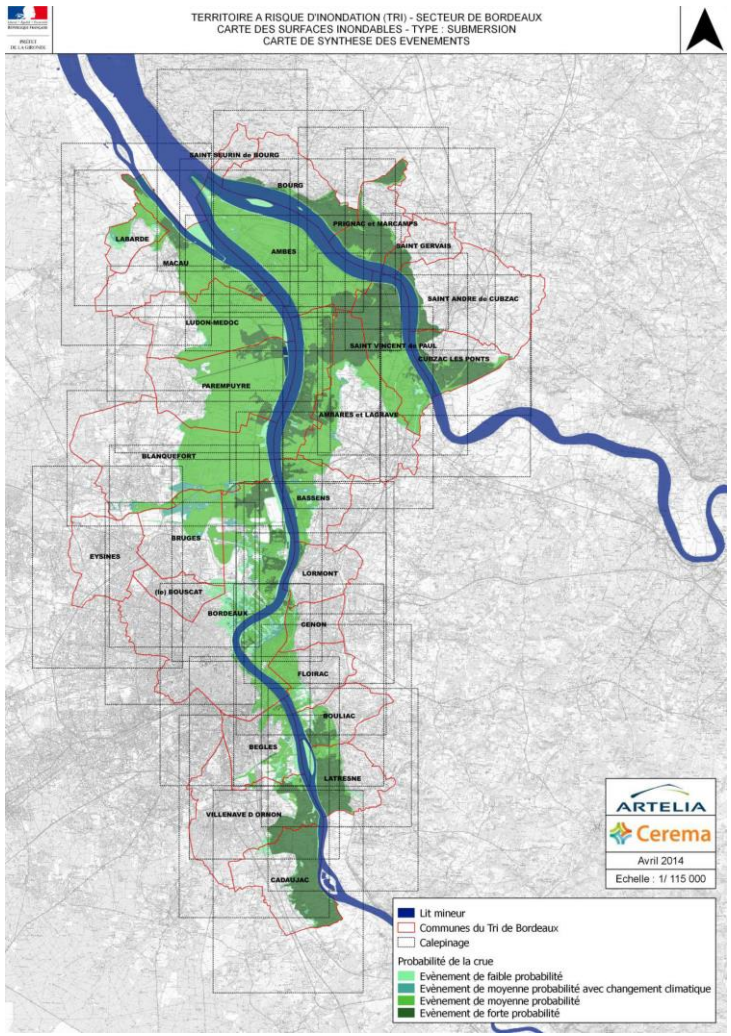

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Aléas inondation par débordement de cours d'eau sur la commune de St-Seurin-de-Bourg selon la fréquence des évènements (CEREMA, 2014)

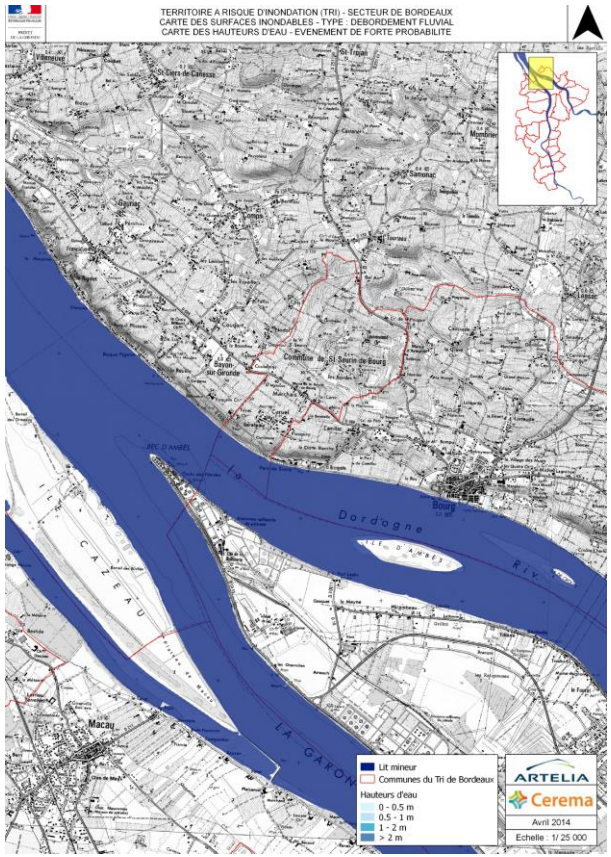

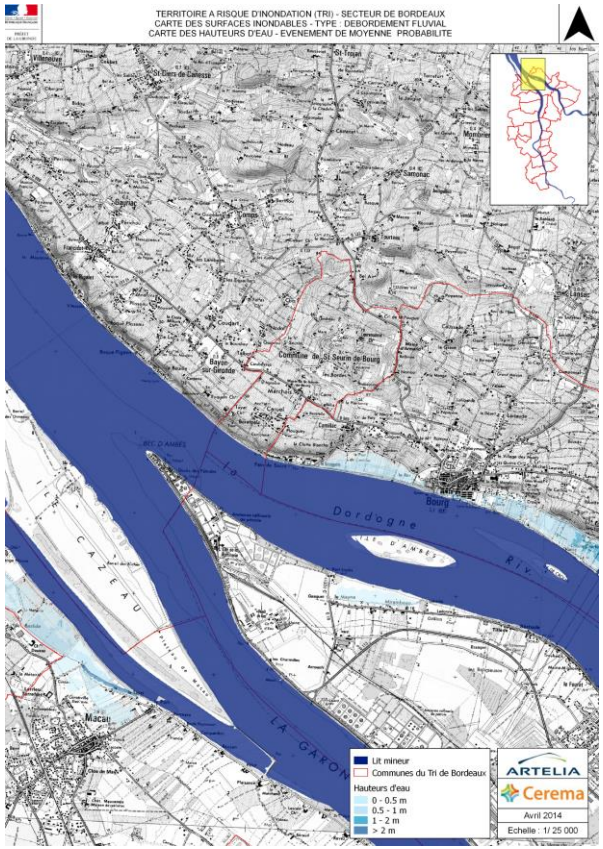

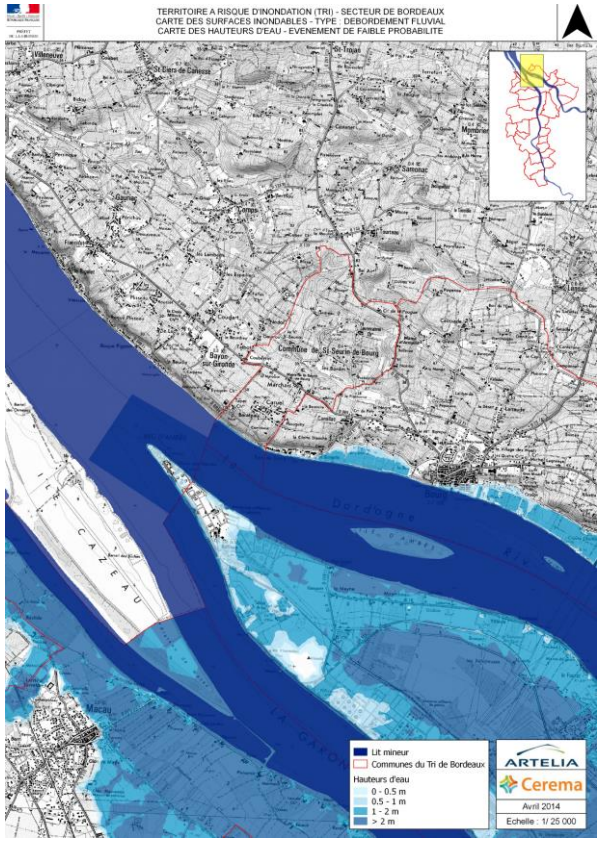

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Aléas inondation par submersion marine sur la commune de St-Seurin-de-Bourg selon la fréquence des évènements (CEREMA, 2014)

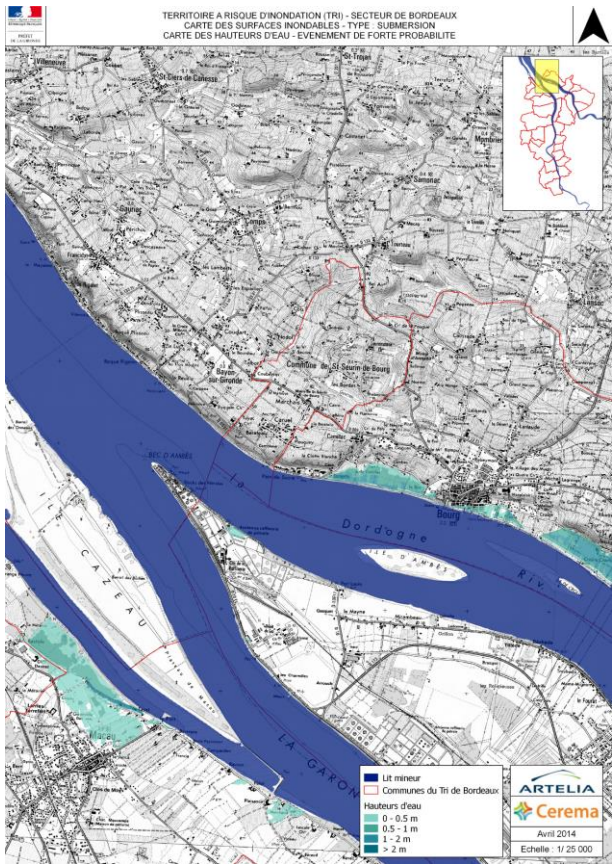

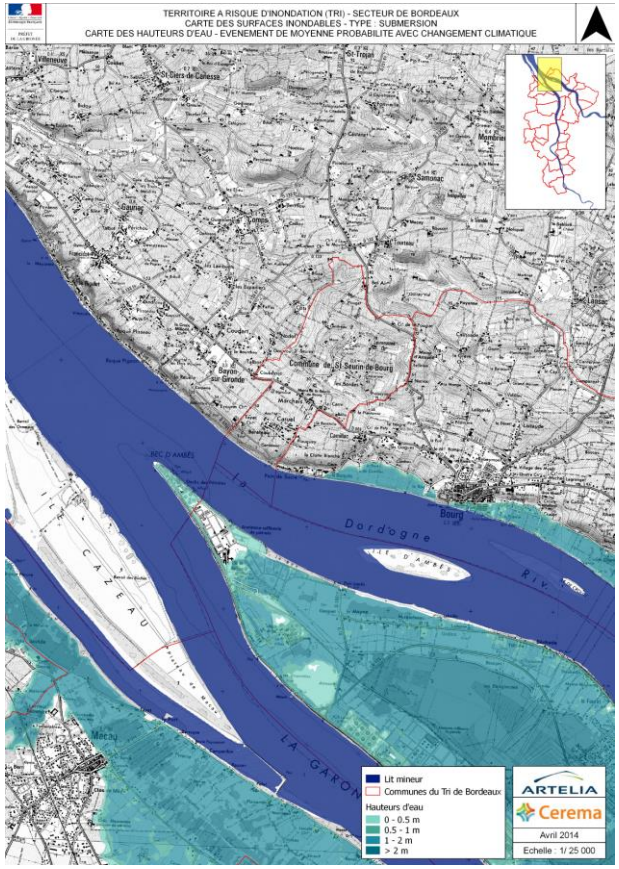

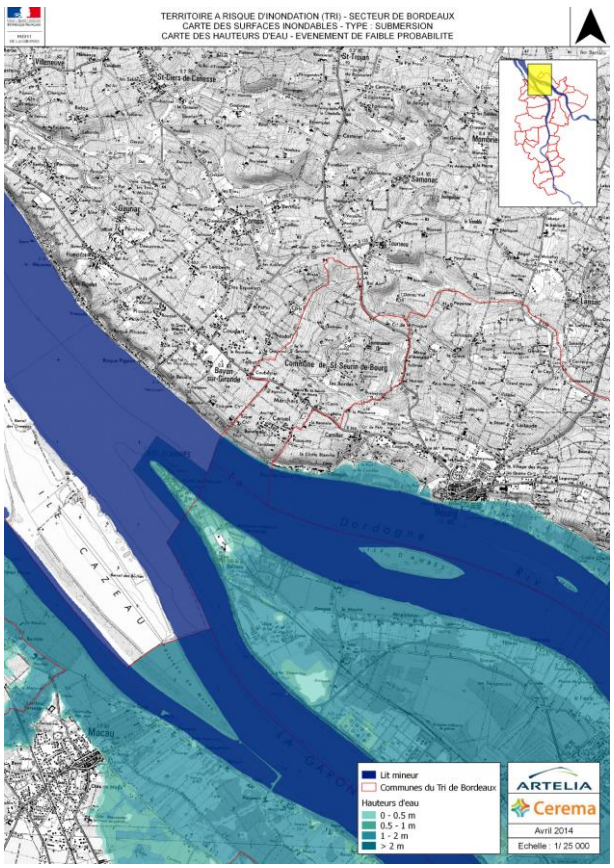

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 10 - Classement sonore des infrastructures routières du périmètre du Scot (voirie non concédée et voirie urbaine)

Commune	Infrastructure routière (voirie non concédée)	Catégorie
Berson	RN 137	3
Cars	RD 137 *de la limite de la commune de Cars au panneau limitation 50*	3
Cars	RD 137 *du panneau de limitation 50 au panneau de fin limitation 50*	4
Cars	RD 137 *du panneau de fin limitation 50 à la limite de la commune de Saint Paul*	3
Cartelègue	RD 137 *de la limite de la commune de Cartelègue au panneau d'entrée agglo le Pontet*	3
Cartelègue	RD 137 *du panneau d'entrée agglo le Pontet à la limite de la commune le Pontet*	4
Cartelègue	RD 137 *de la limite de la commune de Cartelègue au panneau fin limitation 80*	3
Cartelègue	RD 137 *du panneau de fin limitation 80 à la limite de la commune d'Etauliers*	3
Etauliers	RD 137 *de la limite de la commune d'Etauliers au panneau d'entrée agglo Etauliers*	3
Etauliers	RD 137 *du panneau d'entrée agglo Etauliers au panneau de limitation 50*	4
Etauliers	RD 137 *du panneau de limitation 50 au panneau de limitation 70*	4
Etauliers	RD 137 *du panneau de limitation 70 au panneau de sortie agglo Etauliers*	4
Etauliers	RD 137 *du panneau de sortie agglo Etauliers à la limite de la commune de Saint Aubin-de-Blaye*	3
Eyrans	RD 137 *de la limite Sud de la commune d'Eyrans au panneau de fin agglo*	4
Eyrans	RD 137 *du panneau de fin agglo à la limite est de la commune*	3
Val de Livenne	A 10	1
Reignac	A 10	1
Saint-Caprais-de-Blaye	A 10	1
Saint-Christoly-de-Blaye	A 10	1
Saint-Paul	RD 137	3
Bayon-sur-Gironde	RD 669	4
Berson	RD 251	3
Blaye	RD 669	4
Blaye	RD 937	4
Blaye	RD 937 *de la sortie agglo à la limite de commune de Saint-Martin*	3
Cars	RD 937 *de la RD 669 E5 à l'entrée agglo*	3
Cars	RD 937 *de l'entrée agglo à la RD 22 E1*	4
Cars	RD 937 *de la RD 22 E1 à la sortie de l'agglo*	4

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Commune	Infrastructure routière (voirie non concédée)	Catégorie
Cars	RD 937 *de la sortie de l'agglo à la RD 251*	3
Eyrans	RD 937	4
Fours	RD 937	4
Gauriac	RD 669	4
Val de Livenne	RD 253	3
Marsas	RD 18	4
Plassac	RD 669	4
Pleine-Selve	RD 255	3
Reignac	RD 253	3
Reignac	RD 253 *de l'entrée agglo au début de revêtement en mauvais état*	4
Saint-Aubin-de-Blaye	RD 18	3
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 255	4
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18	4
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18 *de la sortie agglo au panneau de limitation 70*	3
Saint-Ciers-sur-Gironde	RD 18 *de la fin de la limitation 50 à la limite de la commune de Saint-Aubin*	3
Saint-Genès-de-Blaye	RD 937	3
Villeneuve	RD 669	4

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 11 - Destination et traitement des déchets sur le territoire du Scot

Traitement des déchets collectés par le SMICVAL			
Déchets	**Lieu de transfert**	**Lieu de traitement**	**Valorisation**
Papier et emballages recyclables	Saint Girons d'Aiguevibes	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	Plastique, papier, acier, aluminium
Verre	Pas de transfert	O.I. Vayres (33)	Verre
Textile	Pas de transfert	SI André-de-Cubzac, ACTIFRIP	Recyclage textile et réemploi
Bio-déchets	Pas de transfert	Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Tout-venant	Pôle Environnement (33)	CSDU Lapouyade	Enfouissement, biogaz
Gravats	Pôle Environnement (33)		Remblai
Bidons plastique		Centre de tri	plastique
Déchets verts		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Bois	Pôle Environnement (33), broyage	SEOSSE (40) EGGERROL (40)	Agglomère, panneaux de particules
Ferraille	-	Ferrailleurs (33)	Métaux
Pneumatiques	Pôle Environnement (33), broyage	ALLIAPUR énergétique	Pneumatiques
Cartons	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	CORENSO (33)	Cartons
Huiles minérales	-	SRRHU Bordeaux (33)	Régénération, incinération
Piles	-	COREPILE	Dépollution
DMS	-	PENA environnement	Dépollution, DMS, métaux précieux
Huiles végétales	-	ECO GRRAS Bordeaux (33)	Cire, glaçage papier
DASRI	-	Hygiène médicale PROCINER (33)	Incinération
D3E	-	ECOLOGIC	Dépollution, recyclage

Traitement des déchets non collectés par le SMICVAL (apports directs)			
Déchets	**Lieu de transfert**	**Lieu de traitement**	**Valorisation**
Papier		Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	Papier
Bois		Plate-forme de compostage (33) broyage	Compost
Gravats	Pôle Environnement		Remblai
Déchets verts des professionnels et collectivités		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Bio-déchets des professionnels		Plate-forme de compostage de Saint-Denis-de-Pile	Compost
Tout-venant des professionnels et collectivités	Centre de tri Saint-Denis-de-Pile (33)	CSDU Lapouyade	Aucune : enfouissement
Refus des unités du Pôle environnement			
Apport direct (Libourne, Blaye)			
Prestations ponctuelles			

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 12 - Sites et sols pollués sur le périmètre du Scot

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Ancienne usine à gaz - Agence EDF GDF services	J1 - Cokéfaction, usines à gaz	Blaye	site traité et libre de toute restriction	Ancienne usine à gaz de Blaye, située en rive droite de la Gironde. Cette usine à gaz a produit, de 1890 et 1960, du gaz à partir de la distillation de la houille, soit pendant 70 ans. A partir de 1960, toutes les infrastructures ont été démolies et le site a servi de lieu de stockage d'air propané. Actuellement, le site, d'environ 3100 m², est en partie utilisé pour les besoins d'EDF GDF (point clientèle) et l'autre partie est en friche. Cette dernière fait l'objet d'une transaction avec le Port Autonome de Bordeaux pour y installer un rond-Point.
SANITRA FOURRIER - Blaye	K2 - Traitement de déchets urbains	Blaye	site traité et libre de toute restriction	Zone de traitement de déchet urbain exploitée par la Société SANITRA-FOURRIER en bordure de zone portuaire de la commune de BLAYE (33). Aucun arrêté préfectoral n'autorise cette installation. Renoncement d'activité le 26/01/2004 suite à la mise en examen pour pollution accidentelle.
SCREG	D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	Blaye	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Ancienne usine de distillation de houille avec dépôt d'hydrocarbures et atelier de carton bitumé exploitée sur la zone portuaire de Blaye par la Société Chimique et Routière et d'Entreprise Générale (SCREG). Les activités se sont diversifiées dans le stockage d'huile aromatique, de mélasse, de soude et d'engrais liquide. L'installation a été autorisée par arrêté du 07/08/1959. L'autorisation d'exploiter a été délivrée à la société SCREG Sud-Ouest par arrêté du 05/03/2001. Un arrêté complémentaire du 06/01/2004 fixant les modalités de surveillance du sol. Les installations font l'objet d'un nouvel arrêté d'autorisation du 12/01/2006. Depuis le 16/01/2009, un arrêté complémentaire fixe les prescriptions encadrant le « déplacement » de la chaufferie. Lors d'une visite d'inspection le 29/09/09, l'exploitant fait part à l'inspection des installations classées d'un changement d'exploitant au bénéfice de la société des bitumes de BLAYE (SOBIB).

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Décharge d'Etauliers	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Étauliers	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Ancienne décharge exploitée par la Mairie d'Etauliers sur sa commune. L'arrêté préfectoral du 6 septembre 1972, a autorisé la Mairie d'ETAULIERS à exploiter une décharge sur le territoire de sa commune au lieu-dit « Pisse-Lièvre ». Elle se situe à environ 1 km au Nord-Est de la commune, sur un terrain communal de 0,83 ha. Le site a accueilli des déchets de 1972 à 1999. Il n'aurait reçu que des déchets communaux et privés de type déchets verts, déchets inertes, ferrailles, pneus, verres et plastiques. La nature des déchets reçus a été confirmée par des sondages réalisés sur le site. Les déchets verts secs étaient régulièrement brûlés. L'exploitation se faisait par excavation sur une profondeur de 2 à 3 m maximum. Le volume total de déchet est estimé à 5.800 m3.
Station TOTAL FINA	L23 - Détail de carburants	Étauliers	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Station service exploitée par la société TOTAL FINA ELF 33 Etauliers. Un récépissé de déclaration a été délivré à l'exploitant le 19/04/1990. La société TOTAL a notifié le 2 mars 2007 au Préfet de Gironde la cessation d'activité de la station service. Elle propose que l'usage futur du site soit à destination de logement d'habitation, et s'engage à dépolluer le site.
Ancienne décharge de Fours	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Fours	Site en cours de travaux	Ancienne décharge exploitée par la Mairie sur la commune de Fours. Le site occupe une surface d'environ 1 000 m². La nature des déchets est principalement (80%) des gravats et de la terre végétale. Des déchets restant sont constitués de flacons en verres et de déchets métalliques et plastiques. Ces déchets ont été déposés sous forme de deux tumulus.
ACACIA 2000		Val de Livenne	Site en cours d'évaluation	Anciennes installations de travail et de traitement de bois exploitées par la SARL ACACIA sur la commune de Val de Livenne (33). La visite d'inspection du 22 septembre 2004 relève la cessation des activités de scierie et de traitement de bois. Par ailleurs, la société exerce une activité de fabrication et de négoce de piquets en bois non classable au titre de la rubrique 2410 (Travail mécanique du bois, suivant la puissance souscrite de 48KW). Ces installations étaient autorisées par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1993.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Nom usuel du site	Code activité ICPE	Commune	État	Description du site
Décharge de Plassac	K21 - Décharges d'ordures ménagères	Plassac	Site en cours de travaux	Ancienne décharge exploitée par la commune de Plassac (33), à partir des années 1972 et ce jusqu'en 1975, au lieu-dit « Le Brouillon ». le site est situé en rive droite de la Gironde à environ 600 mètres à l'est du cours d'eau. Au Sud du site, à environ 170 mètres, se trouve également le ruisseau du Brouillon qui se jette dans la gironde. Le site aurait principalement reçu des ordures ménagères. Le site est envahi par la végétation et il n'est pas clos.
ALVEA		Saint-Ciers-sur-Gironde	Site en cours de travaux	Ancien site de stockage et de distribution d'hydrocarbures exploité par la société ALVEA sur la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde (33). Les installations ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration en date du 01/08/2002. Le 26/05/2008, l'exploitant déclare la cessation d'activité. Le récépissé de déclaration lui est délivré le 20/06/2008.
CHAUMET		Saugon	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Ancienne scierie avec traitement des bois localisée sur la commune de Saugon (33). Cette installation a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 1984. Le 31 mai 2012, l'exploitant notifie la cessation d'activité à compter du 31 décembre 2011.
PICOTY AUTOROUTES AVIA-ex TOTAL	L23 - Détail de carburants	Saugon	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	Station service exploitée par PICOTY AUTOROUTE AVIA (anciennement par TOTAL) sur la commune de Saugon (33). La station-service a débuté ses activités sous l'enseigne TOTAL en 1981 et a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°12166 du 10 mai 1982. En 2001, AVIA a repris la station et a lancé notamment en 2006 une modernisation des équipements. L'établissement est situé sur l'aire de service Saugon-Ouest de l'autoroute A10 à Saugon (33) dans le sens Paris-Bordeaux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 13 -Anciens sites industriels et activités de services dans le périmètre du Scot

Commune principale	Nombre d'anciens sites industriels et activités de services
ANGLADE	1
BAYON-SUR-GIRONDE	1
BERSON	5
BLAYE	33
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	3
CARS	2
CARTELEGUE	2
ETAULIERS	3
EYRANS	1
GAURIAC	2
VAL DE LIVENNE	3
MARSAS	1
PLEINE-SELVE	8
REIGNAC	2
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	9
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	1
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1
SAINT-GENES-DE-BLAYE	1
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	1
SAINT-PAUL	1
SAUGON	2
VILLENEUVE	2
TOTAL	**86**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 14 - Plans Communaux de Sauvegarde en Haute Gironde

(source : *http://macommune.prim.net/*)

Communes	Date de notification par le maire
Bayon-sur-Gironde	30/06/2011
Braud-et-Saint-Louis	05/10/2011
Etauliers	31/03/2013
Eyrans	27/01/2010
Fours	13/03/2009
Gauriac	17/06/2011
Plassac	14/04/2010
Saint-Androny	14/02/2011
Saint-Aubin-de-Blaye	05/01/2010
Saint-Caprais-de-Blaye	06/02/2012
Saint-Ciers-sur-Gironde	03/12/2010
Saint-Genès-de-Blaye	19/02/2012
Saint-Palais	08/12/2009
Saint-Paul	27/04/2009
Villeneuve	21/10/2011

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le 12/03/2020
ID : 033-200032951-20200304-20200304009-DE

Annexe 15 - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le territoire du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Nom	Régime	Commune
DPA	Seveso	BAYON-SUR-GIRONDE
GRELIER - Berson	Autorisation	BERSON
SEMABLA	Autorisation	BLAYE
SCREG (SOBIB)	Autorisation	BLAYE
PEROLO INDUSTRIE	Autorisation	BLAYE
DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS	Autorisation	VAL DE LIVENNE
GRELIER - Saint-Aubin de Blaye	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
AUTOMOBILE SERVICES SARL	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
AUGUSTE - Saint-Aubin	Autorisation	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
EUROVIA Aquitaine- Saint Christoly de Blaye	Autorisation	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
GRELIER - Saint-Christoly de Blaye	Autorisation	SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE
SMICVAL - ST GIRONS	Autorisation	SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES
GDE GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	Autorisation	SAINT-PAUL
MAGNEN Entreprise Pierre & Fils	Autorisation	SAMONAC
ESSO SAF-Saugon-	Autorisation	SAUGON
PICOTY AUTOROUTES AVIA-ex TOTAL	Autorisation	SAUGON
DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS (V)	Autorisation	VILLENEUVE